Quatre-vingt-quatrième année. — N° 2. Le Numéro : 35 francs. Mercredi 2 et Jeudi 3 Janvier 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12 500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

INFORMATION

Décret du 31 décembre 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 82).

Ministère de la justice.

Arrêté portant promotion (administration centrale) (rectificatif) (p. 82).

Tableaux d'avancement pour les magistrats du siège des cours et des tribunaux et les magistrats du parquet (rectificatifs) (p. 82).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 2 janvier 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 82).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 29 décembre 1951 portant concession de la médaille militaire (p. 83).

Décret du 31 décembre 1951 modifiant le décret du 24 août 1951 portant délégation de signature (p. 68).

Décrets du 31 décembre 1951 portant promotions (armée active, services communs) (p. 88).

Décret du 31 décembre 1951 portant promotions (armée de terre, active) (p. 90).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 29 décembre 1951 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur (p. 107).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant désignation d'un ordonnateur secondaire (p. 108).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décret n° 51-1510 du 31 décembre 1951 modifiant le décret n° 49-13 du 4 janvier 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 septembre 1948 instituant une aide temporaire à l'industrie cinématographique (p. 108).

Décrets du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel de conseils d'administration des houillères de divers bassins (p. 108).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Décret du 29 décembre 1951 autorisant la chambre de commerce de Dunkerque à contracter un emprunt (p. 111).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés du 29 décembre 1951 portant institution et nomination d'un ordonnateur secondaire unique à l'administration centrale de l'agriculture (p. 112).

Ministère de la France d'outre-mer.

Tableau d'avancement du personnel du cadre général des transmissions (2e semestre de l'année 1951) et *arrêté* portant promotions (p. 112).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 21 décembre 1951 complétant l'arrêté du 29 juin 1951 fixant le tarif des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les bureaux et les dépôts (accidents du travail) (p. 119).

Arrêté du 22 décembre 1951 modifiant l'arrêté du 28 mars 1951 fixant le barème des cotisations prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries de la métallurgie (accidents du travail) (p. 119).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant nominations et titularisations (administration centrale) (rectificatif) (p. 119).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 51-1511 du 31 décembre 1951 relatif au recrutement des inspecteurs de la navigation et du travail maritimes et des inspecteurs mécaniciens (p. 120).

Requêtes concernant des militaires, marins et civils disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités (p. 120).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions. — Rectification au compte rendu *in extenso* de la 1re séance du dimanche 30 décembre 1951 (p. 120).

Conseil de la République. — Réunions de commissions (p. 123).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 123).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 123).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la première tranche de la loterie nationale 1952 (p. 123).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suède (rectificatif) (p. 123).

Annonces (p. 124).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 1 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 1er janvier 1952. — Questions écrites (p. 1).

N° 1 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 1er janvier 1952 (p. 1).

N° 2 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 2 janvier 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 45).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Décret du 31 décembre 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 31 décembre 1951, pris en conseil des ministres et sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'information, et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 18 décembre 1951 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommée dans l'ordre de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, la personne désignée ci-après:

Au grade de chevalier.

M. Ollagnier (Paul), professeur à l'école technique de publicité; 21 ans de services militaires et civils. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration centrale.

PROMOTION

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1951: page 13024, 2e colonne, 9e ligne, au lieu de: « Par arrêté du 28 décembre 1951, M. Pin (René), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration du ministère de la justice, est promu secrétaire d'administration principal à compter du 16 mai 1951 », lire: « Par arrêté du 28 décembre 1951, M. Pin (René), secrétaire d'administration de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la justice, est promu secrétaire d'administration principal, 1er échelon, à compter du 16 mai 1951 ».

Tableau d'avancement pour les magistrats du siège des cours et des tribunaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1952:

Page 59, 2e colonne, 20e ligne, au lieu de: « Girard (Douai) », lire: « Girard (Alger) ».

Page 61, 2e colonne, 30e ligne: au lieu de: « Bessiere (Anger) », lire: « Bessiere (Angers) ».

Tableau d'avancement des magistrats du parquet.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1952: page 61, 1re colonne, 61e ligne, au lieu de: « Mathieu », lire: « Amathieu ».

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 2 janvier 1951 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 janvier 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 18 décembre 1951 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Le Moulec (Charles), adjoint au maire de Dreux (Eure-et-Loir); 65 ans de fonctions publiques, de services militaires et de fonctions électives.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 29 décembre 1951 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 29 décembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et marins dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 novembre 1951.)

ARMÉE ACTIVE

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

TABLEAU SPECIAL DE L'AERONAUTIQUE

Roquefort (René), premier maître pilote d'aéronautique, mle 1582-T-39; 8 ans 3 mois de services.
Letouze (Yves), maître pilote d'aéronautique, mle 3911-B-37; 12 ans 10 mois de services.
Boucard (Pierre), maître armurier d'aéronautique volant, mle 1807-R-38; 13 ans de services.
Leoquet (Jean), maître pilote d'aéronautique, mle 2129-B-37; 14 ans de services.
Darcel (René), second maître armurier d'aéronautique volant; mle 3150-B-37; 14 ans 1 mois de services.
Renouard (Michel), maître radiotélégraphiste volant, mle 1168-B-39; 9 ans 2 mois de services.
Barre (Eugène), premier maître radiotélégraphiste volant, mle 255-B-36; 12 ans 6 mois de services.
Resmond (Francis), maître mécanicien de moteur d'avions volant, mle 783-B-37; 14 ans 7 mois de services. Cité.
Arhant (Corentin), maître armurier d'aéronautique volant, mle 1342-B-39; 12 ans 6 mois de services. Cité.
Jaouen (Corentin), premier maître radariste d'aéronautique, mle 815-B-38; 13 ans 6 mois de services.
Springinsfeld (Eugène), second maître mécanicien volant, mle 675-L-36; 15 ans 6 mois de services.
Cadiou (Louis), second maître mécanicien volant, mle 200-B-39; 12 ans de services.

TABLEAU GENERAL

Pilotes d'aéronautique.

Le Maux (Pierre), second maître, mle 1110-L-36; 15 ans de services.
Dauba (Marc), second maître, mle 29771-T-42; 8 ans 3 mois de services.
Marzocchi (Christian), maître, mle 669-Biz.-35; 16 ans 4 mois de services.

Radiotélégraphistes volants.

Juhel (Auguste), maître, mle 802-B-34; 17 ans 6 mois de services.
Gabillard (Jean), maître, mle 1902-B-38; 12 ans 10 mois de services.

Mécaniciens volants.

Leguistin (Joseph), maître, mle 1865-B-34; 11 ans de services.
Carbuccia (François), second maître, mle 4568-T-35; 11 ans 6 mois de services.
Darchen (Pierre), maître, mle 1828-B-34; 17 ans 6 mois de services.

Mécaniciens de moteurs d'avions.

Peuziat (Pierre), maître, mle 3090-B-33; 18 ans de services. Cité.
Trehard (Pierre), maître principal, mle 56-C-35; 16 ans 9 mois de services.
Rigout (André), maître principal, mle 1399-R-34; 17 ans de services, pour compter du 9 octobre 1951, veille de sa nomination au grade d'officier des équipages.
Goudeau (René), maître, mle 19-R-30; 18 ans 3 mois de services. Cité.
Rouault (François), maître, mle 370-B-34; 17 ans 11 mois de services.
Jézéquel (Marcel), maître, mle 122-B-32; 19 ans 7 mois de services.
Basdekis (Jean), maître, mle 4195-T-35; 16 ans 11 mois de services.
Leyrisset (Charles), maître, mle 3098-T-37; 14 ans 6 mois de services. Cité.
Lacabérats (Jean), premier maître, mle 1228-R-32; 19 ans de services.
Bronnec (Corentin), maître, mle 4759-T-31; 20 ans 6 mois de services.
Bernard (Christophe), maître, mle 15-B-30; 20 ans 6 mois de services.

Mécaniciens d'avions.

Kerninon (Clet), maître, mle 113-B-31; 20 ans 5 mois de services.
Carré (Charles), maître, mle 1921-B-33; 18 ans 1 mois de services.
Daniel (Alain), maître, mle 102-28-2; 24 ans 1 mois de services.
Prigent (Robert), maître, mle 612-B-32; 19 ans 6 mois de services.
Migaud (Camille), premier maître, mle 902-R-34; 17 ans 2 mois de services.
Saout (Alain), maître principal, mle 637-B-34; 17 ans de services.
Ogor (Jean), maître, mle 7-B-31; 19 ans 10 mois de services.

Mécaniciens électriciens d'équipement d'avions.

Connan (Jean), premier maître, mle 2709-B-33; 18 ans de services. Cité.
Le Guilloux (Roger), premier maître, mle 672-L-33; 18 ans 6 mois de services.

Armuriers d'aéronautique.

Talbot (Jean), maître, mle 1015-B-36; 15 ans 6 mois de services.
Chaillou (Gaston), maître, mle 1586-R-35; 15 ans 10 mois de services. Cité.
Le Calvé (Eugène), maître, mle 578-L-37; 14 ans 6 mois de services. Trois fois cité.
Le Bloa (Yves), premier maître, mle 2162-B-30; 21 ans 6 mois de services.
Bucaille (André), maître, mle 558-B-33; 18 ans 6 mois de services. Cité.
Guézel (Jean), maître, mle 881-L-32; 20 ans 6 mois de services.
Egmorle (Jacques), second maître, mle 1707-T-32; 18 ans 9 mois de services.

Manœuvriers.

Trojani (Augustin), maître, mle 915-T-38; 13 ans 6 mois de services. Trois fois cité.
Cavarec (Isidore), second maître, mle 1180-B-35; 16 ans 6 mois de services. Blessé.
Guillam (Joseph), maître, mle 1086-L-31; 20 ans 5 mois de services.
Lecler (Simon), second maître, mle 2192-B-34; 18 ans 2 mois de services. Blessé.
Jacq (Jean), second maître, mle 847-B-38; 13 ans 5 mois de services. Cité.
Landais (Jean), second maître, mle 1593-R-36; 15 ans 10 mois de services.
Prigent (François), second maître, mle 1234-B-33; 18 ans 6 mois de services.
Auffret (Joseph), second maître, mle 2109-B-34; 17 ans 3 mois de services. Cité.
Bastard (Robert), second maître, mle 322-L-37; 14 ans 6 mois de services. Cité.
Berchel (Albert), second maître, mle 8-F-F-28; 14 ans 6 mois de services.
Le Denmat (René), second maître, mle 575-B-35; 16 ans 8 mois de services. Deux fois cité.
Le Goanvic (Emmanuel), maître, mle 2127-B-34; 17 ans de services. Cité.
Péron (Emile), maître, mle 1974-B-36; 15 ans 1 mois de services.
Le Gall (Yves), second maître, mle 936-B-32; 19 ans 4 mois de services.
Délépine (François), second maître, mle 2269-B-32; 19 ans 1 mois de services. Cité.
Thirion (David), maître, mle 2676-B-34; 17 ans de services.
Bellec (Jacques), second maître, mle 210-B-36; 15 ans 6 mois de services.
Le Belleguic (Désiré), second maître, mle 785-L-35; 16 ans 5 mois de services.
Ombes (François), second maître, mle 2153-B-31; 17 ans de services.
Perrot (Jean), maître, mle 2850-B-33; 17 ans 10 mois de services.
Geffroy (Louis), premier maître, mle 2119-B-33; 18 ans de services. Cité.
Normant (Jean), second maître, mle 2638-B-35; 16 ans 1 mois de services.
Cabon (Pierre), second maître, mle 238-B-35; 16 ans 9 mois de services.
Lartigau (Marc), maître, mle 1127-R-37; 14 ans de services. Deux fois cité.
Le Goff (Joseph), second maître, mle 754-B-31; 19 ans 7 mois de services. Cité.
Ferlicot (Yves), second maître, mle 2617-B-34; 17 ans de services.
Colonéa (Prosper), maître, mle 576-B-33; 18 ans 6 mois de services.
Quinion (Pierre), maître, mle 700-B-33; 18 ans 6 mois de services.

Charlot (Doxithé), second maître, mle 2151-B-31; 17 ans de services.
Le Gall (François), second maître, mle 1227-B-39; 12 ans 7 mois de services. Cité. Blessé.
Le Thiec (René), second maître, mle 213-L-33; 18 ans 8 mois de services.
Loisel (Louis), maître, mle 3711-B-35; 15 ans 11 mois de services.
Droiec (Charles), second maître, mle 1619-B-38; 13 ans 4 mois de services. Cité.
Guéna (Joseph), maître, mle 958-B-35; 16 ans de services. Cité.
Jacob (Roger), second maître, mle 795-B-35; 16 ans 7 mois de services.
Jégo (François), second maître, mle 228-L-35; 16 ans 8 mois de services.
Perchoc (Joseph), second maître, mle 291-B-33; 16 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Habasque (Jean), second maître, mle 1552-B-39; 12 ans de services.

Timoniers.

Miossec (Raymond), maître, mle 2755-B-35; 16 ans de services. Cité.
Cessou (François), second maître, mle 2296-B-33; 17 ans 8 mois de services.
Renaux (Jean), maître, mle 458-B-36; 15 ans 8 mois de services.
Beauvais (Jean), maître, mle 1578-R-35; 16 ans de services.
Wanecque (Marius), maître, mle 1608-C-36; 15 ans 6 mois de services.
Guerlault (Victor), second maître, mle 313-C-32; 19 ans de services. Cité.
Adam (Noël), maître, mle 184-L-35; 16 ans 9 mois de services. Cité.
Brioudes (Jean), second-maître, mle 877-R-33; 18 ans de services.
Duchet (Auguste), maître, mle 930-L-33; 18 ans de services. Cité.
Garel (Joseph), maître, mle 815-B-34; 17 ans de services.
Vallerand (Fernand), second maître, mle 1619-C-35; 16 ans 6 mois de services.
Castrec (Henri), maître, mle 2550-B-36; 15 ans 1 mois de services. Deux fois cité (pour compter du 10 octobre 1951, veille de sa nomination au grade d'officier des équipages).
Saint-Jalmes (Lucien), maître, mle 823-B-34; 17 ans de services.
Guillome (Joseph), second maître, mle 117-L-37; 14 ans 9 mois de services. Deux fois cité.
Bouësnard (Jacques), second maître, mle 2401-B-35; 16 ans 2 mois de services. Cité.
Le Pogam (Pierre), second maître, mle 1130-L-36; 14 ans 11 mois de services. Cité.
Bannier (Gustave), second maître, mle 2447-B-34; 16 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Himber (Julien), maître, mle 4837-T-36; 16 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Cazaux (Roger), second maître, mle 222-R-38; 13 ans 4 mois de services. Cité.
Coatanéa (Eugène), maître, mle 1981-B-36; 15 ans 1 mois de services. Cité.
Dusauchoy (Roger), premier maître, mle 580-T-34; 17 ans de services.

Météorologistes.

Robert (Albert), maître, mle 987-R-34; 17 ans 1 mois de services.
Duquenne (Robert), second maître, mle 1158-T-37; 14 ans de services. Deux fois cité. Blessé.

Hydrographes.

Sorton (Michel), maître, mle 267-C-31; 21 ans de services.
Barbaras (Marcel), second maître, mle 1007-T-32; 16 ans 2 mois de services. Cité.

Pilote de la flotte.

Pinceaux (Yves), maître, mle 420-B-34; 17 ans 8 mois de services.

Charpentiers.

Le Briquir (Joseph), second maître, mle 2387-B-32; 19 ans 1 mois de services.
Germonneau (Jean), second maître, mle 254-R-32; 19 ans 3 mois de services.
Le Pape (Joseph), maître, mle 2482-B-33; 18 ans de services.
Kerloch (Henri), second maître, mle 3132-B-31; 17 ans 3 mois de services.
Corre (Jean), second maître, mle 4078-B-37; 16 ans 10 mois de services. Deux fois cité

Canonniers.

Cudennec (Joseph), second maître, mle 413-B-33; 18 ans 7 mois de services. Cité.
Louarn (Yves), second maître, mle 1151-B-35; 16 ans 6 mois de services.
Giovannetti (Philippe), second maître, mle 3040-T-35; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Jégou (François), second maître, mle 617-B-27; 14 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Jégou (Jean), maître, mle 2097-B-33; 18 ans de services.
Le Gall (François), maître, mle 1990-B-34; 17 ans 3 mois de services.
Guével (Pierre), maître, mle 1561-B-38; 13 ans de services. Trois fois cité.
Kummel (Walter), second maître, mle 2089-T-36; 15 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Kervarec (Etienne), second maître, mle 4069-B-39; 11 ans 9 mois de services. Trois fois cité, blessé.
Foray (Paul), second maître, mle 1662-T-36, 15 ans 4 mois de services. Cité.
Le Corre (Yves), second maître, mle 2630-B-33; 18 ans de services.
Pronost (Jean), quartier-maître, mle 3301-B-35; 16 ans de services. Cité.
Vallon (Joseph), second maître, mle 2357-T-34; 16 ans 1 mois de services.
Brélivet (Emile), quartier-maître, mle 166-B-35; 16 ans 8 mois de services. Deux fois cité.
Challier (Louis), maître, mle 379-C-29; 22 ans 5 mois de services. Cité.
André (Benjamin), second maître, mle 2721-B-35; 16 ans de services. Cité.
Lécuyer (Alphonse), second maître, mle 151-C-35; 16 ans 6 mois de services. Cité.
Simon (Emile), maître, mle 556-B-36; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Bourhis (Yves), second maître, mle 2651-B-36; 15 ans 1 mois de services. Cité.
Midy (Jacques), second maître, mle 743-B-36; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Bellec (Joseph), second maître, mle 1511 L-35; 16 ans de services. Cité.
Quiles (Albert), second maître, mle 447-Biz-32; 16 ans 10 mois de services.
Kerleroux (Yves), second maître, mle 699-B-36; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Paponnaud (Jean), second maître, mle 97-R-36; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Le Cunuder (Jean), quartier-maître, mle 1124-B-36; 15 ans 6 mois de services.
Ansquer (Jean), second maître, mle 3065-B-37; 14 ans de services. Deux fois cité.
Créquer (André), second maître, mle 235-L-38; 13 ans 8 mois de services. Cité.
Séveno (Pierre), quartier-maître, mle 795-L-38; 16 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Bréhier (Pierre), second maître, mle 963-B-34; 17 ans 7 mois de services
Cadour (Jean), second maître, mle 1979-B-33; 18 ans 1 mois de services. Cité.
Léon (Pierre), second maître, mle 1192-B-34; 17 ans 5 mois de services. Cité.
Rouschmeyer (Joseph), quartier-maître, mle 1150-T-36; 15 ans 4 mois de services. Cité.
Kerdévez (Pierre), maître, mle 2553-B-36; 14 ans 8 mois de services. Cité pour compter du 16 mai 1951, veille de son décès.
Bourd n (Joseph), maître, mle 825-B-36; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Magistris (Raymond), quartier-maître, mle 797-C-38; 13 ans 9 mois de services. Deux fois cité, blessé.
Bournot (François), second maître, mle 3802-B-35; 15 ans 11 mois de services. Cité.
Guyot (Charles), second maître, mle 331-L-32; 19 ans 1 mois de services.
Morens (Jacques), maître, mle 1145-L-37; 14 ans de services. Deux fois cité.
Talec (Eugène), second maître, mle 3464-B-35; 16 ans de services. Deux fois cité.
Salliou (Hervé), maître, mle 2740-B-32; 19 ans de services.
Guégu n (Jean), maître, mle 1816-B-35; 16 ans 4 mois de services. Cité.
Helmburger (Bruno), second maître, mle 1267-T-36; 15 ans 8 mois de services. Cité.
Mury (Charles), second maître, mle 3336-T-34; 16 ans 11 mois de services.
Grévélec (François), second maître, mle 1905-B-38; 12 ans 10 mois de services. Deux fois cité

Léon (Jean), second maître, mle 629-B-34; 17 ans 7 mois de services.
Nicol (Guillaume), quartier-maître, mle 3457-B-36; 15 ans 10 mois de services. Cité.
Riou (Pierre), maître, mle 997-B-36; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Le Goff (Joseph), second maître, mle 827-B-37; 14 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Raguenez (Joseph), second maître, mle 2754-B-31; 20 ans de services. Cité.
Tanguy (Jean), second maître, mle 1430-B-33; 18 ans 4 mois de services. Cité.

Opticiens télémétristes.

Pirot (Marc), second maître, mle 1020-L-36; 15 ans 2 mois de services. Cité.
Rolland (Marcel), second maître, mle 2695-B-34; 17 ans de services.
Cann (Yves), second maître, mle 1131-B-37; 14 ans 2 mois de services. Cité.
Labadie (Henri), premier maître, mle 285-R-32; 19 ans 1 mois de services (pour compter du 30 juin 1951, veille de sa nomination au grade d'officier des équipages).

Armuriers.

Le Cloitre (Louis), maître, mle 1877-B-34; 17 ans 6 mois de services.
Portier (Albert), second maître, mle 1621-C-32; 18 ans 11 mois de services.
Bianic (Jean), second maître, mle 2510-B-36; 15 ans 1 mois de services. Cité.
Moreau (Jean), maître, mle 1332-L-31; 20 ans de services.
Moudenner (Henri), second maître, mle 1707-B-36; 15 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Derache (Pierre), second maître, mle 2839-C-32; 19 ans 7 mois de services.
Bourquin (André), maître, mle 2346-L-28; 23 ans de services.
Colloc'h (François), second maître, mle 2350-B-31; 20 ans 5 mois de services.
Thomas (Francis), maître, mle 449-B-33; 18 ans 7 mois de services.

Fusiliers.

Bernard (Joseph), second maître, mle 2887-B-36; 15 ans de services. Cité.
Le Fur (Pierre), second maître, mle 3846-B-35; 15 ans 10 mois de services. Cité.
Delubac (René), second maître, mle 3071-T-31; 20 ans 2 mois de services.
Farnwell (Robert), second maître, mle 4749-T-36; 15 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Durand (Victorien), second maître, mle 1387-R-37; 14 ans de services. Deux fois cité.
Boussouf Mohamed, maître, mle 746-Biz-36; 16 ans 1 mois de services.
Derrien (Joseph), second maître, mle 579-B-36; 15 ans 7 mois de services.
Cadoret (André), maître, mle 708-L-39; 12 ans 3 mois de services. Deux fois cité, blessé.
Guyot (Julien), second maître, mle 426-C-38; 13 ans 6 mois de services. Cité.
Jollan (Félix), second maître, mle 60-F-F-41; 10 ans 8 mois de services. Deux fois cité.
Le Gall (Henri), second maître, mle 3905-B-35; 15 ans 10 mois de services. Cité.
Lorec (Léon), second maître, mle 821-L-29; 22 ans 5 mois de services.
Giry (Maurice), second maître, mle 809-R-38; 13 ans 9 mois de services. Cité.
Robert (Marie), second maître, mle 2106-B-34; 17 ans 3 mois de services. Cité.
Edmond (Saturnin), quartier-maître, mle 48-F-F-36; 15 ans de services.
Le Marouille (Louis), second maître, mle 278-L-30; 21 ans 6 mois de services.
Baudrit (Paul), maître, mle 726-R-32; 19 ans 3 mois de services. Cité (pour compter du 20 juillet 1950, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Baccon (Jean), second maître, mle 390-B-36; 15 ans 8 mois de services.
Simon (Gabriel), second maître, mle 2727-B-35; 16 ans de services. Cité.
Fuchs (Charles), maître, mle 518-T-35; 16 ans 4 mois de services. Cité.
Le Breton (Marcel), maître, mle 1321-C-35; 16 ans 6 mois de services.
Simon (Joseph), second maître, mle 180-B-38; 13 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Le Falher (Emile), premier maître, mle 1129-L-36; 14 ans 11 mois de services.
Le Bris (Eugène), maître, mle 951-L-33; 18 ans de services.

Torpilleurs.

Chaumont (Théodore), maître, mle 144-B-31; 20 ans 6 mois de services.
Touzé (Raymond), second maître, mle 47-B-34; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Corbel (Louis), second maître, mle 3475-B-37; 14 ans de services. Deux fois cité.
Delage (Roger), quartier-maître, mle 766-R-38; 12 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
L'Horset (Jean), second maître, mle 1689-B-35; 16 ans 5 mois de services.
Huguenin (Jean), second maître, mle 1917-T-37; 14 ans 9 mois de services. Cité.
Cléquin (René), second maître, mle 85-L-36; 15 ans de services. Cité.
Labaisse (Maurice), second maître, mle 3862-T-36; 15 ans de services. Cité.

Electriciens.

Guilloto (Joseph), maître, mle 1456-L-32; 18 ans 11 mois de services.
Le Moign (Pierre), second maître, mle 18-B-32; 19 ans 5 mois de services.
Defrance (Serge), second maître, mle 1289-R-35; 15 ans 11 mois de services. Cité.
Jeanjean (Marcelin), second maître, mle 161-R-32; 19 ans 6 mois de services.
Bordenave (Paul), second maître, mle 316-R-32; 17 ans 10 mois de services.
Bézaudin (Maurice), second maître, mle 41-F-F-36; 15 ans 2 mois de services.
Lainé (François), premier maître, mle 277-L-36; 15 ans 7 mois de services. Cité.
Guillerm (Yves), second maître, mle 3140-B-37; 14 ans 1 mois de services. Cité.
Vik (René), premier maître, mle 1139-R-33; 18 ans de services. Cité.
Béguel (François), second maître, mle 2607-B-34; 16 ans de services. Cité.
Le Duff (Albert), maître, mle 2596-B-34; 17 ans 1 mois de services.
Windels (Jean), second maître, mle 73-C-37; 14 ans 7 mois de services. Cité.
David (Yves), second maître, mle 39-B-36; 15 ans 9 mois de services. Cité.
Tréguer (Michel), second maître, mle 2272-B-34; 17 ans 2 mois de services.
Cario (Abel), second maître, mle 984-L-33; 17 ans 10 mois de services. Cité.
Weinmann (François), second maître, mle 1725-C-34; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Fiechter (Marcel), maître, mle 3302-C-31; 17 ans 6 mois de services.
Boquého (Marcel), second maître, mle 34-B-34; 17 ans 4 mois de services. Cité.
Le Gall (Hippolyte), second maître, mle 2044-B-33; 18 ans de services.
Korbrat (Ollivier), second maître, mle 636-B-34; 17 ans 6 mois de services. Cité.

Radiotélégraphistes.

Mulat (Henri), second maître, mle 3140-T-37; 14 ans 3 mois de services.
Lucas (Jean), maître, mle 3631-B-35; 15 ans 11 mois de services. Cité, blessé.
Catoire (Lucien), second maître, mle 337-C-38; 13 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Roudaut (Raymond), maître, mle 2099-B-33; 18 ans 1 mois de services.
Bernard (Francis), maître, mle 2934-B-36; 15 ans de services. Cité.
Angelvy (René), second maître, mle 2350-T-34; 17 ans 3 mois de services.
Douff (Albert), maître, mle 3188-B-36; 14 ans 11 mois de services.
Dangel (Otto), second maître, mle 4233-T-35; 15 ans 11 mois de services. Cité.
Léon (Maurice), maître, mle 1290-B-36; 15 ans 5 mois de services. Cité.
Bonnoc (Léonard), second maître, mle 1261-L-35; 15 ans 10 mois de services.
Lammer (Marcel), second maître, mle 3273-B-35; 16 ans de services.

Détecteurs.

Rouet (Maurice), premier maître, mle 3512-C-29; 22 ans 2 mois de services.
Beuzit (Jean), maître, mle 2652-B-39; 12 ans 1 mois de services. Cité.

Mécaniciens.

Corre (Jean), second maître, mle 3690-B-32; 19 ans de services.
Le Berre (Antoine), second maître, mle 1615-B-37; 14 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Nédélec (Maurice), premier maître, mle 2979-B-33; 18 ans de services. Cité.
Robillard (Eugène), maître, mle 2997-B-33; 18 ans de services.
Richard (Marcel), second maître, mle 3372-C-35; 16 ans 6 mois de services. Cité.
Meslin (Eugène), quartier-maître, mle 1736-L-31; 18 ans 9 mois de services.
Stéphan (Jean), second maître, mle 3404-B-32; 18 ans 11 mois de services.
Prato (François), maître, mle 582-R-32; 19 ans 6 mois de services.
Ménez (Jean), maître, mle 1293-B-32; 19 ans 6 mois de services.
Schneider (Albert), quartier-maître, mle 2961-T-35; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Garbarino (Fernand), second maître, mle 4193-T-35; 16 ans de services. Deux fois cité.
Chollet (Georges), second maître, mle 19-Biz.-37; 14 ans 6 mois de services. Cité.
Brix (Roger), premier maître, mle 3510-T-36; 15 ans de services. Deux fois cité.
Leblanc (Léon), second maître, 1542-L-32; 18 ans 9 mois de services. Cité.
Joly (Albert), maître, mle 1142-L-32; 20 ans 6 mois de services.
Loudot (Georges), maître, mle 278-T-28; 24 ans de services.
Jugo (Gustave), second maître, mle 617-L-36; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Quiviger (Louis), maître, mle 334-B-33; 18 ans 8 mois de services.
Le Verge (Jean), second maître, mle 3502-B-34; 16 ans 4 mois de services. Cité.
Le Port (Jean), maître, mle 1035-L-32; 19 ans de services.
Le Discot (Hubert), second maître, mle 1233-C-35; 16 ans 8 mois de services.
Delage (Robert), second maître, mle 90-R-36; 15 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Bigoin (Marcel), maître, mle 587-L-36; 14 ans 3 mois de services. Cité.
Aso (Raymond), second maître, mle 1331-R-35; 15 ans 10 mois de services. Cité.
Moisan (Albert), maître, mle 3522-B-34; 17 ans 1 mois de services. Cité.
Richard (Henri), maître, mle 89-L-39; 11 ans 11 mois de services. Cité.
Chaderon (Jean), second maître, mle 2825-T-32; 19 ans 1 mois de services.
Voncourt (François), second maître, mle 3774-B-32; 19 ans de services.
Soller (Albert), second maître, mle 1867-B-38; 13 ans 6 mois de services. 3 fois cité.
Puel (Roger), premier maître, mle 3494-C-34; 17 ans de services.
Cudennec (Jean), second maître, mle 241-B-35; 16 ans 9 mois de services.
Clément (Robert), maître, mle 3543-T-34; 17 ans de services (pour compter du 30 septembre 1950, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Volain (Armand), maître, mle 2924-27-2; 24 ans 1 mois de services. Cité.
Koehl (Joseph), second maître, mle 1551-T-35; 16 ans 6 mois de services.
Nouail (Joseph), quartier-maître, mle 435-L-34; 17 ans 6 mois de services.
Nahel (Pierre), second maître, mle 1546-L-35; 16 ans de services.
Mouffranc (Pierre), maître, mle 1415-C-31; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Le Rousseau (Jean), second maître, mle 1892-B-34; 17 ans 7 mois de services. Cité.
Fromanger (Louis), premier maître, mle 4734-B-29; 22 ans de services.
Buannic (Vincent), second maître, mle 1815-B-34; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Baran (Georges), second maître, mle 2296-T-34; 17 ans 6 mois de services.
Chaillou (Paul), maître, mle 1191-L-37; 14 ans de services. Cité.
Bocazou (Charles), second maître, mle 1108-B-34; 17 ans 6 mois de services.
Lavrilloux (André), second maître, mle 2318-B-35; 16 ans 2 mois de services. Cité.
Humbert (Roger), second maître, mle 5355-C-35; 16 ans de services.
Guernalec (Yvon), maître, mle 3420-B-36; 15 ans de services. Cité.
Chauvin (Jean), second maître, mle 3693-B-32; 19 ans de services. Cité.
Carot (Adrien), maître, mle 2236-B-33; 18 ans de services. Cité.
Aluze (Constantin), maître, mle 2655-C-33; 18 ans 6 mois de services.
Le Roux (Yves), maître, mle 3752-B-32; 19 ans de services. Cité.
Chefdel (Yvan), second maître, mle 709-B-33; 18 ans 6 mois de services.
Arroulle (Roger), second maître, mle 179-R-33; 19 ans de services. Cité.
Goasdoué (Joseph), second maître, mle 2398-B-31; 19 ans 5 mois de services.
Le Normand (François), second maître, mle 886-L-35; 16 ans 6 mois de services.
Taibleu (Félix), second maître, mle 1579-B-33; 18 ans 7 mois de services.
Hamon (Louis), second maître, mle 2942-B-33; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Ducos (Henri), second maître, mle 3697-B-32; 19 ans de services. Cité.
Vermillac (Léon), second maître, mle 1504-L-34; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Guégo (Albert), maître, mle 3895-B-31; 20 ans de services.
Le Gallo (Ferdinand), second maître, mle 1161-L-33; 17 ans 5 mois de services.
Goasguen (Guillaume), second maître, mle 2126-B-30; 21 ans 6 mois de services.

Mécanicien de défense des côtes.

Guizot (Marcel), maître, mle 3506-T-33; 18 ans de services. Deux fois cité.

Chauffeurs.

Cléach (Yves), second maître, mle 2839-B-31; 16 ans 11 mois de services. Cité.
Faucheur (Léon), second maître, mle 621-B-33; 18 ans 4 mois de services.
Richard (Roger), second maître, mle 2604-B-31; 17 ans de services. Cité.
Guérin (Louis), quartier-maître, mle 1195-B-36; 15 ans 5 mois de services. Cité.
Estrems (Michel), quartier-maître, mle 132-T-34; 16 ans 8 mois de services (pour compter du 19 juillet 1951, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Le Gléau (Auguste), second maître, mle 538-B-35; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Dano (Vincent), second maître, mle 166-L-32; 19 ans 9 mois de services.
Le Moël (Pierre), quartier-maître, mle 3059-B-34; 17 ans de services.
Le Cœur (Jean), second maître, mle 555-B-34; 17 ans 7 mois de services. Cité.
Minier (Raymond), quartier-maître, mle 753-L-35; 16 ans 5 mois de services. Cité.
Herviou (Augustin), second maître, mle 1063-B-35; 16 ans 7 mois de services.
Quémar (Ernest), second maître, mle 1805-B-33; 18 ans 2 mois de services.
Le Bris (Etienne), second maître, mle 3228-B-31; 17 ans 1 mois de services. Cité.
Schweitzer (René), second maître, mle 3640-T-34; 16 ans 10 mois de services (pour compter du 17 décembre 1950, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).
Narcès (Anatole), second maître, mle 870-R-36; 14 ans 11 mois de services. Cité, blessé.
Le Vézu (François), second maître, mle 3313-B-32; 18 ans 11 mois de services.
Le Pinic (Joseph), second maître, mle 3485-B-32; 18 ans 11 mois de services.
Le Gat (Eugène), second maître, mle 124-L-35; 16 ans 9 mois de services. Cité.
Hubert (Marie), quartier-maître, mle 3608-B-32; 18 ans 9 mois de services.
Hamon (François), second maître, mle 416-B-35; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Thomas (Antoine), quartier-maître, mle 818-B-33; 18 ans 7 mois de services.
Lagadec (Edouard), quartier-maître, mle 3868-B-35; 14 ans 7 mois de services. Cité.
Boulaire (Jean), quartier-maître, mle 1762-B-35; 16 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Rio (Maurice), quartier-maître, mle 658-L-40; 11 ans 6 mois de services. Deux fois cité.
Cadour (Goulven), quartier-maître, mle 234-B-34; 17 ans 9 mois de services. Cité.
Person (François), second maître, mle 559-B-35; 16 ans 8 mois de services.

Mingant (Jean), second maître, mle 110-6-B-34; 17 ans 6 mois de services. Cité.
Eozenou (Jean), second maître, mle 3381-B-31; 20 ans 1 mois de services.
Hansmann (Charles), quartier-maître, mle 2929-T-35; 16 ans 2 mois de services.

Fourriers.

Hervé (Vincent), maître, mle 1463-L-35; 16 ans 1 mois de services.
Printems (Robert), maître, mle 1140-R-36; 13 ans 1 mois de services.
Tanguy (Yves), maître, mle 3719-B-30; 21 ans de services.
Campion (Ferdinand), maître, mle 4864-C-35; 15 ans 11 mois de services.
Mernet (Georges), maître, mle 406-T-38; 13 ans 5 mois de services. Cité.
Gabarra (Pierre), second maître, mle 75-C-36; 15 ans 7 mois de services.
Lemaire (Ange), premier maître, mle 963-B-35; 16 ans de services.
Pellen (Jean), maître, mle 841-B-34; 16 ans 11 mois de services.
Cado (Marcel), premier maître, mle 647-B-36; 15 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Cadiou (Jean), maître, mle 586-B-33; 18 ans 6 mois de services.
Méniger (Léon), second maître, mle 268-C-36; 15 ans 1 mois de services.
Le Béon (Maurice), premier maître, mle 2535-B-31; 20 ans de services.
Le Page (François), maître, mle 2041-B-34; 17 ans 2 mois de services.
Le Cozannet (Pierre), maître, mle 3217-B-36; 14 ans 11 mois de services. Cité.
Mayer (Michel), maître, mle 1794-C-35; 16 ans de services.
Kerdraon (Jean), premier maître, mle 1550-B-35; 16 ans 5 mois de services.
Bouscaillou (Jean), premier maître, mle 1086-R-36; 15 ans de services.

Secrétaires militaires.

Wagon (Jacques), second maître, mle 2762-T-32; 15 ans 7 mois de services.
Le Breton (Lucien), maître, mle 1066-L-33; 18 ans de services. Cité.
Théboul (David), second maître, mle 599-Biz-36; 15 ans de services.
Le Scornet (Henri), second maître, mle 895-B-35; 16 ans 1 mois de services.
Ory (Roger), second maître, mle 1543-C-37; 14 ans 2 mois de services. Cité.
Léost (Jean), second maître, mle 1908-B-39; 12 ans 4 mois de services. Deux fois cité.
Mériais (Armand), second maître, mle 2572-B-32; 19 ans de services.
Naudé (Raymond), second maître, mle 1528-T-41; 11 ans 6 mois de services. Deux fois cité, blessé.
Sutty (Jacques), maître, mle 416-T-37; 14 ans 5 mois de services.
Latouche (Joseph), second maître, mle 49-F F-35; 15 ans 5 mois de services.
Lapeyre (Jacques), second maître, mle 1360-L-35; 15 ans 6 mois de services.

Commis aux vivres.

Boédec (Joseph), second maître, mle 3382-B-37; 14 ans de services. Cité.
Collin (Frédéric), premier maître, mle 1259-B-33; 18 ans 6 mois de services.
Quéré (Yves), second maître, mle 557-B-37; 14 ans 8 mois de services. Deux fois cité.
Boscher (Joseph), maître, mle 3172-B-36; 14 ans 10 mois de services. Deux fois cité.
Le Calvez (Joseph), maître, mle 2545-B-35; 16 ans 1 mois de services.
Tournellec (Jean), maître, mle 667-B-32; 19 ans 7 mois de services.
Guianvarch (Alain), maître, mle 2290-B-35; 16 ans 2 mois de services.
Souron (Louis), second maître, mle 2573-B-35; 16 ans 1 mois de services. Cité.

Infirmiers.

Le Nédélec (Emile), second maître, mle 773-B-31; 20 ans 6 mois de services.
Le Bihan (Hervé), second maître, mle 786-B-35; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Gaillot (Louis), second maître, mle 51-L-31; 19 ans 7 mois de services.
Le Blais (André), maître, mle 1204-B-33; 18 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Le Laouénan (Joseph), second maître, mle 1347-B-32; 19 ans 6 mois de services. Cité.
Lanneau (François), maître, mle 941-B-30; 21 ans 8 mois de services.
Le Quéméner (Yves), second maître, mle 158-B-31; 20 ans 5 mois de services.
Colin (Yves), second maître, mle 804-B-32; 19 ans 7 mois de services.
Uguen (Albert), maître, mle 1170-B-33; 18 ans 6 mois de services. Cité.
Le Guillou (Yves), premier maître, mle 1172-B-31; 20 ans 6 mois de services. Cité.

Cuisiniers.

Carillon (Marcel), second maître, mle 3115-C-34; 17 ans 6 mois de services.
Rimbaud (Félix), second maître, mle 2528-25-5; 18 ans 4 mois de services.
Pradier (Olivier), quartier-maître, mle 243-C-30; 17 ans 7 mois de services.
Mahé (Hyacinthe), maître, mle 1091-L-29; 21 ans 7 mois de services.
Gontard (Marcel), maître, mle 344-C-31; 20 ans 6 mois de services.
Le Guennec (André), second maître, mle 572-L-31; 20 ans 6 mois de services.
Laurans (Marcel), second maître, mle 4071-B-30; 21 ans de services.
Matéo (Ernest) second maître, mle 2712-T-32; 19 ans 4 mois de services.
Guérin (François), second maître, mle 2597-B-31; 19 ans 10 mois de services. Cité.

Maîtres d'hôtel.

Lassalle (Auguste), maître, mle 2913-T-32; 19 ans de services.
Cadio (Roger), second maître, mle 352-R-36; 15 ans 8 mois de services. Cité.
Guillou (Yves), second maître, mle 961-B-34; 17 ans 2 mois de services.

Tailleur.

Dervout (Joseph), second maître, mle 4181-27-11; 23 ans de services.

Photographe.

Campet (André), premier maître, 52-R-32; 18 ans 11 mois de services.

Musiciens.

Fragnaud (René), maître, mle 660-R-29; 23 ans 9 mois de services.
Blanc (Marcel), maître, mle 312-T-30; 21 ans 8 mois de services.
Legris (Emile), second maître, mle 992-B-30; 21 ans, 7 mois de services.

Ressortissants des territoires d'outre-mer.

Djoudi Mohamed ben Salah, second maître, mle 8453-B-h-A; 19 ans de services, mécanicien D. C.

Marins de direction de port.

Kerfourn (Jean), maître mécanicien, mle 4613-B-29; 24 ans 1 mois de services.
Douchin (Edmond), quartier-maître mécanicien, mle 2678-27-1; 24 ans de services.
Letulle (Paul), second maître mécanicien, mle 5246-C-29, 18 ans de services.
Le Déléter (Eugène), second maître de manœuvre, mle 301-L-32; 17 ans 4 mois de services.
Hignard (Paul), quartier-maître de manœuvre, mle 4521-26-2; 21 ans de services.
Drévillon (Pierre), maître mécanicien, mle 2816-B-29; 23 ans de services.
Le Dréau (Jean), second maître de manœuvre, mle 1970-B-32; 19 ans de services.
Odinot (Louis), second maître conducteur, mle 3013-T-32; 12 ans 8 mois de services. Cité.
Niver (Antoine), second maître mécanicien, mle 53-127-5; 20 ans de services.
Bellec (François), second maître voilier, mle 2178-26-2; 13 ans 2 mois de services.
Kervella (Jean), quartier-maître de manœuvre, mle 2161-26-2; 18 ans 6 mois de services.
Guiziou (Joseph), quartier-maître de manœuvre, mle 1643-B-33; 16 ans 8 mois de services.
Mahéo (Jean), quartier-maître de manœuvre, mle 44-371-3; 20 ans 6 mois de services.
Zanetti (André), second maître de manœuvre, mle 660-24-5; 18 ans 9 mois de services.

Ogor (Emile), quartier-maître de manœuvre, mle 809-B-32; 17 ans 7 mois de services.
Lebreuilly (Paul), second maître de manœuvre, mle 1197-C-35 ; 16 ans 1 mois de services.
Chardonnet (Auguste), second maître mécanicien, mle 128-849-2; 19 ans 7 mois de services.
Dolou (Auguste), second maître charpentier, mle 1036-26-2; 22 ans 10 mois de services.
Gardella (Jean), second maître mécanicien, mle 100-550-5; 21 ans 4 mois de services.
Fautras (René), second maître mécanicien, mle 55-075-1; 22 ans 2 mois de services.
Néel (Adolphe), quartier-maître de manœuvre, mle 3810-C-30; 16 ans 7 mois de services.
Piana (Ange), maître mécanicien, mle 13-T-32; 17 ans 1 mois de services.
Agostini (Nicolas), second maître mécanicien, mle 3132-T-31; 19 ans 4 mois de services.
Goulm (Jean), second maître manœuvrier, mle 128-228-2; 21 ans 1 mois de services.
Mangino (Jean), second maître mécanicien, mle 3771-27-5; 18 ans 8 mois de services.
Le Corre (Marcel), second maître de manœuvre, mle 3271-B-29 ; 22 ans de services.
Thomas (Raymond), second maître de manœuvre, mle 2189-25-2; 22 ans 6 mois de services.
Le Bidel (Gabriel), maître de manœuvre, mle 1321-L-30; 19 ans 1 mois de services.
Lambert (Marcel), maître mécanicien, mle 1759-T-31; 20 ans 5 mois de services.

Guetteurs sémaphoriques.

Séguillon (François), second maître, mle 181-B-31: 20 ans 1 mois de services.
Adrien (Maximilien), second maître, mle 1210-L-28; 23 ans 3 mois de services.
Dilosquer (Yves), second maître, mle 1730-B-28; 23 ans 1 mois de services.

Marins pompiers.

Lemarinel (Jules), second maître, mle 910-C-34; 15 ans 10 mois de services.
Sanguinetti (Antoine), maître, mle 1230-T-10; 13 ans de services. Cité.
Courtet (Yves), second maître, mle 7-L-40; 14 ans de services. Cité.
Le Corre (Michel), second maître, mle 3289-B-36; 14 ans 9 mois de services. Deux fois cité.
Berruyer (Claude), second maître, mle 1635-T-36; 15 ans 4 mois de services.
Monvoisin (Roger), second maître, mle 944-C-38; 13 ans 6 mois de services.
Boutet (Louis), quartier-maître, mle 1130-T-30; 19 ans 4 mois de services.
Derrien (Alphonse), quartier-maître, mle 1621-B-35; 12 ans 5 mois de services. Cité.
Orta (Antoine), quartier-maître, mle 6133-T-39; 11 ans 5 mois de services.

Gardien de prison.

Gouriadec (Joseph), second maître, mle 1612-L-32: 19 ans 9 mois de services.

Décret du 31 décembre 1951 modifiant le décret du 24 août 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu le décret du 24 août 1951 portant délégation de signature,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 2, 12, 14, 18, 21, 32 et 33 du décret du 24 août 1951 portant délégation de signature du secrétaire d'Etat à l'air sont modifiés ainsi qu'il suit:

Article 2, au lieu de: « en ce qui concerne les paragraphes *a*, *f* et *g* dudit article », lire: « en ce qui concerne les paragraphes *a*, *f* et *g* de l'article 2 de l'arrêté du 24 août 1951 ».

Article 12, au lieu de: « Circonscription aéronautique régionale de Marseille: titulaire: colonel Billoux (Pierre) », lire: « Circonscription aéronautique régionale de Marseille: titulaire: ingénieur militaire en chef de 1re classe de l'air: Brunet (Maurice) »; atelier industriel de l'air de Casablanca, au lieu de: « suppléant: à désigner », lire: « suppléant: capitaine Vaissière (Jean), sous-directeur administratif ».

Article 14, au lieu de: « Commissaire de 3e classe Ripoche (M.-R.-J.-B.) », lire: « Commissaire adjoint Ferlicot (J.-M.-L.) »; au lieu de: « Commissaire de 3e classe Paut (L.-J.) »; lire: « Commissaire de 2e classe Trutat (J.-C.-M.-B.) ».

Article 18, au lieu de: « M. le colonel Noirot, adjoint au chef du service du personnel de l'armée de l'air », lire: « M. le colonel Marette (Pierre-Marie), adjoint au chef du service du personnel de l'armée de l'air ».

Article 21, ajouter: « Les directeurs des établissements suivants: entrepôt de l'armée de l'air n° 601, à Nanterre; entrepôt de l'armée de l'air n° 606, à Varennes-sur-Allier; entrepôt de l'armée de l'air n° 609, à Versailles; atelier de réparation de l'armée de l'air n° 681, à Bordeaux, reçoivent délégation de signature pour les marchés ou conventions relatifs aux approvisionnements, aux réparations et à l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement de ces établissements jusqu'à concurrence de 8 millions de francs ».

Article 32, au lieu de: M. le colonel Mutin », lire: « M. le colonel Crosnier ».

Article 33, au lieu de: M. le lieutenant-colonel Duchemin », lire: « M. le colonel Billoux (Pierre) »; au lieu de: « M. le commandant Graveiat (Jack) », lire: « M. le commandant Lesestre (Jean) »; au lieu de: « M. le lieutenant-colonel Martin (Richard) », lire: « M. le lieutenant-colonel Cleroux (Roger) »; au lieu de: « M. le capitaine Jouvin (Francis) », lire: « M. le capitaine Conscience (Georges) ».

La date d'effet des rectifications ci-dessus est la même que celle du décret modifié, sauf en ce qui concerne les nouveaux délégataires qui ne bénéficient de la délégation de signature qu'à dater de leur prise de fonction.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
GEORGES BIDAULT.
Le secrétaire d'Etat à l'air,
PIERRE MONTEL.

Décret du 31 décembre 1951 portant promotions dans la gendarmerie nationale et la justice militaire.

Par décret en date du 31 décembre 1951, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le lieutenant-colonel Laffitte (Jean-Lucien-Antoine), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les chefs d'escadron:

M. Bouillie (Aimé-Maxime Victor), en remplacement de M. le lieutenant-colonel Laffitte, promu. — Maintenu.

M. Lesigne (Marcel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Mureau (Robert Marie-François), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Guillot (Jean-Pierre-François), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Artous (Louis-Emile), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

M. Tassy (Lucien-Etienne), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Joseph (Jean-René-Gustave), en remplacement de M. le chef d'escadron Bouillie, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Duran (Adrien-Gaston), en remplacement de M. le chef d'escadron Lesigne, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Rabaseda (Lucien-Henri), en remplacement de M. le chef d'escadron Mureau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Escande (Jean-Joseph-Henri), en remplacement de M. le chef d'escadron Guillot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Auriol (Marcel-Paul-Vincent), en remplacement de M. le chef d'escadron Artous, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Soule (Hildebert-Jean-Laurent), en remplacement de M. le chef d'escadron Tassy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Delpy (André-Laurent), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Werner (Maurice-Henri-Alphonse), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Coustere (Pierre-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Courtial (Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Meunier (Auguste-Louis-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu).

2e tour (choix). M. Robitaillie (Louis-Alfred-Henri), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour ancienneté. M. Le Mao (Emile-Charles-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

2e tour (choix). M. Gontard (Pierre-Etienne-Jean), inscrit au tableau d'avancement exceptionnel, *Journal officiel* du 1er novembre 1951. Aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Deyde (Eugène-Lucien), en remplacement de M. le capitaine Joseph, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté) M. Beaupied (Edmond-Bertrand), en remplacement de M. le capitaine Duran, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Moreau (René-Paulin-Charles), en remplacement de M. le capitaine Rabaseda, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Collée (André-Fernand-Jean), en remplacement de M. le capitaine Escande, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Beziade (Jean-Bertrand-Joseph), en remplacement de M. le capitaine Auriol, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Artières (Jean-Louis-Christian), en remplacement de M. le capitaine Soule, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Robert (Marcel-Joseph-Gaston), en remplacement de M. le capitaine Delpy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Andrieu (François), en remplacement de M. le capitaine Werner, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Mone (François-Jean-Martin), en remplacement de M. le capitaine Coustère, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. George (Christophe), en remplacement de M. le capitaine Courtial, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté) M. Deygas (Jean), en remplacement de M. le capitaine Meunier, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Cortez (Georges), en remplacement de M. le capitaine Robitaillie, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Bruez (Emile), en remplacement de M. le capitaine Le Mao, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marais (Albert), en remplacement de M. le capitaine Gontard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Muller (André-Ernest), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Voitot (Paul-Claude), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Garçon (Robert-Jules-Ambroise), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Berrod (Robert-Lucien), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Dotte (Georges-Camille), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Enjolras (Jules), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Biland (Henri-Raymond), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Demarais (Siffrein-Léger-Lucien), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Service des justices militaires.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

CADRE DES OFFICIERS DE JUSTICE MARITIME

Au grade d'officier de justice maritime de 2e classe.

M. l'officier de justice maritime de 3e classe Pariselle (Jean), en remplacement de M. Genest, promu. — Maintenu.

CADRE DES OFFICIERS GREFFIERS

Au grade de capitaine greffier.

MM. les lieutenants greffiers:

2e tour (choix). M. Bonaccini (Paul-Maximilien-Joseph), en remplacement de M. le capitaine greffier Torre, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Piezzoli (Paul-Ambroise), en remplacement de M. le capitaine greffier Colombani, retraité. — Maintenu.

Au grade d'officier greffier de 1re classe.

M. l'officier greffier de 2e classe Paraclet (Philippe), en mission hors cadres au titre du service des essences des armées.

Au grade de sous-lieutenant greffier.

Les adjudants-chefs commis greffiers:

M. Gibaud (Raymond-Gabriel). — Maintenu.

M. Laporte-Fauret (René-Pierre). — Maintenu.

M. Marcaillou (Herman-Charles). — Maintenu.

M. Luzinier (Pierre). — Maintenu.

Au grade d'officier greffier de 2e classe.

M. le maître principal commis greffier Veillard (Jean-Marie). — Maintenu.

Décret du 31 décembre 1951 portant promotions d'officiers de la gendarmerie nationale en situation de non-activite par suppression d'emploi ou licenciement de corps.

Par décret en date du 31 décembre 1951, sont promus à titre définitif à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps dont les noms suivent;

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Au grade de chef d'escadron.

M. le capitaine Bertrand (Paul-François), commandement de la gendarmerie nationale de la 6e région militaire à Metz.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

M. Thauvel (Roger-Emile), commandement des forces de gendarmerie nationale en Allemagne.

M. Mirabel (Emile-Joseph-Alphonse), commandement de la gendarmerie nationale de la 5e région militaire à Toulouse.

M. Lelong (Yvan-Albert), commandant de la gendarmerie nationale de la 6e région militaire à Metz.

M. Quere (Eugène), commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris.

M. Leclercq (Henri-Jules), commandement de la gendarmerie nationale de la 2e région militaire à Lille.

M. Cosse (Léon), commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris.

M. Desdier (Désiré-Adolphe), commandement de la gendarmerie nationale de la 9e région militaire à Marseille.

M. Labat (Jean), commandement de la gendarmerie nationale de la 1e région militaire à Bordeaux.

M. Ferry (Sylvère-Charles), commandement de la gendarmerie nationale de la 1re région militaire à Paris.

Décret du 31 décembre 1951 portant promotion à titre définitif d'officiers du service des poudres (armée active).

Par décret en date du 31 décembre 1951, sont promus à titre définitif, pour prendre rang du 1er janvier 1952:

Au grade d'ingénieur militaire principal des poudres.

Les ingénieurs militaires de 1re classe des poudres:

2e tour (choix). M. Roure (Jean-Joseph), en remplacement de M. Nicolas, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fau (Antoine-Jean-Pierre), en remplacement de M. Sartorius, placé hors cadres. — Maintenu. (Inscrit au tableau d'avancement.)

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe des poudres.

Les ingénieurs militaires de 2e classe des poudres:

4e tour (recrutement latéral): pas de candidat.

1er tour (ancienneté). M. Toche (Lucien-Antoine), en remplacement de M. Roche, promu. — Maintenu. (Inscrit au tableau d'avancement.)

2e tour (ancienneté). M. Cachin (André), en remplacement de M. Boutry, promu. — Maintenu. (Inscrit au tableau d'avancement.)

Décret du 31 décembre 1951 portant promotions dans les cadres militaires du service des essences des armées (active).

Par décret en date du 31 décembre 1951:

Sont promus dans le corps des ingénieurs des essences des armées, pour compter du 1er janvier 1952:

Au grade d'ingénieur principal des essences.

Les ingénieurs ordinaires des essences:

MM. Laylle (Damien-Maurice-Jean).
Almeras (André-Charles-Louis-Henri).

Sont promus dans le corps des ingénieurs des travaux du service des essences des armées, pour compter du 1er janvier 1952:

Au grade d'ingénieur principal des travaux.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux Kerrien (Jacques-Marie).

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux.

M. l'ingénieur de 2e classe des travaux Bourgin (René-Auguste-Amédée), 1er tour, ancienneté.

Décret du 31 décembre 1951 portant promotions (armée de terre, active).

Par décret en date du 31 décembre 1951:

Sont promus à titre définitif:

ARMÉE ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

De Rocquigny du Fayel (Michel-Armand-Alexandre-Ignace) (B. O. A.-B. P.), en remplacement de M. Gendry, admis train. — Maintenu.

Vanuxem (Paul-Fidèle-Félicien) (B. E. M.), en remplacement de M. Henry, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Marcellin (Gaston-Jean-Paul), en remplacement de M. Lafont, admis transmissions. — Maintenu.

Moulin (Christian-Marie-Alexis-Henry), en remplacement de M. Javelle, admis train. — Maintenu.

Clément (Pierre-Emile-Fernand) (B. O. A.), en remplacement de M. Piet-Lalaudrie, retraité. — Maintenu.

Lafite (Armand-Jean), en remplacement de M. Devaux, retraité. — Maintenu.

Mosnier (René-Michel-Marie-Robert) (B. E. M.), en remplacement de M. Moillard, nommé. — Maintenu.

Lancrenon (François-Marie-Paul), en remplacement de M. Bel, retraité. — Maintenu.

Dullin (Louis) (B. E. M. S.-B. E. M.), en remplacement de M. Allard, nommé. — Maintenu.

Beaurpere (Maurice-Georges), en remplacement de M. Bezuel Le Roux d'Esneval, nommé. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Trimaille (Pierre) (B. E. M. S.-D. E. M.), en remplacement de M. de Rocquigny du Fayel, promu. — Maintenu.

Fery (Joseph) (D. E. M.), en remplacement de M. Vanuxem, promu. — Maintenu.

Fayard (Jean-Marie) (B. E. M. S.), en remplacement de M. Rondet, admis train. — Maintenu.

Voinot (Pierre), en remplacement de M. Rouvier, admis train. — Maintenu.

Autrand (Emile-Louis), en remplacement de M. Ruffat, admis train. — Maintenu.

Rossi (Ange-Jean-Auguste-Louis), en remplacement de M. Saby, admis train. — Maintenu.

Foque (Amédée-Charles-Alexandre), en remplacement de M. Hucher, admis transmissions. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

De Guillebon (Christian-Louis-Pierre-Marie) (B. E. M.), en remplacement de M. Marcellin, promu. — Maintenu.

Besharelle (Henri-Pierre-Benoît), en remplacement de M. Moulin, promu. — Maintenu.

Couget (Léon-François-Gabriel), en remplacement de M. Clément, promu. — Maintenu.

De Gigord (Joseph-Vincent-Pierre-Jules-Marie-François) (B. E. M.-B. O. A.), en remplacement de M. Lafite, promu. — Maintenu.

De Bellaigue de Bughas (Etienne-Marie) (B.-E.-M.), en remplacement de M. Mosnier, promu. — Maintenu.

Geslain (Hubert-Fernand-Octave), en remplacement de M. Lancrenon, promu. — Maintenu.

Bichot (Pierre-Marie-Alfred-Maxime) (B. E. M.-B. O. A.), en remplacement de M. Dullin, promu. — Maintenu.

Grenier (Pierre), en remplacement de M. Beaurpere, promu. — Maintenu.

Le Jariel (Marie-Joseph Xavier), en remplacement de M. Roux, admis transmissions. — Maintenu.

Merlin d'Estreux de Beaugrenier (Emmanuel-Ernest-Marie) (B. O. A), en remplacement de M. Thibodeau, admis Transmissions. — Maintenu.

Hutinel (André-Joseph), en remplacement de M. Pothier, admis Transmissions. — Maintenu.

De Pianelli (Yves-Marie-Florimond), en remplacement de M. Duril, admis Transmissions. — Maintenu.

Saint-Pierre (Théophile-Joseph), en remplacement de M. Cuenoud, admis Transmissions. — Maintenu.

Des Robert (Philippe-Marie-Adolphe), en remplacement de M. Erulin, décédé. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

Les capitaines:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952).

2e tour (choix). M. Girard (Michel-Pierre-Alphonse), en remplacement de M. Thromas, admis Transmissions. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Cessac (Jean-Emile), en remplacement de M. Trimaille, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guillon (Alain-Maurice), en remplacement de M. Pery, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Castet-Barou (Roger-Paul-Auguste), en remplacement de M. Fayard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Pegot (Paul-Jean-André), en remplacement de M. Voinot, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. de Leyris de Campredon (Guy-Jean-Marie), en remplacement de M. Autrand, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Valache (Jacques), en remplacement de M. Rossi, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Fichoux (Jean), en remplacement de M. Foque, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Breil (Joseph-Louis-Maurice), en remplacement de M. Le Saint, admis Transmissions. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Goyaux (Jean-Louis), en remplacement de M. Cardi, admis Transmissions. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Puitg (Jacques-Jean-Louis), en remplacement de M. Charrier, admis Transmissions. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Poncelin de Raucourt (Hubert-Marie-Emile), (D. E. M.), en remplacement de M. Lorin, admis Transmissions. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Burger (Georges-Jean), en remplacement de M. de Golbery, admis Transmissions. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Le Doucen (Jean-Roger-Pierre), en remplacement de M. Biarez, admis Transmissions. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Girardon (Marcel-Louis-Marie-Joseph), en remplacement de M. François, admis Chancellerie. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952).

1er tour (ancienneté). M. Couaillier (Claude-Gustave-Léon-Henri), en remplacement de M. Colomb, admis Adjoints administratifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Morel (Jean-Paul-Marie), en remplacement de M. Guillebon, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roussel (André-Alphonse), en remplacement de M. Beharelle, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Jenoudet (Louis-Charles-Jean), en remplacement de M. Couget, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Durtelle de Saint-Sauveur (Jean-Noël-Marie-Charles), en remplacement de M. de Gigord, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bayle (André-Louis-Maurice-François-Marie), en remplacement de M. de Bellaigue de Bughas, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Boucher de La Rupelle (Paul-Olivier-Marie-Joseph), en remplacement de M. Geslain, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Benezit (Lucien-Victor-Jules) (D. E. M.), en remplacement de M. Bichot, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cornier (Louis-Pierre-Joseph), en remplacement de M. Grenier, promu — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guérin (Maurice-Elie-Gabriel-Marie), en remplacement de M. Le Jariel, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bernard (Robert-Alfred), en remplacement de M. Merlin d'Estreux de Beaugrenier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Morand (Pierre-Eugène), en remplacement de M. Hutinel, promu — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dantier (Pierre-Gérard-Joseph), en remplacement de M. de Pianelli, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Martini (Jean-Georges-Maurice-Marie) (D. E. M.), en remplacement de M. Brugie, admis adjoint administratif. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Goujon (Jacques-Claude) (B. O. A.), en remplacement de M. Saint-Pierre, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Reveillant (Pierre-André-Arthur-Alexandre), en remplacement de M. des Robert, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Herve (Pierre-Léopold), en remplacement de M. Boulard de Gatellier, admis adjoint administratif. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Poumarede (Jean-Marie-Paul), en remplacement de M. Redon, admis adjoint administratif. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fournet (Victor-Marius), en remplacement de M. Mioche, admis recrutement. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Despeaux (Jacques-Maurice), en remplacement de M. Hilaire, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dazet (Julien-Gustave), en remplacement de M. Gay, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Barbier (Joseph-Louis), en remplacement de M. Vichot, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Daumas (Marcel-Antoine-Emile), en remplacement de M. Tivolle, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Kah (Edouard-Louis-Marcel) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. de Boubée de Gramont, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Landrin (René-Georges), en remplacement de M. Grand-Clerc, admis génie. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les Lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er avril 1949.)

3e tour (ancienneté). M. Bounaix (Louis-Aimé), en remplacement de M. Lascoux, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

1er tour (ancienneté). M. Derdour (Abdelkader), en remplacement de M. Rocherioux, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

2e tour (choix). M. Weymeringer (Jean-Paul), en remplacement de M. Pegot, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Petit (Robert-Daniel), en remplacement de M. Valache, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pradeloux (Marcel-Elie-Marie-Albert), en remplacement de M. Breil, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pascual (Gilbert-Eloi), en remplacement de M. Puitg, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Cauquil (Elie-Laurent), en remplacement de M. Burger, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Barre (Yves-Charles-Noël), en remplacement de M. Girardon, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Marengo (Fernand-Antoine), en remplacement de M. Cessac, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Blondeau (Marius-Jean), en remplacement de M. Guillon, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Anglada (Georges-Emile), en remplacement de M. Castet-Barou, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dupouts (Léon-Louis), en remplacement de M. de Leyris de Campredon, promu. — Maintenu
3e tour (ancienneté). M. Mary (Gaston), en remplacement de M. Fichoux, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bonneaud (Rémy-Louis), en remplacement de M. Goyaux, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Spor (Jacques-Edmond), en remplacement de M. Poncelin de Raucourt, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Meyer (Louis-Charles), en remplacement de M. Le Doucen, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Richaud (Fernand-Joseph-Isidore), en remplacement de M. Soula, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Longeret (Georges-Jean-Marie-Adrien) (B. P.), en remplacement de M. Girard, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Binard (Marcel-Pierre-Marie), en remplacement de M. Girardot, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Suzanne (Narcisse-Ernest-Stéphane) (B. P.), en remplacement de M. Goulierre, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dellenbach (Marcel-Léon), en remplacement de M. Hallais, admis train. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Dubaquier (Roger-Jean), en remplacement de M. Homassel, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hamard (Camille-Prosper), en remplacement de M. Jean, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Imbot (René-Gabriel), en remplacement de M. Jumel, admis train. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Huet (Jacques-Charles-François), en remplacement de M. Lebeau, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Roux (Marcel-Constant-Alphonse), en remplacement de M. Longchampt, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Georges (René-Roger-Alphonse), en remplacement de M. Marand, admis train. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Normand (Jean-Roger-Francis) (B. P.), en remplacement de M. Marduel, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Mouries (Gabriel-Julien-Marie), en remplacement de M. Martinon, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Faulques (Roger-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Moritel, admis train. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chaulieu (Désiré-François), en remplacement de M. Ortez, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Yvin (Hervé-Marie), en remplacement de M. Schellenberg, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Jaupart (Claude-Louis-Georges), en remplacement de M. Sousbielle-Clos, admis train. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

3e tour (ancienneté). M. Lanaud (Maurice), en remplacement de M. Morel, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Compagnon (André-Pierre), en remplacement de M. Rousset, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Cornilleau (Yves-Albert-François), en remplacement de M. Jenoudet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Nougue (Louis-Etienne), en remplacement de M. Durtelle de Saint-Sauveur, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rimize (Louis-Marie), en remplacement de M. Bayle, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Siche (Roger-Henri), en remplacement de M. Boucher de La Rupelle, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Marosetti (Toussaint), en remplacement de M. Benezit, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ciancioni (François), en remplacement de M. Cornier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de La Brosse (Gustave-René-Maurice-Marie-Pierre), en remplacement de M. Guerin, promu — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Sevestre (Bernard-Edmond-Henri), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pamart (Henri-Fernand-Georges-François), en remplacement de M. Morand, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Andrea (René-Albert-Raymond), en remplacement de M. Dantier, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Janer (René-Paul), en remplacement de M. Martini, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Villeval (Henri-Charles-Auguste), en remplacement de M. Goujon, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bernhardt (Jean-Michel-Louis), en remplacement de M. Reveillant, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Clavel (Guy), en remplacement de M. Herve, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Alby (Henry-Georges-Jean), en remplacement de M. Poumarede, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Romet (Henri-Charles-Louis), en remplacement de M. Fournet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lafon (André-Joseph-Jean), en remplacement de M. Despeaux, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rivaud (Louis-Henri) (B. P.), en remplacement de M. Dazet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fauque (Alfred-Georges-Antoine), en remplacement de M. Barbier, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Larocne (Serge-Claudius), en remplacement de M. Daumas, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Goumy (Jean-Lucien-Gabriel), en remplacement de M. Kah, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chagneau (Jean-Pierre-François), en remplacement de M. Landrin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mouget (Jean-Pierre), en remplacement de M. Couailler, promu. — Maintenu
1er tour (ancienneté). M. Carrichon (Jean-Albert), en remplacement de M. Ventalon, admis train. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Giuseppi (Dominique), en remplacement de M. Vieuriot, admis train. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Guevel (André-Frédéric-Alcime-Alexandre), en remplacement de M. Viguie, admis train. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Charleux (André), en remplacement de M. Stemler, admis transmissions. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Magnenot (Joseph-Marius), en remplacement de M. Kelle, admis transmissions. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Barbe (Raoul-Jean-Charles), en remplacement de M. Dailly, admis transmissions. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lefevre (Roger-Pierre-Alphonse), en remplacement de M. Germain, admis transmissions. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Beucler (Jean-Jacques-Georges), en remplacement de M. Meric, admis transmissions. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Humilier (Pierre), en remplacement de M. Dubreuil, admis transmission. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Camus (Florian-Honoré) (B. P.), en remplacement de M. Uleza, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bares (Robert-René) (B. P.), en remplacement de M. Aribaud, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ares (Raymond-Julien), en remplacement de M. Bernard) admis adjoints administratifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Aubry de Maraumont (Raymond-Louis-Alexandre), en remplacement de M. Peltier, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Laravoire (Hubert-Jean), en remplacement de M. Forteguerre, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Destinée (Benoit-Jules-Auguste-Charles), en remplacement de M. Ane, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Vioux (Georges-Louis-Nicolas), en remplacement de M. Oule, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Daubricourt (Gilbert-Aimé-Victor), en remplacement de M. Barbe, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Barault (Gabriel-Abel), en remplacement de M. Borey, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M Damon (Henri-Marie-Joseph-Célestin-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Folliquet, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pons (Albert), en remplacement de M. Demarchi, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Stanghellini (André-Henri-Noël), en remplacement de M. Maury, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Combes (Maurice-Philippe-Pierre), en remplacement de M. Montuis, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Duclos (Robert-Lucien-Roger), en remplacement de M. Alphaize, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Hervouet des Forges (Noël-Marie), en remplacement de M. Bigorgne, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pageze (Maurice-Paul), en remplacement de M. Vanni, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Beauvisage (Jean-Charles-Stéphane), en remplacement de M. Harel, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Vircondelet (Maurice), en remplacement de M. Bousquet, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Maurin (René-Paul-Félix), en remplacement de M. Guintrand, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Charbonnier (Marcel-André-Jean), en remplacement de M. Caramel, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. de Vivie-Regie (François-Marcel), en remplacement de M. Hestin, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gounard (Robert-Jean), en remplacement de M. Zemidi Ahmed, admis adjoints administratifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chounet (Camille), en remplacement de M. Dieucho, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Caillaud (Fernand-Pierre-Louis), en remplacement de M. Bourlart, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Collas (Daniel-Louis), en remplacement de M. Claveau, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Sislach (Georges-René-Joseph) (B. P.), en remplacement de M. Martin, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M Larrieu (Roger), en remplacement de M. Chantome, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Arnault de La Menardière (Hervé-Marie-François), en remplacement de M. Langenbach, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bichelot (René-François) (B. P.), en remplacement de M. Roux, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Jouatte (Jean-André-Stéphane-Eugène), en remplacement de M. Guinard, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Martinez (Paul-Antoine), en remplacement de M. Subra, admis génie — Maintenu.
2e tour (choix). M. Maloubier (Robert-Marcel-Frédéric-Louis) (B. P.), en remplacement de M. Meslet, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Dessenante (Albert-Pierre), en remplacement de M. Nardin, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gauthier (Robert-André-Louis), en remplacement de M. Briand, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Rouquette (Pierre-Marie-Paul), en remplacement de M. Helle, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Monnot (André-François-Valentin), en remplacement de M. Lenoir, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Llobères (Gabriel-Pierre-Joseph), en remplacement de M. Bergot, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Sanguinetti (Pierre-Hector-Laurent), en remplacement de M. Coumoul, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Risticoni (Charles-Joseph), en remplacement de M. Demesy, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bolzague (Raoul), en remplacement de M. Breger, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. d'Arbonneau (Christian-Henri-Jean-Marie), en remplacement de M. Gleize, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Jeanselme (Louis-Marie-Auguste), en remplacement de M. Mison, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jarry (Bernard-Jean), en remplacement de M. Montali, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Cazalet (Armand-Raymond-Georges-Gabriel), en remplacement de M. Beauseigneur, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Gereux (Pierre-Edouard), en remplacement de M. Krempff, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Christin (Pierre-Alfred), en remplacement de M. Nicolas, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gaudy (Paul-Léon), en remplacement de M. Walther, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Voileau (Pierre-Marie-Joseph), en remplacement de M. Marchal, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Touron (Albert-Jean-Gustave), en remplacement de M. Cacciaguerra, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Barbat (Jean-Camille), en remplacement de M. Mauchamp, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Wolber (Henri-Nicolas-René-Roger), en remplacement de M. Mugnier, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Viaris de Lesegno (Bernard-Marie-Alfred-Emile-Valentin-Jacques), en remplacement de M. Froment, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Charras (Stéphan-Jean-Marie), en remplacement de M. Annequin, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Borie-Duclaud (Raymond-Louis), en remplacement de M. Lasne, admis génie. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Morvan (François-Marie), en remplacement de M. Vialla, admis génie. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pech (Jules-Joseph-Jean) (B. P.), en remplacement de M. Poirre, admis génie. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Cavillon (Jean-Emile-Marie) (B. P.), en remplacement de M. Franceschi, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Roeser (Frédéric-Georges), en remplacement de M. Kugler, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Loyer (André-Paul-Marcel), en remplacement de M. Veniset, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Arnaud de Foiard (Paul-Marie-Félix-Jacques-René) (B. P.), en remplacement de M. Bosch, tué. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Couterel (Etienne-François-Emile), en remplacement de M. Santucci, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Le Peltier d'Aunay (Raoul-Jean-Marie-Hector), en remplacement de M. Hispa, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ghanem Abou Samra (Henri), en remplacement de M. Tramini, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cochon (André-Florent), en remplacement de M. Fichter, décédé, — Maintenu

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le sous-lieutenant Marchand (Serge-Fernand-Marcel).

Au grade de sous-lieutenant.

Les sous-officiers :

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. Huant (Gilbert-Gustave) (B. P.).
Leloup (Henry-Emile).
Leguere (René-Georges-Eugène) (B. P.).

OFFICIER A TITRE ÉTRANGER

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant Ungermann (Georges-Slavomir).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1948

Au grade de capitaine.

Les lieutenants :

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. Bounab (Mohand-Arezki).
Rahal (ben Mohamed Chebli Zemrani).
Boukoffa (Saci ben Ahmed).
Kortas (Ali ben Mohamed).
Mohamed (ben Lachemi).

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants :

(Pour prendre rang du 1er janvier 1951.)

MM. Achour (ben Abderrahim ben Mahmoud).
Moulay (Tahar ben Moulay Abbès).
Nasser (ben Caïd el Hadj Driss Mejjati).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. Ali (ou Mohamed ou el Hadj Derqaoui).

(Pour prendre rang du 3 janvier 1952.)

M. Abdelkader (ben Ahmed ben Caïd Jilali).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les lieutenants-colonels :

De La Croix de Castries (Christian-Marie-Fernand) (B. E. M.), en remplacement de M. Guibert, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Richard de Soultrait (François-Marie-Joseph-Laurent) (B. T.), en remplacement de M. Edon, décédé. — Maintenu.
Dumas de Champvallier (Paul-François-Marie-Joseph-Dominique), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
De Kersauson de Pennendreff (Robert-Léonce-Henri), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les chefs d'escadrons :

Ceccaldi (Robert-Marie-Edmond), en remplacement de M. de La Croix de Castries, promu. — Maintenu.
Deluc (Georges-Henri-Jean), en remplacement de M. de Font-Reaulx, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Jouslin de Pisseloup de Noray (Maurice-Joseph), en remplacement de Richard de Soultrait, promu. — Maintenu.
Jobelot (Paul-Louis), en remplacement de M. Dumas de Champvallier, promu. — Maintenu.
Duvernoy (Paul-Victor) (D. E. M.), en remplacement de M. Kersauson de Pennendreff, promu. — Maintenu.
Durin (André), en remplacement de M. Gauthier, retraité. — Maintenu.
Plagne (Marcel-René) (B. P., B. O. A.), en remplacement de M. d'Armau de Bernede, décédé. — Maintenu.
Clerget de Saint-Léger (Jacques-Henri-Marie-Joseph) (B. E. M.), en remplacement de M. Madelin, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les capitaines :

1er tour (ancienneté). M. Millet (André-Marie), en remplacement de M. Ceccaldi, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gautier (Pierre-Robert-Ernest-Constant) (D. E. M., B. P.), en remplacement de M. Deluc, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Pierson de Brabois (Pierre-Henri-Fernand), en remplacement de M. Gascou, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Michelet (Louis-Christian) (B. T.), en remplacement de M. de Seze, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Guillier (Bernard-Marie-Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Frois (Michel-Marcel-Bernard-Samuel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Boileau (Michel-Marie-Henri-Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Heraud (Jean-Gustave-Marie-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Starck (Michel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Magdelain (Jean-Paul-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. de Cuniac (Ernest-Marie-Louis-Paul), en remplacement de M. Jouslin de Pisseloup de Noray, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lemaire (Jean-Pierre-Léon), en remplacement de M. Jobelot, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Laperche (Jacques-Paul-René-Marie), en remplacement de M. Duvernoy, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Deturbet (Marcel-Augustin-Camille), en remplacement de M. Durin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Barras (Pierre), en remplacement de M. Plagne, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Benardou (André-Marie-Lionel), en remplacement de M. Clerget de Saint-Léger, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. du Serech d'Aurimond de Saint-Avit (Bernard), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants :

3e tour (ancienneté). M. Hadj Tafeb ben Boudiaf, en remplacement de M. Millet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Antier (Marc-Jean), en remplacement de M. Gautier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Dumont Saint Priest (Henri-Marie-Jean), en remplacement de M. Pierson de Brabois, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Allard (Lucien-Eugène), en remplacement de M. Michelet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). Prevost (Bernard-Marie-Joseph-Michel) (B. P.), en remplacement de M. Guillier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. d'Arras (Marie-François-Xavier), en remplacement de M. Frois, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Teste (Henri-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Boileau, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fargues (Robert-Laurent-Augustin), en remplacement de M. Héraud, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Compain (Jacques-Marie-Albert) (B. P.), en remplacement de M. Starck, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Ragonnaud (René-Abel), en remplacement de M. Magdelain, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Radix (Renaud-Marcel), en remplacement de M. Charbonnier, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barazer de Lannurien (Bertrand-Yves-Marie), en remplacement de M. Degrange Touzin de Martignac, décédé. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. d'Espalungue d'Arros (Marie-Tristan-Roger), en remplacement de M. Valois, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gérard (René-Charles), en remplacement de M. Matras, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Royer-Dupré (Gérard-Maurice-Henri), en remplacement de M. Nivard, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

6e tour ancienneté). M. Cesure (René-Michel), en remplacement de M. Cuniac, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Colard (René-Marcel), en remplacement de M. Lemaire, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Lingua de Saint-Blanquat (Louis-Marie-Albert), en remplacement de M. Laperche, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chevalier de Lauzieres (Yves Marie-Charles), en remplacement de M. Deturbet, promu. — Maintenu
1er tour (ancienneté). M. Brissard (Michel-Auguste), en remplacement de M. Barras, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Menard (Jacques-Emmanuel), en remplacement de M. Benardou, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Glasser (Claude-Pierre), en remplacement de M. du Serech d'Aurimond de Saint Avit, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dunoyer de Segonzac (Jean-Marie-Joseph-Gustave), en remplacement de M. Janssen, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Janvier (Pierre-François-Marie), en remplacement de M. Constantin, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Maymil (Jéhan-Marie-François-Marc), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour ancienneté). M. Hoff (Paul-Emile-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour choix). M. Leverd (René-Gustave-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Laforest (Jean-Lucien), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cordonnier (Robert-Marcel-Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Regnault de Premesnil (Charles-Roger-Jacques), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Fagot (Raymond), aménagement d'effectifs — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lerquet (Robert-Lucien), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de La Bigne (Stéphan-Gabriel-Bernardin-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Sarcelet (Jean-Marcel-Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Onne (Jean-Pierre-Yves), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Genillon (Gérard), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Vidal (Jean-Pierre-Etienne), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Morin (Henri-Léon-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bressy (André-Pierre-Daniel) (B. P.), aménagement d'effectifs — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Larrat (Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Velu (Jean-Marie-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Cherade de Montbron (Marie-Joseph-Etienne), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Helain (Bernard-Gaston), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M Rouy (Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Hadengue (Georges-Jean-Albert), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Fenetre (Maurice-Alex-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Loiseau (Lucien-Alexis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Hautecloque (Bernard-Auguste-François-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Florent (Victor-André), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bernard de La Gatinais (André-Marie-Aimé-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Perrey (René-Marie-Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Cahoreau-Gallier (Albert-Noël), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Champion (Charles-Pierre-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. l'aspirant Auge (Pierre-Marie-François-Joseph).

Les sous-officiers:

MM. Fauconnet (Edmond-Henri).
Falcou (André-René).

SOUS-LIEUTENANTS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1940.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les sous-lieutenants:

MM. Moulay Brahim ben Moulay Idriss Sbaï.
Bouazza ben Jilali bou Lhimez

Artillerie.

Au grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Meltz (André) (B. E. M. S.-D. E. M.), en remplacement de M. Petetin, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Neltner (Charles-Julien-Maxime) (B. E. M. S.-B. E. M.), en remplacement de M. Moyen, retraité. — Maintenu.
Piat (Pierre-Jules) (B. T.), en remplacement de M. Dutaret, retraité — Maintenu.
Pliet (Henri-Adolphe-Eugène), en remplacement de M. Aubert de Vincelles, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

MM. les chefs d'escadron:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Therenty (Michel-Claude-Arthur) (B. E. M. S.-D. E. M.), en remplacement de M. Meltz, promu. — Maintenu.
Boussarie (Armand-Ernest) (D. E. M.), en remplacement de M. Bacquier, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Vignon (Jean-René), en remplacement de M. Neltner, promu. — Maintenu.
Bouyneau (Maurice), en remplacement de M. Piat, promu. — Maintenu.
Drappier (Louis-Olivier), en remplacement de M. Eliet, promu. — Maintenu.
Libier (Pierre-Joseph), en remplacement de M. Robin, retraité. — Maintenu.
Lespes (Camille), en remplacement de M. Paulze d'Ivoy de la Poype, retraité. — Maintenu.
Kolb (Louis), en remplacement de M. Astruc, retraité. — Maintenu.
Bodin (Bernard-Jules-Louis), en remplacement de M. Amouretti, retraité. — Maintenu.
Defert (Marcel-Eugène), en remplacement de M. Verbigier de Saint-Paul, retraité. — Maintenu
Pressard (Louis), en remplacement de M. Miraillet, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Patoux (Henri-Joseph-Noël), en remplacement de M. Therenty, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gourdault (Jean-Marie-Maurice), en remplacement de M. Boussarie, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Castelli (Antoine-Louis), en remplacement de M. André, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Besnard (Aristide-Pierre-Jacques), en remplacement de M. Misson, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Vial (Maxime-Sylvain), en remplacement de M. Vignon, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bonfils (Paul-Jean-Victor) (B. T.), en remplacement de M. Bouyneau, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chone (Henri-Jean), en remplacement de M. Drappier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Loiseau (Antony-Constant-Noël-Paul) (B. T.), en remplacement de M. Libier, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chapuzot (Pierre), en remplacement de M. Lespes, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Maupin (Jean-Léon-Louis) (B. T.), en remplacement de M. Kolb, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Loyer (Sylvain-Paul), en remplacement de M. Bodin, promu. — Maintenu.
2e tour (choix) — M. Ranvoisy (Marcel-Charles-Célestin), en remplacement de M. Defert, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Favraud (Georges-Pierre-Alexandre), en remplacement de M. Pressard, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Faugère (Jean), en remplacement de M. Dorso, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Milard (Paul-Marcel), en remplacement de M. Maillard, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Menestrier (Henri-Bernard), en remplacement de M. Brefort, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Guillermo (Trémeur-Jean-Baptiste-Emile), en remplacement de M. Magne, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gendre (Pierre) (B. T.), en remplacement de M. Finas, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jacquinet (Georges-Lucien), en remplacement de M. Vernoux, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Stein (Georges-Emile) (B. T.), en remplacement de M. Poitou, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants :

3e tour (ancienneté). M. Larrieu (Marc-Fernand), en remplacement de M. Patoux, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Diligent (René-Gustave), en remplacement de M. Gourdault, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Marchini (Michel-Ange), en remplacement de M. Castelli, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Perez (Pierre), en remplacement de M. Besnard, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tournadre (Paul-Henri-Emile-François), en remplacement de M. Trémolières, retraité. — Maintenu.
2e tour. (choix). M. Dietrich (Robert-André), en remplacement de M. Bouchaud, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Baron (Jean-Constant), en remplacement de M. Jarrige, retraité. — Maintenu
1er tour (ancienneté). M. Morel (Charles-Raymond), en remplacement de M. Goussault, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Leclerc (Francis-Albert), en remplacement de M. Wolff, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

3e tour (ancienneté). M. Jourdan (René-Henri-Ernest), en remplacement de M. Vial, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Durand (Robert-Alfred), en remplacement de M. Bonfils, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Purel (Pierre-Julien), en remplacement de M. Chone, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Goumard (Pierre-Georges-Octave), en remplacement de M. Loiseau, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dumont (Nestor-Henri-Alfred), en remplacement de M. Chapuzot, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Painot (Benjamin-Aristide-Léon), en remplacement de M. Maupin, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Mazel (Etienne-Augustin), en remplacement de M. Loyer, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Giret (Camille-Gustave), en remplacement de M. Ranvoisy, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Tatin (Georges-Jules), en remplacement de M. Favraud, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lespèce (André-Ferdinand-Louis), en remplacement de M. Faugère, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Wery (Pierre-Joseph-Zéphir), en remplacement de M. Milard, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Cercelet (Odon-Robert), en remplacement de M. Menestrier, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Defunt (Roger), en remplacement de M. M. Guillermo, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Casademont (Germain-Jacques), en remplacement de M. Gendre, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Claria (Jean-Paul), en remplacement de M. Jacquinet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Nivlet (Marcel-Alphonse), en remplacement de M. Stein, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hecker (Robert), en remplacement de M. Clavel, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). — M. Le Saint (Jean-Patrice-Marie), en remplacement de M. Hoepfner, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Duprey (Jean-Eugène-Marie), en remplacement de M. Carl, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rossi (Bastien), en remplacement de M. Dauriac, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gaude (Louis-Joseph), en remplacement de M. Noyau, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les sous-officiers :

MM. Berque (Jules-Ernest).
Truphemus (Justin).

Train.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant-colonel Saby (Edouard-Félix), D. E. M., aménagement d'effectif. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le chef d'escadron Pellerin (Raymond-Joseph), D. E. M., aménagement d'effectif. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les chefs d'escadron :

Racquet (Robert-Pol-Victor-Hippolyte), en remplacement de M. Saby, promu. — Maintenu.
Guernier (Jean-René), aménagement d'effectif. — Maintenu.
Camus (Jean-Marie-Pierre), aménagement d'effectif. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les capitaines :

2e tour (choix). M. Soubielle-Clos (Robert-Georges), D. E. M., en remplacement de M. Nicolaï, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Girardot (René-Gabriel), en remplacement de M. Pellerin, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Hallais (Pierre-Georges-Jean-Marie), D. E. M., en remplacement de M. Racquet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dumont (René-Charles-Henri), en remplacement de M. Guernier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Champenois (Robert-Charles-Achille), en remplacement de M. Camus, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Caillet (Maurice-Guy-Marie), aménagement d'effectif. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lavoix (Yves-Léon-Marie-Joseph), D. E. M., aménagement d'effectif. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ventalon (Adolphe-Marius), aménagement d'effectif. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants :

1er tour (ancienneté). M. Jariel (Jean-Philippe), en remplacement de M. Caudron, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Brault (Alain-Pierre-Albert), en remplacement de M. Damiani, R. D. C. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants :

3e tour (ancienneté). M. Collet (Lucien), en remplacement de M. Lagarde, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Laluque (Camille), en remplacement de M. Soubielle-Clos, promu. — Maintenu,

2e tour (choix). M. Brun (Henri-Léon), lieutenant à T. T. du 25 septembre 1945, en remplacement de M. Girardot, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Filippi (Paul), en remplacement de M. Ballais, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ibos (Marie-Laurent), en remplacement de M. Dumont, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Fauque (Lucien-Paul), lieutenant à T. T. du 25 décembre 1945, en remplacement de M. Champenois, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Battault (Roger-Antoine), en remplacement de M. Caillet, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jouvenelle (Louis-Victor), en remplacement de M. Lavoix, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Solaire (Pierre), en remplacement de M. Ventalon, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Rosenzweig (Alfred-Paul), aménagement d'effectif. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Severin (Marcel-Fernand), aménagement d'effectif. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Duvauferrier (Marcel-Georges), aménagement d'effectif. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Galy (Jacques-Alphonse-Charles), aménagement d'effectif. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tollot (Etienne-Louis-Marcel), aménagement d'effectif. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Heuze (Miguel-Yvan-William-Guy), aménagement d'effectif. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Florenson (Henri-Gustave-Charles), aménagement d'effectif. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Carli (Auguste-Henri), aménagement d'effectif. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Renault (Marcel-Léon), aménagement d'effectif. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Perfetti (Jean-Sylvestre), aménagement d'effectif. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Georgin (Raymond-Georges-Nicolas-Albert), aménagement d'effectif. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Laquel (Pierre-Charles-Victor), aménagement d'effectif. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Gauthier (Roger-Désiré), aménagement d'effectif. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Biancamaria (Jean), aménagement d'effectif. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Darras (René-Robert-Louis), aménagement d'effectif. — Maintenu.

LIEUTENANTS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1950

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant Sadok ben Mansour (ben Ali ben Marsour). — Maintenu.

Génie.

A. — ARME

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le lieutenant-colonel Robert (Charles-Louis-Léon) (B. T.), en remplacement de M. Kauffeisen, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants-colonels:

Roubinet (Marcel-François-Gaston) (B. T.), en remplacement de M. Guy, retraité. — Maintenu.
Journet (Louis-Raymond) (D. T.), en remplacement de M. Polge, retraité. — Maintenu.
De Vathaire (Philippe-Pierre-Marie) (D. T.), en remplacement de M. Cheoux-Damas, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le chef de bataillon Cayalle (Paul-Jules-Marcel), en remplacement de M. Robert, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les chefs de bataillon:

Tivolle (Charles-Marie-Roch), en remplacement de M. Roubinet, promu. — Maintenu.
Montcharmont (Georges-Marie-Jean) (D. T.), en remplacement de M. Journet, promu. — Maintenu.
De Sachy de Fourdrinoy (Marie-Pierre-Gabriel-Florent), en remplacement de M. de Vathaire, promu. — Maintenu.
Lauret (Pierre-Adolphe-Jean) (D. T.), en remplacement de M. Villard, retraité. — Maintenu.
Nonqueret (Jean-André), en remplacement de M. Lefevre, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Padovani (Fernand-Honoré), en remplacement de M. Cayalle promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Laurent (Henri-Louis-Maurice) (B. T.), en remplacement de M. Tivolle, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Baudequin (Fernand-Alfred), en remplacement de M. Montcharmont, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Breger (Jean-Maurice-Arthur) (B. T.), en remplacement de M. de Sachy de Fourdrinoy, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Carpentier (Georges-Eugène), en remplacement de M. Lauret, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Sureau (Jean-Emile-Léopold), en remplacement de M. Nonqueret, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bernard (Théophile-Paul-Marius), en remplacement de M. Creuly, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lalaurie (Louis-Adrien-Fernand), en remplacement de M. Jaeger, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Paris (Raymond-Albert) (D. T.), en remplacement de M. Dauphin, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Fournier (Jean-Emile-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lochen (Sigurd-Charles-Roger-Henri), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Brunelli (Pierre-Etienne-Ferdinand), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lauga (Paul-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Maréchal (André-Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gibaru (Jules-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Jacquet (Ernest-Marie-Georges-Léon), en remplacement de M. Padovani, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Vincens (Roger-Victor-Louis), en remplacement de M. Laurent, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Casadebaig (Pierre-Jasmin), en remplacement de M. Baudequin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tur (Emmanuel), en remplacement de M. Breger, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Veyeaux (André), en remplacement de M. Carpentier, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

3e tour (ancienneté). M. Chevauche (Paul-Fernand-Jean), en remplacement de M. Sureau, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Brunet (Francis-Jean-Baptiste-Raphaël), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Chevalier (Jean-Basile-Marie), en remplacement de M. Lalaurie, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Fort (Jean-Vincent-Bonaventure), en remplacement de M. Paris, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tartarin (Julien-Alexandre-Robert), en remplacement de M. Fournier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Leguillou (Henri-Charles), (D. T.), en remplacement de M. Löchen, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lelièvre (Paul), en remplacement de M. Brunelli, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Labouebe (Léon-Lucien-Marcel), en remplacement de M. Lauga, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Rogerie (André-Oscar-Martial-Joseph), en remplacement de M. Maréchal, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Bertrand (Joseph-Pierre-Jean), en remplacement de M. Gibaru, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lebacq (Arthur-Henri), en remplacement de M. Virot, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Patricot (Jean-Adolphe-René-Marie), en remplacement de M. Adam, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Blanchard (Pierre-Henri-Abel), en remplacement de M. Tillit, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Luneau (Marcel-Pierre-Jean), en remplacement de M. Olivo, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Polier (Bernard Pierre-Xavier-Henri), en remplacement de M. Guillaume, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chito (Gaston-François-Antoine), en remplacement de M. Phillippot, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Buis (Michel-Louis-Antoine), en remplacement de M. Bourdrel, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Micheau (Raymond-Etienne), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Brunet (René), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Rouge-Delmouly (Paul-Emile), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Ruiz (Jean Ernest-Louis), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Chevrot (André-Félix-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Barrial (André-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pigeard (Jean-Louis-Jules), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Moutaud (René-Robert), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bourgoin (Henri-Louis-Emile), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Fratacci (Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Carlet (Paul-Aimé), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cherel (Raymond-Aimé), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

B. — Adjoints du service des matériels

Subdivision Génie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Branet (Maurice-Armand), en remplacement de M. Delesques, promu. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Tarionne (Joseph-Marius), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

D. — Adjoints du service des batiments

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le chef de bataillon Maurin (François-Marius-Léon), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

M. le capitaine Moreau (Benoît-Joseph), en remplacement de M. Maurin, promu — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Jourdan (Paul-Marie-Louis), en remplacement de M. Moreau, promu. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Devolder (Arthur-Jules), en remplacement de M. Boureau, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Duvault (Georges-Louis-Octave), en remplacement de M. Guyard, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Martin (Pierre-Paul-Antoine), en remplacement de M. Ferrandon, promu. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Pecher (Camille-Abel-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Au grade de sous-lieutenant.

Les adjudants-chefs:

MM. Fade (René-Marie-Lucien).
Mesire (Elie-François).

Transmissions.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants-colonels:

Hucher (Paul-André-Georges) (B. P.), en remplacement de M. Chatenoud, nommé. — Maintenu.
David (Jean-Albert) (B. T.), aménagement d'effectifs — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les chefs de bataillon:

Walter (Emile-Joseph), en remplacement de M. Hucher, promu. — Maintenu.
Crut (André-Gaston-Robert), en remplacement de M. David, promu. — Maintenu.
Herouart (Jules-Marie-Etienne), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

2e tour (choix). M. le capitaine Nonnenmacher (Jean-Louis-Victor), en remplacement de M. Rosier, retraité — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Dumas (Pierre) (D. E. M.), en remplacement de M. Walter, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Barrier (Maurice-Jean) (B. T. — D. T.), en remplacement de M. Crut, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jammes (René-Emile-Marie-Gaston), en remplacement de M. Herouart, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Coutel (Germain-Charles) (D. E. M.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Guillaume (René-Ernest-Jules), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Verdelhan des Molles (Daniel-Jacques), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Maurette (Jacques-Bruno-Albert-César), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Reichardt (Jean), en remplacement de M. Nonnenmacher, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Proust (Robert-Raymond-Raphaël) (D. T.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lasalle (Pierre Adrien-Henri), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Piona (Marcel-Paul), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Cordonnier (Raymond-Anatole-Marie-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lantrade (François-Julien), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Gustin (Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gérard (Jean-Célestin-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Tassin (André-Simon-Maurice), lieutenant à titre temporaire du 1er juin 1945, aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Peiron (Jean-Emilius), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Marchal (Joseph-Pierre-Jean), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pavis (Robert-Léonce-Victor), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Luylier (Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
4er tour (ancienneté). M. Le Nôtre (André-François-Marcel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Desmonts (Pierre-Alphonse), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Guillaud (Albert), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Clavel (Noël-Gabriel-Joseph), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Pierru (Elisée-Eugène-Léon), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Rousseau (Louis-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. d'Anglade (Michel-Stephen), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Flahaut (Lucien-Charles-Alfred), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lonchampt (Henry-Marie-Aimé), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Blond (André-Jean-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Ferthet (Maurice-Henri-Louis) (D. T.), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Guillou (Jean-Yves), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Descamps (Raymond), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Thierry (Pierre-Jules-Eugène-Marie), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Guyot (Georges-Marcel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Brachetti (Jérôme-Marius-Pierre), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Salaün (Jean-François), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Belot (Marcel), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Service des matériels.

SUBDIVISION TRANSMISSIONS

(Cadre des adjoints.)

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Louis (Charles-Gaston), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Blondel (Bernard-Jean-Baptiste-Eugène), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Gairaud (Raoul-Aimé-Jean-Achille), aménagement d'effectifs. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Malaterre (Marcel-Alphonse), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les capitaines:

Pottier (Pierre-Désiré), en remplacement de M. Bertrand, retraité. — Maintenu.
De Buttet (François-Charles-Marie), en remplacement de M. Besse, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Le Gall (Edmond-François-Louis), en remplacement de M. Kuhnast, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Caubit (Edouard), en remplacement de M. Pottier promu. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Veisse (Marcel), en remplacement de M. de Buttet, promu. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Aubignat (Michel-Homère), en remplacement de M. Corouge, décédé — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Franc (François-Marie), en remplacement de M. Peret, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le sous-officier Grégoire (André-François).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le capitaine Tiburce (Auguste-André), en remplacement de M. Marchal, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Fougère (François-Dieudonné), en remplacement de M. Tiburce, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Lamidieu (Louis-Frédéric), en remplacement de M. Gigout, promu. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Simon (Louis-Marie), en remplacement de M. Léger, retraité — Maintenu.
4e tour (choix). M. Kilman (Joseph-Ernest-Marie), en remplacement de M. Parayre, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Jean (Roger-Charles), en remplacement de M. Bert, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Zuccarelli (Antoine), en remplacement de M. Courrèges, retraité. — Maintenu.
3e tour (choix). M. Coulon (Auguste-Raymond), en remplacement de M. Bertrand, retraité. — Maintenu.
4e tour (choix). M. Debord (Emile), en remplacement de M. Heney, retraité. — Maintenu.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le sous-officier Cluchet (Pierre-Jean-Albert).

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le capitaine Lefebvre (Henri-Gaston), en remplacement de M. Aspinion, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Gonzalves (Joseph-Raymond-Claude), en remplacement de M. Nesa, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). — M. Laperrousaz (André-Roger-Charles), en remplacement de M. Lefebvre, promu. — Maintenu.

Officiers du recrutement.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le commandant Francez (Jean-Pierre-Augustin), aménagements d'effectifs. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). — M. le capitaine Anfriani (Jean-Marie-Dominique), en remplacement de M. Canioni, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Bournon (Marcel-Louis-Jean-René), en remplacement de M. Digonnet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). — M. Chaffaut (Henri-Auguste), en remplacement de M. Gandolphe, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). — M. Robert (Eugène-Léon-Claude-Camille), en remplacement de M. Nury, promu. — Maintenu.

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

A. — Cadre des ingénieurs

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants-colonels:

Derrier (Marcel-Jules-Eloi), breveté technique, breveté d'études militaires supérieures, en remplacement de M. Nicolas, admis à la retraite. — Maintenu.

Darre (Jean-Henri-Louis), breveté technique, en remplacement de M. Pommeret, nommé ingénieur général. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les commandants:

Goyet (René-Camille), en remplacement de M. Tavernier, admis à la retraite. — Maintenu.

Christian (Robert-Jules-Frédéric-Georges), diplômé d'état-major, en remplacement de M. Derrier, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les capitaines:

(Ancienneté.). M. Wagner (Joseph), en remplacement de M. Malissin, promu. — Maintenu.

(Choix.). M. Lamy (Yves-Charles-Marie), en remplacement de M. Bougays, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

(Ancienneté.). M. Bitterlin (Guy-Marc) (figure au tableau d'avancement de 1952), en remplacement de M. Boulet-Desbareau, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

(Ancienneté.). M. Ménard (Lucien), en remplacement de M. Leclerc, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Mienville (Roger-Marcel-Emile-Henri), en remplacement de M. Roth-Meyer, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Parlanti (Louis-Pierre-Maurice), en remplacement de M. Kernin, promu. — Maintenu.

B. — Cadre des adjoints administratifs

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le commandant Capolini (Jules-Toussaint), en remplacement de M. Borbeau, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le capitaine Jacques (Robert-Eugène), en remplacement de M. Baron, promu. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (choix). M. Ferault (Maurice-Gérard-Rose), en remplacement de M. Billerey, admis dans l'artillerie. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Barraud (Marcel-Baptiste-Camille-Charles), en remplacement de M. Bouhelier, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Pierrat (Roger-Rufin-Victor), en remplacement de M. Lamour, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Hoffer (Pierre-Charles-Germain), en remplacement de M. Laville, admis à la retraite. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Courteaux (Georges-Emile), en remplacement de M. Jacques, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Bellet (Alphonse-Henri), en remplacement de M. Biribarne, admis dans le cadre des adjoints techniques. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Danel (Oscar-Philippe-Jacques), en remplacement de M. Cranney, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Devaux (Robert-Charles-Julien), en remplacement de M. Leroux, promu. — Maintenu.

C. — Cadre des adjoints techniques

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les capitaines:

Lefrançois (Paul-Victor-Eugène), en remplacement de M. Kauffmann, admis à la retraite. — Maintenu.

Menou (Yves), en remplacement de M. Mourlin, promu. — Maintenu

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Gseli (Raymond-Léon-François), en remplacement de M. Bobillot, admis à la retraite. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

1re tour (ancienneté). M. Vincent (Emile), en remplacement de M. Coulon, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Guerini (Felix-Pascal), en remplacement de M. Lalanne, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Guidat (Henri-Joseph), en remplacement de M. Thevenin, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Tumelaire (Pierre-Albert), en remplacement de M. Le Roy de Lanauze Molines, admis à la retraite. — Maintenu.

1re tour (ancienneté). M. Didelot (Pierre-Gilbert), en remplacement de M. Lefrançois, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laurent (Martial-Noël), en remplacement de M. Menou, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Avril (André-Georges), en remplacement de M. Truffy, admis dans le cadre des ingénieurs. — Maintenu.

Intendance.

Armée active.

A. — Fonctionnaires

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

MM. les intendants militaires de 2e classe:

Dujardin (Frantz), en remplacement de M. Domejean, retraité. — Maintenu.

Luongo (François), en remplacement de M. Dubief, retraité. — Maintenu.

Verdier (Fernand-Hubert), en remplacement de M. Rumeau, promu. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

MM. les intendants militaires de 3e classe:

Cassagne (Urbain-Jean-Antoine), en remplacement de M. Dujardin, promu. — Maintenu.

Medard (Jean-Marie), en remplacement de M. Luongo, promu. — Maintenu.

Duru (Roger-Pierre), en remplacement de M. Verdier, promu. — Maintenu.

Clarac (Henry-Bertrand-Jean-Marie), en remplacement de M. de La Vaissière de Lavergne retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

M. l'intendant militaire adjoint Febrier (Eugène-Pierre-Anicet), en remplacement de M. Cassagne, promu. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de lieutenant-colonel d'administration.

M. le commandant d'administration Rieutord (Georges-Louis-Gabriel), en remplacement de M. Bares, retraité. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

MM. les capitaines d'administration:

Caperan (Jean-Joseph-François-Armand), en remplacement de M. Rieuford, promu. — Maintenu.

Laurent (Paul-Victor), en remplacement de M. Deljarrie, retraité — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

3e tour (choix). M. Colde (Emile), en remplacement de M. Caperan, promu. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Fouchier (Henri), en remplacement de M. Laurent, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lamoureux (Raymond-André), en remplacement de M. Tardy, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Gers (Pierre-Victor), en remplacement de M. Delmas, décédé. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Corbet (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Pechberty, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Guittet (André-Augustin-Eugène), en remplacement de M. Beltoise, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Borvon (Edmond-Louis-Joseph), en remplacement de M. Carduner, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Reveret (Charles-Ernest), organisation. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Finlay (Alban-Jacques), organisation. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Coulet (Victor-Maurice-Marie), organisation. — Maintenu.

Service des fabrications d'armement.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

A. — CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 1re classe.

M. l'ingénieur militaire en chef de 2e classe Rivals (Jean-Louis-Eugène), en remplacement de M. Plussan, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur militaire principal Meyer (Maxence-Elie), en remplacement de M. Rabbe, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire principal.

1er tour (ancienneté). M. l'ingénieur militaire de 1re classe Noir (Jean-Victor-Maurice-Francis), en remplacement de M. Richard, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

13e tour (ancienneté). Talbotier (Jacques-François), en remplacement de M. Rias, promu. — Maintenu.

14e tour (choix). Néant.

15e tour (ancienneté). Bodin (Jean-Joseph), en remplacement de M. Bouvet, décédé. — Maintenu.

16e tour (ancienneté). Vallée (Robert-Gilbert-Maurice-Eugène-Charles), en remplacement de M. Noir, promu. — Maintenu.

B. — CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade d'adjoint administratif en chef.

M. l'adjoint administratif principal Danchot (Léon-Georges), en remplacement de M. Boiclcieu, retraité. — Maintenu.

Au grade d'adjoint administratif principal.

M. l'adjoint administratif de 1re classe Sergent (Fernand-Félicien-Laurent), en remplacement de M. Danchot, promu. — Maintenu.

Service de santé.

Au grade de médecin colonel.

MM. les médecins lieutenants-colonels:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Boron (René-Henri-Eugène), en remplacement de M. Lieux, promu. — Maintenu.

Petchot-Bacqué (Louis-Armand), en remplacement de M. Ginestet, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Bousquet (Alcide-Joseph-Marie-Paul-Isidore), en remplacement de M. Hourdillé, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

MM. les médecins commandants:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Duran (Maurice-Marie-André), en remplacement de M. Boron, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Barat (Raymond-Auguste-Maurice), en remplacement de M. Petchot-Bacqué, promu. — Maintenu.

Delteil (Paul-Léon), en remplacement de M. Bousquet, promu. — Maintenu.

Vaillant (Pierre-Joseph-Adolphe), en remplacement de M. Bergomano, retraité. — Maintenu.

Miquel (Jean-Emile-Louis), en remplacement de M. Hannequin, retraité. — Maintenu.

Bedos (Paul-Edouard), en remplacement de M. Jochum, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

(Ancienneté.) M. Bayet (Xavier-Henri-Pierre), en remplacement de M. Duran, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Colonna (Joseph-Simon), en remplacement de M. Barrat, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

(Ancienneté.) M. Ducournau (Jean-Pierre), en remplacement de M. Delteil, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Mallinger (Robert-Julien), en remplacement de M. Vaillant, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Masson (Paul), en remplacement de M. Miquel, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Rachou (Christian-Pierre Guy), en remplacement de M. Bedos, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Mingardon (Léon-Paul-Eugène), en remplacement de M. Undreiner, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Blanchard (Marius-Emmanuel-Louis), en remplacement de M. Morel, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Mérand (Adrien-Jean-Antoine), en remplacement de M. Bournique, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Lafon (Guy-Pierre), en remplacement de M. Rémy, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Fayolle (Jean-Emile-Marie), en remplacement de M. Bergé, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

3e tour (ancienneté). M. Morel (Henri-Léon-Marie-Gabriel), en remplacement de M. Dannonay, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Audias (Pierre-Michel-Jean), en remplacement de M. Jassin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Magerand (Pierre-Eugène-Clément-Joseph), en remplacement de M. Morvan, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Blaquière (Georges-Alfred-Adolphe), en remplacement de M. Maury, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lagabrielle (Berard-Jean), en remplacement de M. Fratani, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le pharmacien commandant Durand (Pierre-Marc), en remplacement de M. Marcaillou d'Aymerie, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

(Ancienneté.) M. le pharmacien capitaine Piquenais (Jean-François-Louis), en remplacement de M. Veiluz, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.

2e tour (choix). M. le pharmacien lieutenant Jézequel (Emile-Jacques-Louis), en remplacement de M. Gaixet, promu. — Maintenu.

Au grade de commandant d'administration.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le capitaine d'administration Sellier (Camille), en remplacement de M. Le Hénaff, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants d'administration:

1er tour (ancienneté). M. Rocheteau (Antonin-Marcel), en remplacement de M. Bounam, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Beurton (Maurice), en remplacement de M. Pons, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Baudot (Ernest-Jean), en remplacement de M. Courtois, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Bertrand (Pierre-Eugène-Jean), en remplacement de M. Chomerat, retraité. — Maintenu.

Service vétérinaire.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Mottet (Albert-Julien), en remplacement de M. le vétérinaire lieutenant-colonel Dumas, retraité. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

1er tour (ancienneté). M. le vétérinaire capitaine Guipet (Maurice-François-Stanislas), en remplacement de M. le vétérinaire commandant Mottet, promu. — Maintenu.

TROUPES COLONIALES

ACTIVE

Infanterie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les lieutenants-colonels:

Duque (Jean-Julien), en remplacement de M. Bellon, retraité. — Maintenu.

Galibert (Georges-Félix-Edmond), en remplacement de M. Bourgeois, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants-colonels:

Quilichini (Robert), en remplacement de M. Thevenin, retraité, Maintenu.

Des Essars (Jacques-Marie-Georges-Antoine), en remplacement de M. Bourdet, retraité. — Maintenu.

Regondeau (Jean-Eugène), en remplacement de M. Bedel, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les chefs de bataillon:

Bernard (Marcel-Alexandre-Auguste), en remplacement de M. Duque, promu. — Maintenu.

Cavaignac (Godefroy), en remplacement de M. Galibert, promu. — Maintenu.

Thiers (Raymond-Jean-Pierre), en remplacement de M. Lepage, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les chefs de bataillon:

Bedo (Gaston), en remplacement de M. Quilichini, promu. — Maintenu.

Clausse (Georges-René-Pierre-Eugène), en remplacement de M. des Essars, promu. — Maintenu.

Le Rumeur (Guy-Louis), en remplacement de M. Regondeau, promu. — Maintenu.

Bouteille (Louis-Elie-Gabriel), en remplacement de M. Le Cam, retraité. — Maintenu.

Lotte (Paul-Théodore-Camille), en remplacement de M. Castel, retraité. — Maintenu.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Le Corre (Alain-Corentin-René), en remplacement de M. Bernard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. L'Anthoen (Jacques), en remplacement de M. Cavaignac, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). — M. Corniere (Jean-Louis-Léon), en remplacement de M. Thiers, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Balbin (Henri-François), en remplacement de M. Vautier, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Marulier (André-Victor-Eugène), en remplacement de M. Delorge, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Marot (Jacques), en remplacement de M. Juvanon du Vachat, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lichou (Gabriel), en remplacement de M. Ravoux, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Flahec (Antoine-Marie-Joseph), en remplacement de M. Coutard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pechberty (Jean-Jacques-René), en remplacement de M. Boudet, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bigeard (Marcel-Maurice), en remplacement de M. Lafond, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Grollemund (Joseph-Marie-Edmond), en remplacement de M. Cuzel, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Le Bos (Georges-Louis-Edouard), en remplacement de M. Cahagnet, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Sinou (Yves-Eugène-Marie), en remplacement de M. Quint, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Huschard (Jean), en remplacement de M. Desmartin, décédé. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Serieye (Marius-Valentin), en remplacement de M. Bedo, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Seguin (Fernand-Henri), en remplacement de M. Clausse, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Leca (Dominique), en remplacement de M. Le Rumeur, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Puymeges (Roger), en remplacement de M. Bouteille, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lauvergne (Jean-Félix), en remplacement de M. Lotte, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Frantz (Robert-Auguste), en remplacement de M. Wolff, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Aurouze (Amédée-Auguste), en remplacement de M. Chas, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Hochedez (Jacques-François-Octave), en remplacement de M. Le Corre, promu. — Maintenu.

4er tour (ancienneté). M. Laury (Louis-Marie-Emile), en remplacement de M. L'Anthoen, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dussaix (Olivier-Paul), en remplacement de M. Cornière, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Schontz (Maurice-Charles-Gérard), en remplacement de M. Balbin, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lambert (Pierre-Marius-Joseph), en remplacement de M. Maruhier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Le Guen (Yves), en remplacement de M. Mazet, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Burgard (Charles-Jacques), en remplacement de M. Lichou, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Mezzabini (Fernand-Maurice), en remplacement de M. Le Fiahec, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. d'Amonville (Louis-Marie-Bertrand), en remplacement de M. Pechberty, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Garnier (Jean-Albert), en remplacement de M. Bigeard, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bernhart (Maurice-Henri), en remplacement de M. Grollemund, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Kermarrec (Louis-François), en remplacement de M. Le Bos, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Massart (Paul-Edouard-Louis-Marie), en remplacement de M. Sinou, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Prunac (Henri-Paul), en remplacement de M. Huschard, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Candelier (René-Omer-Octave), en remplacement de M. Berdudeau, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Baudoux (Gérard-Robert), en remplacement de M. Jacq, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Portes (Pierre-Louis), en remplacement de M. Camilli, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Beaulme de Boutsocq (Jean-Roland), en remplacement de M. Goupil, décédé. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Boyer (André-Fulcran-Philippe), en remplacement de M. Serieye, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bonnier (Jean-Marie-Georges), en remplacement de M. Seguin, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Simeoni (Ange-François), en remplacement de M. Leca, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Labeyrie (Robert), en remplacement de M. Puymèges, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Ronfritsch (Roger-Jean-Philippe), en remplacement de M. Dauvergne, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Delarue (Albert-Louis), en remplacement de M. Frantz, promu. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). — M. Albospeyre (Max), en remplacement de M. Aurouze, promu. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Schmitz (Florent), en remplacement de M. Guillot, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Bauer (Frédéric-Georges), en remplacement de M. Deynoux, réformé. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Morlighem (François-Alexandre-Camille), en remplacement de M. Saussé, décédé. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Bertrand (René-Antoine), en remplacement de M. Garima, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Guibert (Jean-Paul-Pierre), en remplacement de M. Richard, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Hamel (Eric dit Henri-Edouard), en remplacement de M. Rouanes, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fermet (Etienne-Bernard), en remplacement de M. Bernard, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Maynadier (François-Jean Antoine), en remplacement de M. Grandvaux, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Velten (Charles-Guillaume), en remplacement de M. Guillemette, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Toret (Eugène-Victor), en remplacement de M. Pajot, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Besançon (Jean-Louis-Henri), en remplacement de M. Pidinielli, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Anrochte (Antoine-Jean-Albert-Henri-Cyprien), en remplacement de M. Robert, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fauche (Raymond), en remplacement de M. Carre, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Morvan (Jean), en remplacement de M. Lagarde, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Malacria (Francis-Pierre-Abel-Marie), en remplacement de M. Bichoux, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Boudoute (Adrien-Bernard), en remplacement de M. Drouet, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Planchon (Bernard-Hippolyte-Edmond), en remplacement de M. Le Bris, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Schoumacker (Marcel-Alphonse), en remplacement de M. Morand, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Dumeige (Roland), en remplacement de M. Trider, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Laboureix (Pierre-Jean-Elie), en remplacement de M. Benceteau, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Leca (André-Pierre-Ange-Mathieu), en remplacement de M. Charbonneau, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Alcouffe (Adrien-Camille), en remplacement de M. Risch, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Depardon (Robert), en remplacement de M. Dupuy-Bourdet, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Treyvaud (René-Georges), en remplacement de M. Rougier, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Yvon (Paul-René-Louis), en remplacement de M. Cabis, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Scheibling (Edmond-Auguste), en remplacement de M. Pastre, décédé — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Marcouf (Jacques-Edouard-Georges-Emile), en remplacement de M. de Coetlogon, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Hascoet (Jacques-Jean-Yves), en remplacement de M. Caris, démissionnaire. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Rodrigues (Edouard-Georges-Bertrand), en remplacement de M. Hue, décédé. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lausson (Jacques-Georges), en remplacement de M. Berthier, décédé. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Malecot (Georges-Roger), en remplacement de M. Vilain, démissionnaire. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Touche (Jean-Paul-Emile), en remplacement de M. Barbas, démissionnaire. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Le Monies de Sagazan (Hubert-Gustave), en remplacement de M. Froger, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Scherdlin (Jean-Luc-François), en remplacement de M. Sabria, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Fermet (Honoré-Joseph-Marie), en remplacement de M. Peyre, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Hoareau (René-Emmanuel), en remplacement de M. Borg, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Tryer (Henri-Maurice), en remplacement de M. Depraitere, réformé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Mochel (Jacques-Paul-Emile-Claude), en remplacement de M. Bentajou, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Goyet (Gaston-René-Pierre), en remplacement de M. Deldyck, décédé. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Lanquetin (Raymond-André-Camille), en remplacement de M. Sarrot, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. de Rouvroy de Saint-Simon (Louis-Claude), en remplacement de M. Deusouc, réformé. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Nenon (Paul-Hubert), en remplacement de M. Vandamberg, décédé. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Fraysse (Henri-Paul), en remplacement de M. Vieillard, décédé. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Thalmann (Raymond-Gabriel), en remplacement de M. Bourlon, retraité. — Maintenu.
3e tour (ancienneté). M. Lebreton (Jean-François-Marie), en remplacement de M. Deschaintres, retraité. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Chassagne (Jean-Albert-Henri), en remplacement de M. Lassauzet, retraité. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Peyres (Bertrand-Joseph-Jean), en remplacement de M. Gourgont, retraité. — Maintenu.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le sous-lieutenant Rusconi (Charles).

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. l'adjudant-chef Delanche (Albert).

OFFICIERS SERVANT SOUS LE RÉGIME DU DÉCRET DU 7 FÉVRIER 1950.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le chef de bataillon Vong A Sang.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants:

MM. Do Van Luu.
Nghiem Xuan Toan.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant Mohamed Ould Issa.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le sous-lieutenant Nguyen Van Thinh.

RESSORTISSANTS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les adjudants-chefs:

MM. Bui Pho Chi,
Le Ba Tich.

Artillerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le lieutenant-colonel Andriot (Georges-Léon), en remplacement de M. Missonier, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant-colonel Riou (Pierre-Marie), en remplacement de M. Pennacchioni, promu. — Maintenu.

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les chefs d'escadron:

Gavet (Pierre-Simon-Henri), en remplacement de M. Andriot, promu. — Maintenu.

Dubois (Georges-Marie-Joseph), en remplacement de M. Reboul, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le chef d'escadron Richard (Marc-Georges), en remplacement de M. Riou, promu. — Maintenu.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Roussière (Fernand), en remplacement de M. Gavet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Peretie (Alfred-Guy-Marie), en remplacement de M. Dubois, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

1er tour (ancienneté). M. Forestier (Louis-René-Jules), en remplacement de M. Richard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Barbe (Jean-Félix), en remplacement de M. Laubère, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Montaville (Gaston-André), en remplacement de M. Roussière, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Battu (Lucien-Paul-Jean-Marie), en remplacement de M. Peretie, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rouyrenc (Henri-Julien), en remplacement de M. Rallion, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Cau (Georges-Pierre), en remplacement de M. Forestier, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vieillevigne (Jean-Henri), en remplacement de M. Barbe, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Legendre (Jean-François-Louis-Emmanuel), en remplacement de M. Desrozes, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Lavau (Louis-Jean-Gérard), en remplacement de M. Briffaud, décédé. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Penfrat (Louis-Charles), en remplacement de M. De Baronio, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dieu (Roland-Constant-Adam), en remplacement de M. Sanson, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Obergfell (Eugène-Helmuth), en remplacement de M. Saudemont, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bodet (Michel-Marie-Patrice), en remplacement de M. Longuet, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Ponroy (Marcel-Robert), en remplacement de M. Bapst, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Merle (Jean-Claudius), en remplacement de M. Thepot, démissionnaire. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Legrand (Jacques-Jean-Marie), en remplacement de M. de Turckheim, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Rague (Albert), en remplacement de M. Aigrot, démissionnaire. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Ricaud (Antonin-André-Clément), en remplacement de M. Lagardère, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bourdais (André-Pierre), en remplacement de M. Lauradoux, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Puech (Georges-Roger-Albert), en remplacement de M. Dabois, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Nègre (Yvan-Louis-Marie), en remplacement de M. Fustier, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Combes (José-Henri-Laurent), en remplacement de M. Le Chevallier, démissionnaire. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Andreani (François-Constantin), en remplacement de M. Chatelet, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Rey (Paul-Claude), en remplacement de M. Joan-Grange, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Bertheion (Alfred), en remplacement de de M. Etienne, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Godrie (Jean-André), en remplacement de M. Rault, retraité. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Binjamin (Julien-Emmanuel), en remplacement de M. Acquaviva, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Gaudon (Jean-Henri-Noël), en remplacement de M. Mathieu, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Claveranne (Jean), en remplacement de M. Cougul, décédé. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Terrier (Pierre-Robert), en remplacement de M. Aulard, démissionnaire. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Pinsard (Albert), en remplacement de M. Lombard, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Santoni (Philippe), en remplacement de M. Pandele, retraité. — Maintenu.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Caradec (Guillaume-Marie), en remplacement de M. Farenc, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Berthon (Raymond-Louis-Julien), en remplacement de M. Seris, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Surena (Joseph-Robert-Annoncius), en remplacement de M. Baillivy, retraité. — Maintenu.

Matériels et bâtiments.

A. — ADMINISTRATIFS

Au grade de commandant.

M. le capitaine Flour (René-Albert), en remplacement de M. Monestier, retraité. — Maintenu.

Au grade de capitaine

Les lieutenants:

2e tour (choix). M. Golder (Roger-Camille), en remplacement de M. Flour, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Thepaut (Jean-François), en remplacement de M. Boulch, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Beaufort (Lucien-Georges), en remplacement de M. Angeli, retraité. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lepron (Emile-Georges-Gaston-Roger), en remplacement de M. Bodin, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Vincent (François-Paul), en remplacement de M. Fourcade, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Nicolai (Alexandre), en remplacement de M. Muzelec, retraité. — Maintenu.

B. — Techniciens

Au grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Luciani (Jean-Dominique) (conducteur de travaux) (aménagement des effectifs). — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Causse (André-Justin) (ouvrier d'Etat), en remplacement de M. Leygue, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Daniel (Joseph-Marie) (ouvrier d'Etat), en remplacement de M. Badia, retraité. — Maintenu.

Intendance.

A. — Fonctionnaires

Au grade d'intendant militaire de 1re classe.

M. l'intendant militaire de 2e classe Martinenq (Léon-Rosaind,, en remplacement de M. Bilheran, retraité. — Maintenu.

Au grade d'intendant militaire de 2e classe.

M. l'intendant militaire Chabrie (Paul-Jean-Louis), en remplacement de M. Martinenq, promu. — Maintenu.

B. — Officiers d'administration

Au grade de commandant.

M. le capitaine Deville (Pierre) (aménagement des effectifs). — Maintenu.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

4e tour (choix). M. Heff (Paul-François), en remplacement de M. Deville, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Vautier (André-Alphonse-Etienne), en remplacement de M. Citel, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Poulain (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Hoareau, retraité. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Cherbonnet (André-Alphonse-Charles-Jean), en remplacement de M. Jaubert, retraité. — Maintenu.

4e tour (choix). M. Guillot (Charles-Henri), en remplacement de M. Besiau, retraité. — Maintenu.

Service de santé.

A. — Médecins

Au grade de médecin colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le médecin lieutenant-colonel Delom (Pierre), en remplacement de M. Gourvil, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le médecin lieutenant-colonel Bertrand (Charles-Henri-Pierre), en remplacement de M. Urvois, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les médecins commandants:

Georges (Emond-Adrien), en remplacement de M. Delom, promu. — Maintenu.

Guiguen (Charles-Louis-Victor), en remplacement de M. Campourcy, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les médecins commandants:

Conjard (Jean-Jules Boris), en remplacement de M. Bertrand, promu — Maintenu

Mary (Léopold-Théodore), en remplacement de M. Duvey, décédé. — Maintenu.

Delage (Pierre-André), en remplacement de M. Bare, retraité. — Maintenu.

Lepage (Xavier-Hyacinthe-Alexandre), en remplacement de M. Desvernois, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Bouche (René-Emmanuel-Marie-Joseph), en remplacement de M. Georges, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. le Poncin (Noël-François-Raymond), en remplacement de M. Guiguen, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les médecins capitaines:

1er tour (ancienneté). M. Borjeix (Lucien-François-Joseph), en remplacement de M. Conjard, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Bouleisteix (Jean-Marie-Fernand), en remplacement de M. Mary, promu. — Maintenu.

Au grade de médecin capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Touze (Marcel-Emile), en remplacement de M. Bouche, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Boutonnet (Georges-Cyprien-Paul), en remplacement de M. Le Poncin, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Jousselin (André-Pierre-Victor), en remplacement de M. Foucard, promu. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Les médecins lieutenants:

3e tour (ancienneté). M. Burnod (Albert-Joseph), en remplacement de M. Borjeix, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Guerineau (Pierre-Marie-Maurice-André), en remplacement de M. Bouleisteix, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Datchary (André-Maurice-Hubert), en remplacement de M. Rouquette, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Guerin (Lucien-Daniel), en remplacement de M. Ferrand, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Roussilhon (Jean-Pierre), en remplacement de M. Bonifacino, décédé. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Laborde (Claude-Paul), en remplacement de M. Bretillot, retraité. — Maintenu.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Randier (Edmond-Henri-Paul-Marie), en remplacement de M. Reydet, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

1er tour (ancienneté). M. le pharmacien capitaine Toury (Jacques-Eugène), en remplacement de M. Randier, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

3e tour (ancienneté). M. le pharmacien lieutenant Mouton (André-Gabriel-Etienne-Paulin), en remplacement de M. Toury, promu. — Maintenu.

C. — Officiers d'administration

Au grade de capitaine.

1er tour (ancienneté). M. le lieutenant Brugeron (François-Jean), en remplacement de M. Sarciat, retraité. — Maintenu.

PROMOTIONS AUTOMATIQUES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

MM. les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 31 décembre 1951.)

Oesterreicher (Hans).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Sarrazin (Jean-Georges).
Guerinet (René) (B. P.).
Rebold (André-Louis-Emile-Victor).
Fratello (Thomas-Jean-Baptiste).
Sicateau (Alfred-Etienne Eugène).
Cordier (Omer-Marcel).
Bondue (Georges-Jeannot).

Hélary (Jean).
Baeumler-Rousselle (Octave-François-René) (B. P.).
Pasquet (René-Baptiste).
Lempereur (Paul-Etienne-Gaston).
Huguenin (Pierre).
Piol (Ferdinand-César) (B. P.).
Hiblot (André-Pierre).
Mercuri (Aimé).
Gelpi (Hubert-Pierre-Edouard).
Desbois (Pierre).
Moulis (Dieudonné-Adrien).
Tuyaret (Albert).
Eymard (Auguste-Julien).
Marielle-Trehouart (Stéphane-Marie).
Fortabat (Jean-Jacques).
Mammeri Mohamed.
Smati Hadj el Hassen.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Mathieu (Pierre).
Buttin (Ernest-Marius).
Lassalle (Bernard-Paul) (B. P.).
Varo (Antoine).

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

Les sous-lieutenants:

M. Tallet (Pierre-Christian-Hubert).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM.
Gallier (Albert-Pierre-Louis).
Calmard (Pierre-Antoine-Claude).
Duclos (Maurice-Jacques).
Ferrari (Carlo).
Chaillou de Fougerolle (Jean-René-Marie-Joseph).
Dardonville (Etienne-Charles).
De Bernes de Longvilliers (Jean-Bertrand-Marie-Raoul).
Hermant (Charles-Léon).
Gardelle (Roger-René-Jean).
Rahmani Abdelkader.
Yahia Mohamed Cherif.
Guellal Saddek
Neddaf Lakdar ben Labidi.

Artillerie.

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM.
Rigal (Jean-Maurice).
Servier (Pierre-Hubert).
Fourcade (Louis).
Schwartz (Jean-Germain-Emile).
Mauras (Lucien-Jean).
Le Besque (Pierre).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. Gabier (Eugène-Paul).

Train.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les sous-lieutenants:

MM.
Carbonnell (Joaquim).
Souche (Bernard-Jean-Marie), lieutenant à T. T. du 1er janvier 1950.
Guicharrousse (Benjamin-Pierre).

Génie.

A. — ARME

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le sous-lieutenant Blain (Albert-Raymond).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le sous-lieutenant Egler (Pierre-Paul).

B. — ADJOINTS DU SERVICE DES BATIMENTS

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les sous-lieutenants:

MM. Collin (André-Jean).
Sorriaux (François).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le sous-lieutenant Bourguet (Roger-Yvon).

Transmissions.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les sous-lieutenants:

MM. Dubus (Lucien-Marc) (B. P.).
Glinzig (Wladimir-Giovanni-Albert-Léonard).
Blondel (Jean-Pierre-Eloi).
Cortegglani (Marcel-Louis-Georges).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le sous-lieutenant Montagnier (Louis-André) (B. P.).

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les sous-lieutenants:

MM. Broudin (Goulven).
Cousin (Jean-Gaston).
Monot (Jean-Charles-Georges).
Riche (Abel-Daniel).

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Les sous-lieutenants:

MM. Duval (Guillaume-Marie-Bruno).
Tavera (Jean-Paul).
Boissinot (Jean-René-Joseph).

Service des matériels.

SUBDIVISION ARTILLERIE

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

A. — CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

MM. Loire (Henri-Marcel).
Florens (Marcel).
Koch (Emile-Raoul).
Dufour (Marcel-Jean-Gaston).

B. — CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

MM. Barrey (Raymond-Adrien-Albert).
Rouyer (Edmond-Anatole).
Colin (Armand-Fernand).

Intendance.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Au grade de lieutenant d'administration.

M. le sous-lieutenant d'administration Duhamel (Paul-Aristide-Romain).

Service de santé.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Au grade de lieutenant d'administration.

MM. les sous-lieutenants d'administration:

MM. Jean (Pierre-Gabriel-Noël).
Grolet (Francisque-Léon-Georges).

TROUPES COLONIALES

Au grade de lieutenant.

Infanterie.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

Fevrier (Samuel-Yvon).
Gourrie (Louis-Corentin).
Dedieu (Jean).
Malleville (Pierre).
Tran Dinh Lan dit Couey (Henri).
Laigle (Jean-Jules-Alexandre).
Bedin (Pierre-Charles-Jules).
Garbay (Pierre-Louis).

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les sous-lieutenants:

Ricard (Francis). | Piquet (Paul-Marie-Georges).
Dias (José). | Picot (Gaston-Léon Casimir).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Artillerie.

M. le sous-lieutenant Fautrelle (Raymond-Jean-François).

Services administratifs des corps de troupe.

MM. les sous-lieutenants:

Gauche (Roger-Octave). | Soubiran (Louis).

Service des matériels et bâtiments.

M. le sous-lieutenant Devianne (Albert-Auguste), contrôleur d'armes.

Décret du 31 décembre 1951 portant promotions d'officiers en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (armée de terre, active).

Par décret en date du 31 décembre 1951, sont promus, à titre définitif, à l'ancienneté, hors des cadres, les officiers en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps, ci-après désignés:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

MM. les capitaines:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

De Noblet (Marie-Joseph-Aimable-Stéphane). — Général commandant la subdivision de Besançon.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Cristofini (Pierre-Fernand-Pascal). — Général commandant supérieur des troupes d'Afrique occidentale française, Dakar.
Etienne (Jean-Marie-Joseph-Gérard). — Général commandant la subdivision de Besançon.
Hime (Lucien), général de corps d'armée, haut commissaire de la République française en Autriche.

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Soret (Marcel-Lucien). — Général commandant la subdivision de Versailles.
Simeoni (Antoine). — Général commandant la subdivision d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Doucet (Yves-Henri). — Général commandant la subdivision de Lyon.
Hoffmann (Jean). — Général commandant la subdivision de Metz.
Vauzelle (Pierre). — Général commandant la subdivision de Limoges.
Le Carvese (Louis-Marie). — Général commandant la subdivision de Vannes.
Scheidecker (Raymond-René-Camille). — Général commandant la subdivision de Strasbourg.
Decurninge (Michel-Jean-Octave). — Général commandant la subdivision autonome d'Agadir et confins.
Fontes (Aimé-Henri). — Général commandant supérieur des troupes de Tunisie.
Piquemal (Guy-Jean) — Général commandant la subdivision de Paris.
Lehodey (René-Gratien-Alfred-Eugène). — Général commandant la subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le capitaine Le Chevretel (Pierre-Adolphe). — Commandant de la subdivision de Tunis.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les lieutenants:

Marin (Cristobal). — Commandant de la division d'Oran.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Koel (Henri-Gilbert-Théodore). — Commandant de la subdivision de Paris.
Moreau (Henri-Joseph-Louis-Marie). — Commandant de la subdivision de Montauban.
Barth (Philippe-Henry-Jean-Marie). — Commandant de la subdivision de Paris.
Gourmel (Jean-Pierre-Joseph). — Commandant de la subdivision d'Orléans.
Joie (Paul). — Commandant de la subdivision d'Albi.
Brus (Ernest-Louis-Marie). — Commandant de la subdivision de Vannes.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

MM. les capitaines:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Bessière (André-Joseph-Alexandre). — Général commandant la subdivision et les troupes de la Sarre.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

François (René-Charles). — Général commandant la subdivision de Paris.
Serradeil (Laurent-Marcel-Constant) .— Général commandant la subdivision de Toulon.
Giran (Albert-Adrien-Gaston-Francis). — Colonel commandant la subdivision de Montpellier.

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

Boulanger (Yves-Marie). — Général commandant la subdivision de Paris.
Roumagère (Roger). — Colonel commandant la subdivision de Toulouse.
Jeannest (Joseph-Marie-Paul-Louis). — Général commandant la subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Le Roy (Jean-Vincent-Patern). — Colonel commandant la subdivision de Nantes.
Hoyon (Jean-Charles-Henri). — Colonel commandant la subdivision de Besançon.

Train.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1951.)

M. le lieutenant Moutillard (Jean-Alfred-Germain). — Général commandant la subdivision de Metz.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants:

Dubosclard (Serge-Pierre-Marie). — Général commandant la subdivision de Dijon.
Roy (Gaston-Gabriel). — Général commandant la subdivision de Châlons-sur-Marne.
Cuvillier (Kléber-Constant-Emile). — Général commandant la subdivision de Nancy.

Génie.

A. — ARME

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le capitaine Caraman (Herment-Jean-Henri). — Subdivision de Nancy.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants:

Ruau (Albert). — Subdivision de Nantes.
Thévenin (Marcel-Auguste-François). — Subdivision de Nancy.
Laurent (René-Marcel). — Subdivision de Nantes

Transmissions.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les capitaines:

Thibault de La Carte de La Ferté Sénectère (Louis-de-Gonzague-Alexandre-Antoine-Marie). — Général commandant en chef des forces françaises en Allemagne.
Caubel (Henri-Léon-Jean). — Général commandant la subdivision de Metz.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les lieutenants:

Pimot (Roger-Arthur-Séraphin). — Général commandant la subdivision de Nantes.
Buccafurri (Raoul). — Général commandant supérieur ces troupes de l'Afrique équatoriale française, Cameroun.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants:

Besnet (Pierre-Jules-Victor). — Général commandant la division d'Alger.
Desville (Grégoire-Robert). — Général commandant la division de Fès.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant Pierre (Maurice-Camille). — Général gouverneur militaire de Metz, commandant la 6e région militaire à Metz.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants:

Fouvez (Charles-Joseph-Louis-Maurice). — Général commandant la 2e région militaire à Lille.
Bessoni (Eugène-Lucien-René). — Général commandant la 10e région militaire à Alger

Service des matériels.

Subdivision Artillerie.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Grillet (Jean-Auguste), direction du service du matériel de la 10e région militaire.
Guérin (Jean-François-Marie), direction du service du matériel de la 1re région militaire.

Intendance.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

Au grade de capitaine d'administration.

M. le lieutenant d'administration Mathieu (André-Louis), direction centrale de l'intendance.

TROUPES COLONIALES

NON-ACTIVITÉ

Infanterie.

Au grade de chef de bataillon.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les capitaines:

Faure (Roger-Camille), subdivision de Toulon.
Pauwels (Gustave-Henri-François), Afrique occidentale française.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

M. le lieutenant Simeon (André-Paul), subdivision de Pau.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM. les lieutenants:

Garnery (Félix-Jean-Albert), bureau de recrutement Hanoï.
Paoli (Félix), subdivision de Paris.
Parsi (Antoine-Eustache), subdivision de Toulon.

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1952.)

MM. les capitaines:

Saux (Ernest-Charles-Jean), Afrique équatoriale française.
Callot (Jean-Pierre-Georges-Alphonse), subdivision de Paris.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

MM les capitaines:

Bruche (Bernard-Charles-François-Eugène), subdivision de Vannes.
Quarre (Paul-Edouard), subdivision de Paris.
Tomasini (Clément-Joseph), Maroc.

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant Clément (Albert-Jean-Baptiste), subdivision de Versailles.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant Salvan (Paul-Eugène-Laurent), 5e région militaire.

Santé.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 2 janvier 1952.)

M. le lieutenant Bergeon (Charles-Alfred), Afrique équatoriale française.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 29 décembre 1951 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 décembre 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu l'article 4 de la loi du 13 juillet 1923 sur les récompenses nationales; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 20 novembre 1951 portant que la présente promotion est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur:

M. Faral (Edmond-Marie-Louis), administrateur du Collège de France. Commandeur du 27 septembre 1946

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Ordonnateurs secondaires.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du budget,

Vu l'article 82 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 14 juin 1949 fixant les attributions du directeur de l'aéronautique civile à la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le directeur de l'aéronautique civile aux Antilles et en Guyane est nommé ordonnateur secondaire du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) pour les dépenses relatives au fonctionnement de la direction, à dater du 1er janvier 1952.

Il liquide et mandate ces dépenses conformément aux règles de la comptabilité publique, sur les crédits qui lui sont délégués.

Les dépenses afférentes à l'exercice 1951 continueront d'être liquidées et mandatées par les ingénieurs en chef des ponts et chaussées jusqu'à la date de clôture de cet exercice.

Art. 2. — Le directeur du budget et le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 décembre 1951.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
RENÉ LEMAIRE.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret n° 51-1510 du 31 décembre 1951 modifiant le décret n° 49-13 du 4 janvier 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 septembre 1948 instituant une aide temporaire à l'industrie cinématographique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 48-1474 du 23 septembre 1948 instituant une aide temporaire à l'industrie cinématographique;

Vu l'article 3 de la loi n° 51-338 du 20 mars 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Industrie et commerce);

Vu le décret n° 49-13 du 4 janvier 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 23 septembre 1948 susvisée et notamment les articles 4, 8, 9, 14 et 15 dudit décret;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 4 du décret du 4 janvier 1949 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art. 4.* — Lorsque le montant de l'aide doit être calculé d'après les recettes d'un film réalisé en coproduction et qu'un seul des coproducteurs dudit film, ou certains d'entre eux demandent le bénéfice de l'aide, celle-ci n'est attribuée aux demandeurs qu'au prorata de leurs apports respectifs en espèces ou en nature dans ladite coproduction; ces apports sont chiffrés ou évalués sous le contrôle des services compétents ».

Art. 2. — L'article 9 du décret du 4 janvier 1949 susvisé est complété par l'alinéa suivant:

« Par dérogation aux dispositions de l'article précédent et de l'alinéa 1er du présent article, le directeur général du centre national de la cinématographie peut accorder, sur avis des commissions d'agrément, le bénéfice de l'aide à la production de films de long métrage en fonction des recettes de films de court métrage, sous réserve que soient réunies les conditions exigées aux articles 14 et 15 ».

Art. 3. — L'article 31 du décret du 4 janvier 1949 susvisé est complété par l'alinéa suivant:

« Le montant de l'aide attribué à chaque exploitant ne peut, d'autre part, dépasser 80 p. 100 du montant du devis approuvé par la commission nationale sauf si le bénéficiaire est classé dans la catégorie « petite exploitation » telle qu'elle se trouve définie par les règlements en vigueur ».

Art. 4. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin d'Auvergne.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948, et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1568 du 28 juin 1946 constituant les houillères du bassin d'Auvergne;

Vu les décrets du 6 novembre 1946, 24 janvier 1948, 26 janvier 1949 et 27 mai 1950 portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin d'Auvergne et renouvellement partiel dudit conseil d'administration,

Décrète:

Art. 1er. — 1° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin d'Auvergne, en qualité de représentants des Charbonnages de France de:

MM. Millot, inspecteur général des services sociaux du groupe de Pechelbronn;
Guillaume (Marin), ingénieur général des mines,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin d'Auvergne, en qualité de représentant des Charbonnages de France, M. Sacerdote, ingénieur en chef aux Charbonnages de France, en remplacement de M. Bernard, dont le mandat vient à expiration à la même date.

2° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin d'Auvergne, en qualité de représentants des intérêts économiques de:

MM. Bergougnan (André), industriel à Clermont-Ferrand;
Pomel, conseiller général du canton d'Auzon (Haute-Loire);
Deschery, conseiller général du canton de Doyet (Allier),

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

3° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin d'Auvergne, en qualité de représentants du personnel de:

MM. Pahl (Joseph), ouvrier mineur à Saint-Eloy-les-Mines;
Arnaud (Maurice), comptable au groupe de Saint-Eloy-la-Boulbe des houillères du bassin d'Auvergne,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Art. 2 — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948, et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1566 du 28 juin 1946 constituant les houillères du bassin d'Aquitaine;

Vu les décrets du 6 novembre 1946, 22 octobre 1947, 24 janvier 1948, 26 janvier 1949 et 2 février 1950 portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine et renouvellement partiel dudit conseil d'administration,

Décrète:

Art. 1er. — 1° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine, en qualité de représentants des Charbonnages de France de:

MM. Sinot (Noël), administrateur des Charbonnages de France;
Taix (Gabriel), ingénieur, conseiller technique au ministère de l'industrie et de l'énergie;
Ricateau (Jean), ingénieur civil des mines,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date;

2° Le mandat de membre du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine, en qualité de représentant des intérêts économiques de M. Dauphin (Jean-Amédée), entrepreneur de travaux publics à Decazeville (Aveyron), mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine, en qualité de représentant des intérêts économiques: M. Crozes, conseiller général du canton de Naucelles, en remplacement de M. Grès, dont le mandat vient à expiration à la même date;

3° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin d'Aquitaine, en qualité de représentants du personnel de:

MM. Calmels (Arnauld), agent de maîtrise au groupe Tarn des houillères du bassin d'Aquitaine;
Clot, ouvrier mineur, secrétaire au syndicat des mineurs C. G. T.-F. O.;
Cueye (Jean), employé au groupe Aveyron des houillères du bassin d'Aquitaine,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzy.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948, et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1570 du 28 juin 1946 constituant les houillères du bassin de Blanzy;

Vu les décrets du 8 novembre 1946, 24 janvier 1948, 26 janvier 1949 et 2 février 1950 portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzy et renouvellement partiel dudit conseil d'administration,

Décrète:

Art. 1er. — 1° Le mandat de membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzy, en qualité de représentant des Charbonnages de France de M. Delacote, directeur général adjoint des mines domaniales des potasses d'Alsace, mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date;

2° Sont nommés, à compter du 1er janvier 1952, membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzy, en qualité de représentants des Charbonnages de France:

MM. de Savignac, ingénieur en chef aux Charbonnages de France;
Reber (Georges), inspecteur général de l'économie nationale,

en remplacement de MM. Bihl, Vidal, dont le mandat vient à expiration à la même date.

Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzy, en qualité de représentant des Charbonnages de France: M. Mainguy (Yves), administrateur des Charbonnages de France, en remplacement de M. Martin, dont la démission est acceptée;

3° Le mandat de membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzy, en qualité de représentant des intérêts économiques de M. Doufleret, directeur des forges de Gueugnon, mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date;

4° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzy, en qualité de représentants du personnel de:

MM. Dourille (Edmond), ingénieur divisionnaire aux houillères du bassin de Blanzy;
Boniface (Paul), chef géomètre à Montceaux-les-Mines;
Routault (Fernand), employé, exploitation de la machine,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin des Cévennes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948, et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1562 du 28 juin 1946 constituant les houillères du bassin des Cévennes;

Vu les décrets du 10 avril 1947, 24 janvier 1948, 7 avril 1948, 26 janvier 1949 et 2 février 1950 portant, respectivement, nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin des Cévennes et renouvellement partiel dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — 1° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin des Cévennes, en qualité de représentants des Charbonnages de France, de:

MM. Bertrand, ingénieur, chef du service commercial des Charbonnages de France;
Ricateau (Jean), ingénieur civil des mines;
Tardif, ingénieur civil des mines, directeur du comptoir commercial des houillères du Centre-Midi,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date;

2° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin des Cévennes, en qualité de représentants des intérêts économiques, de:

MM. Dubois (Robert), président du syndicat des distillateurs de Montpellier;
Allies (Charles), conseiller général du canton de Montagnac, directeur du centre d'apprentissage de Pézenas,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date;

2° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin des Cévennes, en qualité de représentants du personnel, de:

MM. Artigue, ouvrier mineur au groupe Sud des houillères du bassin des Cévennes;
Gilles (Raoul), ouvrier mineur, délégué de la surface du siège de Bessèges,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin des Cévennes, en qualité de représentant du personnel: M. Pointu (Paul), ingénieur principal à la direction générale des houillères du bassin des Cévennes, en remplacement de M. Gerbier, dont le mandat vient à expiration à la même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin du Dauphiné

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1565 du 28 juin 1946 constituant les houillères du bassin du Dauphiné;

Vu les décrets du 28 septembre 1946, 24 janvier 1948 et 26 janvier 1949 portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères de bassin du Dauphiné et renouvellement partiel dudit conseil d'administration,

Décrète:

Art. 1er. — 1° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin du Dauphiné, en qualité de représentants des Charbonnages de France de:

MM. Sylvain, chargé de mission aux Charbonnages de France;
Abeloos, ingénieur en chef à la S. N. C. F.,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin du Dauphiné, en qualité de représentant des Charbonnages de France, M. Beaurepaire, inspecteur général de l'industrie et de l'énergie, en remplacement de M. Perroy, dont le mandat vient à expiration à la même date.

2° Le mandat de membre du conseil d'administration des houillères du bassin du Dauphiné, en qualité de représentant des industries économiques, de M. Richaud (Pierre), conseiller général de l'Isère, mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin du Dauphiné, en qualité de représentant des intérêts économiques, M. Mistral (Paul), conseiller général de l'Isère, en remplacement de M. Buisson, dont le mandat vient à expiration à la même date.

3° Le mandat de membre du conseil d'administration des houillères du bassin du Dauphiné, en qualité de représentant du personnel, de M. Colonel (Désiré), ouvrier mineur à la Motte-Saint-Martin, mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Sont nommés, à compter du 1er janvier 1952, membres du conseil d'administration des houillères du bassin du Dauphiné, en qualité de représentants du personnel:

MM. Dettoma (Marcel), agent de maîtrise du jour aux houillères du bassin du Dauphiné;
Chaupin (Jean), agent de maîtrise du fond aux houillères du bassin du Dauphiné,

en remplacement de MM. Blache et Audinos, dont le mandat vient à expiration à la même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin de la Loire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946, relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1561 du 28 juin 1946 constituant les houillères du bassin de la Loire;

Vu les décrets du 7 octobre 1946, 24 janvier 1948 et 26 janvier 1949 portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin de la Loire et renouvellement partiel dudit conseil d'administration,

Décrète:

Art. 1er. — 1° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin de la Loire, en qualité de représentants des Charbonnages de France de:

MM. Neltner, directeur de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne;
Thibault (Jacques), directeur général des services économiques des Charbonnages de France,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin de la Loire, en qualité de représentant des Charbonnages de France M. Bret, directeur des services administratifs des Charbonnages de France, en remplacement de M. Lavédrine, dont le mandat vient à expiration à la même date.

2° Le mandat de membres du conseil d'administration des Houillères du bassin de la Loire, en qualité de représentants des intérêts économiques de:

MM. Forissier (Raoul), directeur général des établissements Patrier, à Lyon, et Teste et Cie, à Lyon-Vaise;
Trait (Désiré), directeur de l'office départemental des habitations à loyer modéré du Rhône,

mandant qui vient à expiration le 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des Houillères du bassin de la Loire: M. Meley, conseiller général à Rive-de-Gier, en remplacement de M. Bavel, dont le mandat vient à expiration à la même date.

3° Le mandat de membres du conseil d'administration des Houillères du bassin de la Loire en qualité de représentants du personnel de:

MM. Aubery, ingénieur en chef aux Houillères du bassin de la Loire;
Valla (Charles), ouvrier mineur à Saint-Etienne;
Etienne (Henri), secrétaire général de la fédération régionale des mineurs C. F. T. C.,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
JEAN-LOUIS LOUVEL.

Décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement partiel du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifié par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1563 du 23 juin 1946 constituant les houillères du bassin de Lorraine;

Vu les décrets des 10 avril 1947, 24 janvier 1948, 26 janvier 1949, 2 février 1950 et 5 janvier 1951, portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine et renouvellement partiel dudit conseil,

Décrète:

Art. 1er. — 1° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine, en qualité de représentants des Charbonnages de France de:

MM. Guillaume (Marin), ingénieur général des mines;
Dreyfus, administrateur des Charbonnages de France,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé, à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine, en qualité de représentant des Charbonnages de France: M. P. Gardent, ingénieur en chef des mines, en remplacement de M. Chenin, dont le mandat vient à expiration à la même date.

2° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine en qualité de représentants des intérêts économiques de:

MM. Cazal (Jean), directeur général des faïenceries de Sarreguemines;
Epron, directeur général adjoint des aciéries de Longwy, à Thionville.
Liard (François), vice-président du conseil général de la Moselle, maire de Dieuze (Moselle),

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

3° Le mandat de membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine, en qualité de représentant du personnel de M. Eichoff, employé au groupe de Petite-Rosselle des houillères du bassin de Lorraine, mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé à compter du 1er janvier 1952, membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Lorraine, en qualité de représentant du personnel, M. Collard (Louis), ingénieur en chef aux houillères du bassin de Lorraine, en remplacement de M. Robinet, dont le mandat vient à expiration à la même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

JEAN-MARIE LOUVEL.

Décret du 31 décembre 1951 portant renouvellement du conseil d'administration des houillères du bassin de Provence.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifié par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 et notamment son article 22;

Vu le décret n° 47-137 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié, et notamment son article 6;

Vu le décret n° 46-1567 du 28 juin 1946 constituant les houillères du bassin de Provence;

Vu les décrets du 11 mars 1947, 24 janvier 1948 et 26 janvier 1949 portant respectivement nomination des membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Provence et renouvellement partiel dudit conseil d'administration,

Décrète:

Art. 1er. — 1° Le mandat de membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Provence, en qualité de représentants des Charbonnages de France de:

MM. Fidel, ingénieur en chef aux Charbonnages de France.
Chanu (André), ingénieur des ponts-et-chaussées,

mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Est nommé à compter du 1er janvier 1952 membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Provence en qualité de représentant des Charbonnages de France: M. Vattaire, inspecteur au ministère de l'industrie et de l'énergie, en remplacement de M. Robin, dont le mandat vient à expiration à la même date;

2° Le mandat de membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Provence, en qualité de représentant des intérêts économiques, de M. Keller (Pierre), président du syndicat général des industries chimiques, mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date;

3° Le mandat de membre du conseil d'administration des houillères du bassin de Provence, en qualité de représentant du personnel, de M. Colle (Léon), maître mineur à la division de Gardanne des houillères du bassin de Provence, mandat qui vient à expiration au 1er janvier 1952, est renouvelé à compter de cette même date.

Sont nommés à compter du 1er janvier 1952, membres du conseil d'administration des houillères du bassin de Provence, en qualité de représentants du personnel:

MM. Fabre (Jules), délégué mineur du fond à la division de Créasque des houillères du bassin de Provence;

Amalbert (Alfred), employé administratif au service central de la division de Gardanne des houillères du bassin de Provence,

en remplacement de MM. Nègre et Honoré, dont le mandat vient à expiration à la même date.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Décret du 29 décembre 1951 autorisant la chambre de commerce de Dunkerque à contracter un emprunt de 85 millions de francs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce et des relations économiques extérieures et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur les chambres de commerce;

Vu les décrets en date des 26 octobre 1927, 21 janvier 1932 et 7 janvier 1937 concédant l'exploitation des engins de radoub du port de Dunkerque à la chambre de commerce de cette ville;

Vu la délibération en date du 27 avril 1951 par laquelle la chambre de commerce de Dunkerque a sollicité l'autorisation de contracter un emprunt de 85 millions de francs en vue du financement des dépenses d'amélioration du dock flottant de 12.000 tonnes;

Vu l'avis de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme en date du 27 novembre 1951,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de commerce de Dunkerque est autorisée à contracter un emprunt de 85 millions de francs en vue du financement des dépenses d'allongement et d'amélioration du dock flottant de 12.000 tonnes qui lui a été concédé au port de cette ville.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé et conclu, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France ou de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Lorsque l'emprunt sera réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, le taux réel de l'intérêt compte tenu du prix d'émission ne devra, en aucun cas, être supérieur à celui qui résulte du taux d'intérêt nominal pratiqué par la caisse des dépôts et consignations au moment de la réalisation du contrat et d'une anticipation de trois mois des versements contractuels appliquée à un emprunt remboursable par semestrialités.

Lorsque l'emprunt sera réalisé par voie de souscription publique, les conditions de l'émission devront être soumises au ministre des finances.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement dudit emprunt au moyen des recettes d'exploitation des engins de radoub du port.

Art. 2. — Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

FRANÇOIS DELCOS.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Institution d'un ordonnateur secondaire unique à l'administration centrale de l'agriculture.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,
Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1952, il est institué au ministère de l'agriculture un ordonnateur secondaire unique des dépenses de personnel des services extérieurs relevant des services centraux ci-après:

Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole.
Institut national de la recherche agronomique.
Sous-direction de l'enseignement agricole (écoles nationales d'agriculture, écoles d'agriculture, écoles d'enseignement ménager).
Service de la répression des fraudes.
Service du contrôle des lois sociales en agriculture.

Art. 2. — Les dépenses visées à l'article 1er qui seront effectuées dans toute l'étendue du territoire métropolitain seront assignées sur les caisses des trésoriers-payeurs généraux ci-après:

Payeur général de la Seine, pour les départements de Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Eure-et-Loir.
Trésorier-payeur général de Lille: pour les départements du Nord, Pas-de-Calais et Somme.
Trésorier-payeur général de Rouen: pour les départements de la Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne et Manche.
Trésorier-payeur général de Châlons-sur-Marne: pour les départements de la Marne, Aisne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.
Trésorier-payeur général de Nancy: pour les départements de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.
Trésorier-payeur général de Strasbourg: pour les départements du Bas-Rhin, Moselle et Haut-Rhin.
Trésorier-payeur général de Rennes: pour les départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Morbihan et Finistère, Mayenne et Sarthe.
Trésorier-payeur général de Tours: pour les départements d'Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Cher, Indre et Vienne.
Trésorier-payeur général de Dijon: pour les départements de la Côte-d'Or, d'Yonne, Haute-Saône, Nièvre, Saône-et-Loire, Jura, Doubs et le territoire de Belfort.
Trésorier-payeur général de Nantes: pour les départements de la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres.
Trésorier-payeur général de Limoges: pour les départements de la Haute-Vienne, Charente, Creuse, Dordogne, Corrèze.
Trésorier-payeur général de Clermont-Ferrand: pour les départements du Puy-de-Dôme, Allier, Cantal et Haute-Loire.
Trésorier-payeur général de Lyon: pour les départements du Rhône, Loire, Ain et Haute-Savoie.
Trésorier-payeur général de Grenoble: pour les départements de l'Isère, Savoie, Ardèche, Drôme et Hautes-Alpes.
Trésorier-payeur général de Bordeaux: pour les départements de la Gironde, Charente-Maritime, Lot-et-Garonne, Landes et Basses-Pyrénées.
Trésorier-payeur général de Montpellier: pour les départements de l'Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Aveyron, Lozère et Gard.
Trésorier-payeur général de Toulouse: pour les départements de Haute-Garonne, Ariège, Tarn, Lot, Tarn-et-Garonne, Gers et Hautes-Pyrénées.
Trésorier-payeur général de Marseille: pour les départements des Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes et Var.
Trésorier-payeur général d'Ajaccio: pour la Corse.

Art. 3. — Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 29 décembre 1951.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par autorisation:
PAUL DELCUVRIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Ordonnateurs secondaires.

Par arrêté du 29 décembre 1951, M. Vallet (Francis), sous-chef de bureau, est nommé ordonnateur secondaire unique au ministère de l'agriculture pour les dépenses de personnel des services extérieurs énumérés à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 29 décembre visé ci-dessus.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Tableau d'avancement, au titre du deuxième semestre de l'année 1951, du personnel du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 17 décembre 1951, les fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement du 1er juillet 1951, sauf ceux pour lesquels une date différente est expressément indiquée:

I. — PERSONNEL SUPERIEUR

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

M. Bourgoin (René).

Pour le grade d'ingénieur en chef de 3e classe.

MM. Dobremez (Jean), Lerognon (Henri).

Pour la 1re classe du grade de directeur.

MM. Bacle (Roger); Cami (René), pour compter du 11 septembre 1951; Glutron (Marcel).

Pour la 2e classe du grade de directeur.

MM. Autran (Pierre); Clavel (Georges); Laridon (Henri).

Pour le grade d'inspecteur.

Pour la 5e classe et pour compter du 1er janvier 1951.

MM. Bourgoin (Jean), Reynaud (Ernest).

Pour la 6e classe.

MM. Gourragne (Fernand), Sable (Lucien), Vandamme (Firmin), Chassagneux (Jean), Grosset (Robert), Toussaint (Guy), Guilbaud (Robert), Biansan (Pierre), Farines (Albert), Saunier (Charles), Carrière (Fernand), Galibert (Georges), Travet (Maurice), Rabichon (Honoré), Pajon (André), Cadiet (Pierre).

Pour la hors-classe du grade de receveur supérieur.

MM. Assailly (Robert), Murat (Pierre), Puech (Paul).

Pour le grade de receveur supérieur.

A la 1re classe.

MM. Feydel (Toussaint), Dejean (Victor), Godier (Alfred), Erudel (Hervé).

A la 2e classe après deux ans.

M. Melchior (Yves).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur principal de la branche technique.

Année 1949.

(Pour compter du 1er janvier 1949.

MM. Notari (Jacques), Le Flem (Léon).

(Pour compter du 1er juillet 1949.

MM. Bunas (Yves), Butty (René), Capsie (Albert), Kanony (Elysée).

Année 1950.

(Pour compter du 1er janvier 1950.)

MM. Poirier (Pierre), Brassard (Paul), Veilliard (Jean), Boileau (Jean), Cornec (Jean), Peus (Antoine).

Année 1951.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

M. Spormeyeur (Adrien).

(Pour compter du 1er juillet 1951.)

MM. Crouzet (Lucien), Lemée (Jean), Frecaut (Louis).

(Supplément.)

Pour la hors-classe du grade d'ingénieur.

MM. Joel (Georges), Demarne (René), Devy (René), Quinlin (Louis).

Pour la 1re classe du grade d'ingénieur.

MM. Herdlich (Aron), pour compter du 1er juillet 1950; Guimbal (Georges).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur.

M. Cabiran (Gérard), pour compter du 4 juillet 1951.

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur.

M. Bonnet (Robert).

Pour le grade d'ingénieur de 4e classe.

MM. Gwinner (Paul), pour compter du 1er janvier 1951; Lureau (Paul), Boudat (Henri), Foucault (Michel).

Pour la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Arnaud (Lucien).

Pour la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Métayer (Yvon).

II. — PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

A. — Services administratifs et d'exploitation des postes, télégraphes et téléphones

a) Service administratif.

Pour la 1re classe avant deux ans du grade de contrôleur rédacteur principal.

M. Lelouche (Roger).

Pour le grade de contrôleur rédacteur principal de 3e classe.

MM. Barisien (Jean), pour compter du 1er janvier 1951; Salagnac (Roger), pour compter du 1er janvier 1951.

Pour la 1re classe du grade de contrôleur rédacteur.

M. Derenty (Gérard), pour compter du 1er janvier 1951.

b) Service de l'exploitation.

Pour la 1re classe du grade de chef de section NF.

Année 1950.

(Pour compter du 1er janvier 1950.)

MM. Bazin (René), Chiffre (André), Robert (Eugène), Estabiet (Emile), Gobeli (Jules).

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

MM. Sayous (Georges), Sautot (Fernand), Versini (Antoine), Gilles (Henri), Lucette (Christophe), David (Stanislas), Jegou (Pierre), Fontaneau (Stanislas), Ploteau (Albert), Gastex (Maurice).

Année 1951.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

MM. Ravelo (Marcel), Septe (Louis), Danielou (Edgar), Lawson (Adolphe), Hilaire (Paul), Caillat (Robert), Fabre (Louis), Seraphine (Maurice), Stefani Joseph).

Pour compter du 1er juillet 1951.

MM. Alqui (Joseph), Peyre (André), Hadjadj (Robert).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur NF.

MM. Guichard (Charles), pour compter du 1er janvier 1951, Angeli (Dominique), Rajaona (Joseph), Zollner (Philippe), Felicie (Charles).

Pour le grade d'inspecteur NF de 2e classe.

MM. Jeamblanc (Albert), Laharrague (René), Marchal (Roger), Moulin (Albert), Rajaonina, Ralamboson (Henri).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

MM. Dumont (Honoré), Ranaivo (Flavien).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

A l'ancienneté. — M. Girard (René).

Au choix. — MM. Sousatte (René), Prévost (Marcel), Abchée (Michel), Pineau (Albert), Cheze (Maurice), Bouerat (Constant), Maitre (René), Morin (Maurice).

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

MM. Noël (Claude), Doumenc (Pierre), Migne (Camille), Greze (Adrien).

Pour la 1re classe du grade de contrôleur principal.

A l'ancienneté. — M. Malet (Jean).

B. — Services radioélectriques

a) Service de l'exploitation.

Pour la 1re classe du grade de chef de section NF.

Année 1949.

(Pour compter du 1er juillet 1949.

MM. Neimarie (Serge), Bourbon (Pierre), Chanjou (Henri), Plazanet (Gaston), Giraud (Hippolyte), Saint-Gelis (Basile).

Année 1950

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

MM. Georges (Robert), Van Couyghem (Robert), La Garde (Jean), Marques (Maurice), Orthlieb (Alphonse).

Année 1951.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

MM. Halleguen (René), Ballue (Edmond), Boiron (Auguste), Cliquet (Marcel), Clavel (Fernand), Guglielmi (Paul), Jard (Marcel).

(Pour compter du 1er juillet 1951.)

A l'ancienneté. — M. Gruffaz (Etienne).

Au choix. — M. Dehilotte (Jean).

Pour la 2e classe du grade de chef de section NF.

M. Diagne (Abdoulay).

Pour la 1re classe du grade de chef de poste.

MM. Giraud (Georges), pour compter du 1er janvier 1949; Aussel (Eugène), pour compter du 1er janvier 1950; Gaillard (Jean), Robinson (Charles), Le Palec (Robert), Maguet (Jean), Ferre (Georges), Gazeau (Roger), Fournier (Alfred), Binaud (Marc), Biedermann (Marie), Pellelier (Charles), Chamant (Adolphe), Géraud (René).

Pour la 2e classe du grade de chef de poste.

MM. Barbier (Louis), Michaux (Joseph), Gabianne (Roland), Duval (Henri), Richard (Marcel).

Pour le grade de chef de poste de 3e classe.

MM. Rudit (Jean), Vittori (Paul), Borrat (Pierre), Le Galle (Albert), Reache (Roger), Vauthier (Albert).

Pour la 1re classe du grade de sous-chef de poste.

MM. Becard (André), Cieret (Robert), Mauger (Georges), Minier (Paul), Notari (Jacques), Godet (Pierre), Brugier (Maurice).

b) Service des installations radioélectriques.

Pour la 1re classe du grade de chef de section NF.

Année 1949.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

MM. Marc (Henri), Aubouy (Charles), Baumard (André).

Année 1950

(Pour compter du 1er janvier 1950.)

M. Rouge (Gustave).

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

M. Seur (Lucien).

Année 1951.

(Pour compter du 1er juillet 1951.)

MM. Gac (Jean), Cariou (Michel).

(*Supplément. — Fin.*)

Pour la 2e classe du grade de chef de section NF.

A l'ancienneté. — M. Lemarchand (Ferdinand).
Au choix — M Barrault (André).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur NF.

MM. Detemmermann (André), Ottaviani (Raphaël), Raynaud (René), Pottier (Henri), Cloche (André).

Pour le grade d'inspecteur NF de 2e classe.

M. Chaton (Jacques).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

A l'ancienneté. — M. Grange (Georges).
Au choix. — MM. Locart (Camille), Lamarque (Roland).

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

MM. Ferry (Pierre), Belhouard (Pierre), Breton (Maurice), Drucy (André), Candau (Adolphe), Bouquin (Maurice).

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Tournois (Roger).

C. — Services techniques des postes, télégraphes et téléphones

a) Branche des centraux télégraphiques et téléphoniques.

Pour la 1re classe du grade de chef de section NF.

Année 1949.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

MM. Mondésir (Maurice), Niang (Aly).

Année 1950.

(Pour compter du 1er janvier 1950.)

MM. Labeye (Léon), Audoux (Georges).

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

M. Jalials (Albert).

Année 1951.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

M. Gilles (Jean).

Pour la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Halin (Raymond).

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint N. F.

M. Redier (Christian).

b) Service des installations télégraphiques et téléphoniques.

Pour le grade d'inspecteur NF de 2e classe.

M. Brunet (André).

Pour la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Dupont (Pierre).

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Labarre (Robert).

Pour la 2e classe du grade de vérificateur principal.

M. Robin (Camille).

Pour le grade de vérificateur principal de 1e classe.

MM. Dupasquier (Jean), pour compter du 1er juillet 1949; Antoine (Paul), pour compter du 1er janvier 1951; Hervos (Maurice), Thomas (Lucien).

c) Service des lignes télégraphiques et téléphoniques.

Pour la 1re classe du grade de conducteur des lignes.

MM. Song (César), pour compter du 1er janvier 1951; Rey (Etienne).

Pour la 3e classe du grade de conducteur des lignes.

M. Caurin (Jean).

Pour la 2e classe du grade de chef d'équipe principal.

MM. Tronville (Lucien), Boulx (Joseph).

Pour la 3e classe du grade de chef d'équipe principal.

MM. Fromage (André), Groult (René).

Pour le grade de chef d'équipe principal de 1e classe.

M. Olivier (Roger).

Promotions

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 décembre 1951:

1. — Les fonctionnaires du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer dont les noms suivent ont été promus, pour compter du 1er juillet 1951, sauf ceux pour lesquels une date différente est expressément indiquée:

PERSONNEL SUPERIEUR

A la 1re classe du grade d'inspecteur général.

M. Lapart (Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 23 jours).

A la 1re classe du grade d'ingénieur en chef.

M. Bourgoin (René) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 9 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

M. Dobremez (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).

M. Lerognon (Henri) (rappels pour services militaires conservés: 3 ans 4 mois 1 jour, dont 2 ans 8 mois 20 jours utilisables uniquement pour les franchissements automatiques d'échelons).

A la 1re classe du grade de directeur.

M. Bacle (Roger) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 15 jours).

M. Glutron (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Cami (René), pour compter du 14 septembre 1951 (rappels pour services militaires conservés. 3 mois 10 jours).

A la 2e classe du grade de directeur.

M. Autran (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 28 jours).

M. Clavel (Georges) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 27 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Laridon (Henri) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 15 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Au grade d'inspecteur.

De 5e classe et pour compter du 1er janvier 1951.

M. Bourgoin (Jean) (ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires conservés: 3 mois, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Reynaud (Ernest) (ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires conservés: 7 mois 2 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

De 6e classe.

M. Gourragne (Fernand) (ancienneté civile conservée: 1 an 6 mois; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Sable (Lucien) (ancienneté civile conservée: 1 an 6 mois; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Vandamme (Firmin) (ancienneté civile conservée: 1 an 6 mois; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Chassagneux (Jean) (ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires conservés: 10 mois 24 jours).

M. Grosset (Robert) (ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Toussaint (Guy) (ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Guilbaud (Robert) (ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Biansan (Pierre), (ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Farines (Albert) (ancienneté civile conservée: 6 mois; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Saunier (Charles) (ancienneté civile conservée: 6 mois; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Carriere (Fernand) (ancienneté civile conservée: 6 mois; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Galibert (Georges) (ancienneté civile conservée: 6 mois; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Travet (Maurice) (ancienneté civile conservée: 6 mois; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Rablchon (Honoré) (ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Pajon (André) (ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Cadiet (Pierre) (ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires conservés: néant).

A la hors-classe du grade de receveur supérieur.

M. Assailly (Robert) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Murat (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 22 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Puech (Paul) (rappels pour services militaires conservés: 21 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Au grade de receveur supérieur.

De 1re classe.

M. Feydel (Toussaint) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 23 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Dejean (Victor) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 8 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Godier (Alfred) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Erudel (Hervé) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 10 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

De 2e classe après 2 ans.

M. Melchior (Yves) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 5 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

A la 1re classe du grade d'inspecteur principal de la branche technique.

Année 1949.

(Pour compter du 1er janvier 1949.)

M. Notari (Jacques) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 5 mois 22 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Le Flem (Léon) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 1 mois 11 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

M. Bunas (Yves) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 1 mois 7 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Butty (René) (rappels pour services militaires conservés: 6 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Capsie (Albert) (rappels pour services militaires conservés: 5 ans 6 mois 22 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Kanony (Elysée) (rappels pour services militaires conservés: 3 ans 5 mois 22 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Année 1950.

(Pour compter du 1er janvier 1950.)

M. Poirier (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 10 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Brassard (Paul) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 14 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Vetillard (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 2 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Boilleau (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 10 jours).

M. Cornec (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 18 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Peus (Antoine) (rappels pour services militaires conservés: 3 ans 7 mois 24 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Année 1951.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

M. Spormeyeur (Adrien) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 25 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

(Pour compter du 1er juillet 1951.)

M. Crouzet (Lucien) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Lemee (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 11 mois 14 jours).

M. Frecaut (Louis) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 9 jours).

A la hors-classe du grade d'ingénieur.

M. Joel (Georges) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 3 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Demarne (René) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Devy (René) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Quintin (Louis) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade d'ingénieur.

M. Herzlich (Aron), pour compter du 1er juillet 1950 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Guimbal (Georges) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois).

A la 2e classe du grade d'ingénieur.

M. Cabiran (Gérard), pour compter du 1 juillet 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 3e classe du grade d'ingénieur.

M. Bonnet (Robert) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 5 jours).

Au grade d'ingénieur de 1e classe.

M. Gwinner (Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 20 jours).

M. Lureau (Paul) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans).

M. Boudat (Henri) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 18 jours).

M. Foucault (Michel) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 2e classe du grade d'ingénieur adjoint.

M. Arnaud (Lucien) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 3e classe du grade d'ingénieur adjoint

M. Metayer (Yvon) (rappels pour services militaires conservés: néant)

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

A. — Services administratifs et d'exploitation P. T. T.

a) Service administratif.

A la 1re classe avant 2 ans du grade de contrôleur rédacteur principal.

M. Lelouche (Roger) (rappels pour services militaires conservés: néant).

Au grade de contrôleur rédacteur principal de 3e classe.

M. Barisien (Jean), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Salagnac (Roger), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade de contrôleur rédacteur.

M. Derenty (Gérard), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 9 jours).

b) Service de l'exploitation.

A la 1re classe du grade de chef de section NF

Année 1950.

(Pour compter du 1er janvier 1950.)

M. Bazin (René) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 8 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Chiffre (André) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 15 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Robert (Eugène) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 28 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Establet (Emile) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Gobeil (Jules) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 24 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

M. Sayous (Georges) (rappels pour services militaires conservés: 10 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Sautot (Fernand) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 14 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Versini (Antoine) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 14 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Gilles (Henri) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Lucette (Christophe) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. David (Stanislas) (rappels pour services militaires conservés: 8 mois, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Jegou (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 15 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Fontaneau (Stanislas) (rappels pour services militaires conservés: 20 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Pioteau (Albert) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 4 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Castex (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 6 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Année 1951.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

M. Ravelo (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Septe (Louis) (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 19 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Danielou (Edgar) (rappels pour services militaires conservés: 25 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Lawson (Adolphe) (rappels pour services militaires conservés: 20 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Hilaire (Paul) (rappels pour services militaires conservés: 9 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Caillat (Robert) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 16 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Fabre (Louis) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 12 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Seraphine (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 29 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Stefani (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 28 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

(Pour compter du 1er juillet 1951.)

M. Aiqui (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 12 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Peyre (André) (rappels pour services militaires conservés: 23 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Hadjadj (Robert) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade d'inspecteur NF.

M. Guichard (Charles), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Angeli (Dominique) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 25 jours).

M. Rajaona (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Zollner (Philippe) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Felicie (Charles) (rappels pour services militaires conservés. 1 an 2 mois 19 jours).

Au grade d'inspecteur NF de 2e classe.

M. Jeamblanc (Albert) (rappels pour services militaires conservés. néant).

M. Laharrague (René) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Marchal (Roger) (rappels pour services militaires conservés. 2 mois 21 jours).

M. Moulin (Albert) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Rajaonina (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Ralamboson (Henri) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Dumont (Honoré) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 20 jours)

M. Ranaivo (Flavien) (rappels pour services militaires conservés; 9 mois 21 jours).

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

A l'ancienneté.

M. Girard (René) (rappels pour services militaires conservés; 11 mois 1 jour).

Au choix.

M. Sousatte (René) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Prevost (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Abchée (Michel) (rappels pour services militaires conservés. néant).

M. Pineau (Albert) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Cheze (Maurice) (rappels pour services militaires conservés. 2 mois 13 jours).

M. Bouerat (Constant) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 8 mois 11 jours).

M. Maitre (René) (rappels pour services militaires conservés. 4 mois 2 jours).

M. Morin (Maurice) (rappels pour services militaires conservés. 2 ans 9 mois 29 jours)

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Noël (Claude) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Doumenc (Pierre) (rappels pour services militaires conservés néant).

M. Migne (Camille) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 jours).

M. Greze (Adrien) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois).

A la 1re classe du grade de contrôleur principal.

A l'ancienneté. — M. Malet (Jean) (rappels pour services militaires conservés: néant).

B. — SERVICE RADIOÉLECTRIQUE

a) Service de l'exploitation.

A la 1re classe du grade de chef de section NF.

Année 1949.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

M. Nelmarie (Serge) (rappels pour services militaires conservés: 3 ans, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Bourbon (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 7 mois 8 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Chanjou (Henri) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 15 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Plazanet (Gaston) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 1 jour, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Giraud (Hyppolyte) (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 26 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Saint-Gelis (Basile) (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 27 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Année 1950.

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

M. Georges (Robert) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Van Couyghem (Robert) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 14 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Lagarde (Jean) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Marques (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: 1 an, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Orthlieb (Alphonse) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Année 1951.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

M. Halleguen (René) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois 28 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Ballue (Edmond) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 27 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Boiron (Auguste) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 6 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Cliquet (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: 16 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Clavel (Fernand) (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 22 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Guglielmi (Paul) (rappels pour services militaires conservés: 3 ans 7 mois 6 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Jurd (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 6 mois 26 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

(Pour compter du 1er juillet 1951.)

A l'ancienneté: M. Gruffaz (Etienne) (rappels pour services militaires conservés: 7 mois 14 jours).

Au choix: M. Dehilotte (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 17 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

A la 2e classe du grade de chef de section NF.

M. Diagne (Abdoulay) (rappels pour services militaires conservés: 6 ans 11 mois 15 jours).

A la 1re classe du grade de chef de poste.

M. Giraud (Georges), pour compter du 1er janvier 1949 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 7 jours).

M. Aussel (Eugène), pour compter du 1er janvier 1950 (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 22 jours).

M. Gaillard (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois).

M. Robinson (Charles) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Le Palec (Robert) (rappels pour services militaires conservés: 10 mois 13 jours).

M. Maguet (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 15 jours).

M. Ferre (Georges) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).

M. Gazeau (Roger) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois).

M. Fournier (Alfred) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 27 jours).

M. Binaud (Marc) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Biedermann (Marie) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 5 mois).

M. Pelletier (Charles) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).

M. Geraud (René) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois 19 jours).

M. Chamant (Adolphe) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 18 jours).

A la 2e classe du grade de chef de poste.

M. Barbier (Louis) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 8 jours).

M. Michaux (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Cabianne (Roland) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Duval (Henri) (rappels pour services militaires conservés: 6 mois).

M. Richard (Marcel) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois 20 jours).

Au grade de chef de poste de 3e classe.

M. Rudit (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois 12 jours).

M. Vittori (Paul) (rappels pour services militaires conservés: 19 jours).

M. Borrat (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois).

M. Le Galle (Albert) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans).

M. Reache (Roger) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 1 mois 20 jours).

M. Vauthier (Albert) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 13 jours).

A la 1re classe du grade de sous-chef de poste.

M. Becard (André) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 24 jours).

M. Cleret (Robert) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 5 jours).

M. Mauger (Georges) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 mois 28 jours).

M. Minier (Paul) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 8 mois 21 jours).

M. Notari (Jacques) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 8 mois 21 jours).

M. Godet (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 5 mois).

M. Brugier (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: 3 ans 6 mois 20 jours).

b) Service des installations radioélectriques.

A la 1re classe du grade de chef de section NF.

Année 1949.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

M. Marc (Henri) (rappels pour services militaires conservés : 7 jours).

M. Aubouy (Charles) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 1 mois 17 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Baumard (André) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 16 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Année 1950.

(Pour compter du 1er janvier 1950.)

M. Rouge (Gustave) (rappels pour services militaires conservés: 2 mois 17 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

M. Seur (Lucien) (rappels pour services militaires conservés : 4 mois 6 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Année 1951.

(Pour compter du 1er juillet 1951.)

M. Gac (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 17 jours).

M. Cariou (Michel) (rappels pour services militaires conservés : néant).

A la 2e classe du grade de chef de section NF.

A l'ancienneté: M. Lemarchand (Ferdinand) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

Au choix: M. Barrault (André) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade d'inspecteur NF.

M. Detemmermann (André) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Ottaviani (Raphaël) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 7 jours).

M. Raynaud (René) (rappels pour services militaires conservés: 4 mois 13 jours).

M. Pottier (Henri) (rappels pour services militaires conservés: 2 ans 5 mois 1 jour).

M. Cloche (André) (rappels pour services militaires conservés: 9 mois 10 jours).

Au grade d'inspecteur NF de 2e classe.

M. Chaton (Jacques) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

A l'ancienneté.

M. Grange (Georges) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois).

Au choix.

M. Locart (Camille) rappels pour services militaires conservés: 3 mois 1 jour).

M. Lamarque (Roland) (rappels pour services militaires conservés. 3 mois 9 jours).

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Ferry (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 6 ans 7 mois 10 jours).

M. Bellouard (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Breton (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Drucy (André) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 4 mois 14 jours).

M. Candau (Adolphe) (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 26 jours).

M. Bouquin (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: 4 an 10 jours).

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Tournois (Roger) (rappels pour services militaires conservés: 17 jours)

C. — Services techniques des postes, télégraphes et téléphones

a) Branche des centraux télégraphiques et téléphoniques.

A la 1re classe de chef de section N F.

Année 1949.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

M. Mondesir (Maurice) (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Niang (Aly) (rappels pour services militaires conservés: néant).

Année 1950.

(Pour compter du 1er janvier 1950.)

M. Labeye (Léon) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 6 mois 22 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons).

M. Audoux (Georges) (rappels pour services militaires conservés: néant).

(Pour compter du 1er juillet 1950.)

M. Jallais (Albert) (rappels pour services militaires conservés: néant).

Année 1951.

(Pour compter du 1er janvier 1951.)

M. Gilles (Jean) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 18 jours).

A la 2e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Halin (Raymond) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois).

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Redier (Christian) (rappels pour services militaires conservés: 1 an 10 mois 15 jours).

b) Service des installations télégraphiques et téléphoniques.

Au grade d'inspecteur NF de 2e classe.

M. Brunet (André) (rappels pour services militaires conservés: 8 mois 12 jours).

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Dupont (Pierre) (rappels pour services militaires conservés: 1 mois 12 jours).

A la 3e classe du grade d'inspecteur adjoint NF.

M. Labarre (Robert) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 2e classe du grade de vérificateur principal.

M. Robin (Camille) (rappels pour services militaires conservés: néant).

Au grade de vérificateur principal de 1e classe.

M. Dupasquier (Jean), pour compter du 1er juillet 1949 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Antoine (Paul), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Hervos (Maurice) (rappels pour services militaires conservés. 14 jours).

M. Thomas (Lucien) (rappels pour services militaires conservés: 12 jours).

c) Service des lignes télégraphiques et téléphoniques,

A la 1re classe du grade de conducteur des lignes.

M. Song (César), pour compter du 1er janvier 1951 (rappels pour services militaires conservés: néant).

M. Rey (Etienne) (rappels pour services militaires conservés : néant).

A la 3e classe du grade de conducteur des lignes.

M. Cauvin (Jean) (rappels pour services militaires conservés: néant).

A la 2e classe du grade de chef d'équipe principal.

M. Tronville (Lucien) (rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Boulx (Joseph) (rappels pour services militaires conservés: 3 mois 27 jours).

A la 3e classe du grade de chef d'équipe principal.

M. Fromage (André) (rappels pour services militaires conservés: néant.

M. Groult (René) (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 2 jours).

Au grade de chef d'équipe principal de 4e classe.

M. Olivier (Roger) (rappels pour services militaires conservés: néant).

2. — Les promotions ci-dessus portent effet pour compter des dates indiquées, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

3. — Les rappels d'ancienneté pour services militaires ci-dessus indiqués qui ne sont suivis d'aucune spécification sont utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Complément à l'arrêté du 29 juin 1951 fixant le tarif des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les bureaux et les dépôts (accidents du travail).

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 16 février 1948 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles;

Vu l'arrêté du 29 juin 1951 fixant le tarif de cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948;

Vu l'avis du comité technique central de coordination,

Arrête:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 29 juin 1951 susvisé est ainsi complété:

« Le taux est applicable, quel que soit le nombre des salariés, aux bureaux qui appartiennent à des entreprises relevant de groupes professionnels soumis à un tarif national, conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 16 février 1948.

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 décembre 1951.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Modification à l'arrêté du 28 mars 1951 fixant le barème des cotisations prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries de la métallurgie (accidents du travail).

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 28 mars 1951 fixant le barème des cotisations prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries de la métallurgie (accidents du travail);

Vu l'avis du comité technique national des industries de la métallurgie,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 28 mars 1951 est modifié comme suit:

« Les établissements dont l'activité relève des branches professionnelles suivantes:

« Modeleurs mécaniciens (numéro de la nomenclature: 22.40);

« Coutellerie (numéro de la nomenclature: 24.3) ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le groupe d'activité n° 24.3 du barème annexé à l'arrêté du 28 mars 1951 est remplacé par le groupe suivant:

NUMÉROS de la nomenclature.	NATURE DU RISQUE	NUMÉROS du risque.	TAUX net.
24.3 à l'exception de 24.33 et 24.34	Coutellerie	243.00	2,60
24.33	Fabrication de rasoirs et de lames de rasoirs fermants.....	243.03	1,75
24.34	Fabrication de lames de rasoirs de sûreté.....	243.04	1,75

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 décembre 1951.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 décembre 1951, page 12878:

Au lieu de:

« Art. 1er. — Les fonctionnaires et agents du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ci-après désignés sont nommés commis à compter du 1er janvier 1950, et titularisés dans le grade correspondant:

« Mme Bastier (Simone) et la suite de la liste »,

Lire:

« Art. 1er. — Les fonctionnaires et agents du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre ci-après désignés sont nommés commis à compter du 1er janvier 1950, et titularisés dans le grade correspondant:

Mme Aldeguer (Yvonne).
Mlle Taylor (Jeanne).
M. Boistuau (Maurice).
Mme Mathieu (Liliane).
Mlles Delfour (Jeanne).
Brunet-Manquat (Raymonde).
M. Barbier (Jean).
Mmes Rolfin (Jeannine).
Gisbert (Madeleine).
MM. Bredard (André).
Chastenet (Adel).
Mme Lambert (Jeanne).
Mlles Lhou (Marthe).
Bourdicaud (Marie-Céline).
M. Champseix (Robert).
Mmes Villemin (Andrée).
Lafourcade (Jeannine).
M. Mathieu (Edmond).
Mme Philippe (Solange).
Mlle Thuillier (Lucy).
Mme Gervais (Jacqueline).
Mlles Soulard (Simone).
Assenat (Andrée).
Ludwig (Marguerite).
Mmes Auger (Jeanne).
Exubis (Josette).
Goimbault (Gatienne).
Paul (Paulette).
Mlle Lahondes (Hélène).
Mme Baettig (Suzanne).
M. Selosse (Henri).
Mlles Anowill (Jeanne).
Goldmann (Suzanne).
M. Doussot (Guy).
Mlle Babinot (Paulette).
M. Marsault (Marceau).
Mmes Boudriaux (Antoinette).
M. Chevaux (Albert).
Mlle Marie (Louise).
MM. Morin (Fernand).
Tranchant (Jean).
Mlles Barreyre (Aimée).
Clouvet (Yvonne).
Mme Preau (Pauline).
MM. Vaudois (Gaston).
Baulard (Georges).
Mmes Pineau (Raymonde).
Quatrehomme (Agnès).
Mlle Bertrand (Madeleine).
M. Chaboud (René).
Mme Pradal (Claude).
Mlle Le Comte (Marcelle).
Mme Villaume (Michelle).
Mlle Ainciburu (Anne-Marie).
Mmes Deglane (Suzanne).
Ladret (Huguette).
Mlles Tramond (Yvonne).
Bonnamy (Odette).
Prono (Anne-Marie).
De Saint-Jores (Denise).
Fabre (Rose).
MM. Brun (Frédéric).
Droguet (Louis).
Mmes Gauthier (Marcelle).
Lefèvre (Raymonde).
Mlle Goetzmann (Eve).
Mme Rousseau (Huguette).
Mlles Swat (Hélène).
Torres (Andrée).
M. Mascre (Maurice).
Mmes Bollarth (Simone).
Renaze (Thérèse).
MM. Fremont (Robert).
Kugelmann (Jean).
Mmes Reilhes (Aimée).
Vincent (Olga).
Brouck (Suzanne).
M. Lamour (Jean).
Mmes Doret (Blanche).
Pichot (Odette).
M. Navelle (Henri).
Mmes Tharaud (Christiane).
Lescuras (Suzanne).
Mlle Lafitte (Eliane).
Mme Bournerie (Marie).
Mlle Rondet (Jeannine).
M. Jouard (Camille).
Mlle Ducher (Suzanne).
Mme Ros (Jeanne).
Mlle Biot (Christiane).
Mme Bastier (Simone).
M. Dumond (Régis).
Mlle Delbreil (Suzanne).
MM. Masson (Paul).
Lotroicq (Georges).
Mmes Arnault (Francine).
Delcher (Marie-Louise).
Clerc (Suzanne).
Neff-Bonnard (Pierrette).
Raffier (Simone).
Mlles Suran (Raymonde).
Perigois (Jeanne).
Mme Chaboud (Denise).
Mlle Courteix (Marie).
Mmes Bocuse (Claude).
David (Huguette).
Mlle Preth (Marcelle).
Mmes Lacassagne (Jacqueline).
Lefevre (Marie-Thérèse).
Mlle Meunier (Berthe).
Mme Petitjean (Bernadette).
M. Pirlot (Paul).
Mme Dumont (Raymonde).
Mlle Geyre (Suzanne).
M. Bloch (Robert).
Mmes Chaissac (Marcelle).
Grand (Marie-Louise).
Mlles Le Guellec (Marie).
Royer (Simone).
Mme Sens (Yvonne).
M. Lancesseur (René).
Mme Faucard (Raymonde).
M. Sarfati (Michel).
Mlle Tixier (Jacqueline).
Mme Hermann (Renée).
Mlles Laferme (Elise).
Gloriant (Micheline).
M. Dumoulin (André).
Mme Lapeire (Ginette).
MM. Carle (Camille).
Daniot (Guy).
Peruez (Gilbert).
Mmes Girard (Germaine) (Nancy)
Frayssinet (Thérèse).

M. Desbordes (Albert).
Mlle Sauzet (Marie-Rose).
Mmes Lefranc (Marie).
Meunier (Hélène).
Mlle Cahuzac (Eléonore).
M. Beugnon (Robert).
Mme Debeze (Suzanne).
M. Denizet (Maurice).
Mme Larraillet (Jeanne).
MM. Losson (Camille).
Marnac (Jean).
Mmes Blanc (Andrée).
Salomon (Noëlie).
Georget (Yvonne).
M. Bennichou (Moïse).
Mmes Latapie (Arlette).
Giovannangeli (M.-Louise).
Mlle Dellus (Rose).
Mme Robert (Andrée).
MM. Loisel (Fernand).
Muylle (Paul).
Mme Charreard (Marcelle).
Mlle Hamonou (Yvette).

Mmes Roche (Germaine).
Betout (Andrée).
Derambure (Suzanne).
Ripoche (Marie).
Lecosse (Yvette).
Mlle Perin (Aimée).
M. Guedj (Armand).
Mmes Olliv'er (Jeannine).
Kauffmann (Marie).
MM. Asfaux (Gérard).
Brunet (Marcel).
Mme Damian (Marguerite).
M. Lazeras (Pierre).
Mlle Pagin (Jeanne).
M. Poulain (Roger).
Mmes Mineur (Jeanne).
Furgolle (Denise).
Mlles Loquet (Camille).
Kervel (Andrée).
Mmes Legoube (Germaine).
Tremolières (Denise).
Pommier (Ginette).
Morineau (Jeannine).

(Le reste sans changement.)

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 51-1511 du 31 décembre 1951 relatif au recrutement des inspecteurs de la navigation et du travail maritimes et des inspecteurs mécaniciens.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la marine marchande, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 26 mars 1909 relatif à l'organisation du personnel des inspecteurs de la navigation et du travail maritimes et des inspecteurs mécaniciens de la marine marchande, et notamment son article 2, modifié par le décret du 4 août 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Les candidats aux emplois d'inspecteur de la navigation et du travail maritimes et d'inspecteur mécanicien de la marine marchande, ayant exercé d'une façon satisfaisante les fonctions d'inspecteur suppléant pendant un an au moins et réunissant les conditions de brevet et de temps de commandement prévues par le décret du 26 mars 1909, modifié notamment par le décret du 4 août 1951, pourront être autorisés à subir les épreuves des deux prochains concours si, à la date à laquelle ils ont été nommés inspecteurs suppléants, ils n'avaient pas dépassé l'âge limite fixé par les décrets susvisés et si, d'autre part, ils n'avaient pas, à la même date, cessé d'exercer la navigation depuis plus de deux ans.

Pour l'application de cette dernière condition, les services accomplis dans les positions énumérées à l'article 9 de la loi du 12 avril 1941 déterminant le régime des pensions des marins de commerce et de pêche leur seront comptés comme temps de navigation effective.

Art. 2. — L'autorisation de subir les épreuves sera accordée par le ministre de la marine marchande, sur la proposition du directeur de l'administration générale et des gens de mer.

Art. 3. — Le ministre de la marine marchande, le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ MORICE.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
FÉLIX GAILLARD.

Requêtes concernant des militaires, marins et civils, disparus pendant la période comprise entre le 3 septembre 1939 et la date de cessation légale des hostilités.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal d'Hazebrouck en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Riquoir (Pierre-Paul-Jacques), né à Hazebrouck, le 29 septembre 1924, fils de Jean-Baptiste et de Veche (Simone), célibataire, soldat au 43e régiment d'infanterie coloniale, domicilié à Hazebrouck, disparu depuis le 3 juin 1946 en Indochine.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Lyon, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Lopez (Jean), célibataire, né le 13 mars 1917, demeurant à Vaux-en Velin (Rhône), 52, rue R.-Salengro, déporté à Dachau le 2 juillet 1944, non rentré à ce jour.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Mulhouse en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Chrétien-Guillaume-Frédéric Strobel, né le 15 décembre 1905 à Durlach (Bade-Allemagne), marié à Jeanne Hertzog, de nationalité allemande, domicilié à Hagenthal-le-Bas (Haut-Rhin) jusqu'au 20 décembre 1943, date de son incorporation dans l'armée allemande, qui n'a plus donné de ses nouvelles depuis le 15 février 1945.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Nantes en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Tirel (Roland-Roger-Francis), né le 12 mai 1917 à Saint-Wandrille-Rançon (Seine-Inférieure), domicilié 57, rue Sadi-Carnot, Pont-Rousseau-Rezé, disparu depuis le 13 mai 1943 en Allemagne.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Reims, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Otte (Charles-Guillaume-François-Jean), né le 16 décembre 1911 à Gottingen (Allemagne), domicilié à Paris, 11, rue Vergnaud (12e), arrêté en janvier 1942, à Paris, par la gestapo, interné à Fresnes, puis disparu par la suite après avoir été transporté dans l'Est européen.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Sarreguemines, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Weiss (Ferdinand), né le 9 mai 1921 à Petite-Rosselle (Moselle), de nationalité française, domicilié à Petite-Rosselle, incorporé de force dans l'armée allemande le 15 janvier 1943, a été porté disparu par son unité le 5 novembre 1943, près de Kertsch (Russie).

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Troyes, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Ridey (Céline), femme Avril, née le 12 décembre 1878 à Brienne-le-Château, fille de François-Théophile Ridey et de Louise-Armandine Charbonnet, domiciliée à Brienne-le-Château, 20, rue de la Halle et disparue entre Vendeuvre et Beurey (Aube), le 14 juin 1940.

Une requête a été présentée au procureur de la République près le tribunal de Valence, en vue de faire déclarer judiciairement l'absence de Auerbach (Ester), née le 23 octobre 1901 à Tomaszow, épouse Backer (Schaja), domiciliée à Saint-Vallier-sur-Rhône (Drôme), disparue depuis le 26 août 1942, date à laquelle elle a été arrêtée par les services de police en sa qualité d'israélite.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour du jeudi 3 janvier 1952.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion, en deuxième lecture, des textes budgétaires amendés par le Conseil de la République.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote sur la question de confiance posée pour la prise en considération, demandée par le Gouvernement, du projet de loi (n° 1935) et des lettres rectificatives (nos 2217 et 2332) au projet de loi portant réforme, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952.

2. — Suite de la discussion du projet de loi (n° 1935) et des lettres rectificatives (nos 2217 et 2332) au projet de loi portant réforme, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952. (Nos 2135, 2201, 2222. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

3. — Discussion du projet de loi de finances pour l'exercice 1952. [N°s 2192, 2307. — M. Charles Barangé, rapporteur général.]

4. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, des textes budgétaires amendés par le Conseil de la République.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 3 janvier 1952.

N° 1834. — Rapport de M. Meck fait au nom de la commission du travail sur la proposition de loi tendant à revaloriser les pensions de la sécurité sociale, et de la proposition de loi tendant à compléter la loi du 26 septembre 1951 portant majoration des taux de l'allocation temporaire, de la retraite des vieux travailleurs salariés et des prestations familiales, en ce qui concerne les pensions et rentes de vieillesse, les pensions d'invalidité, les pensions de veufs et de veuves et les pensions de reversion prévues par l'ordonnance du 19 octobre 1945 modifiée et les pensions prévues par l'ordonnance du 18 octobre 1945.

N° 1964. — Proposition de loi de M. Antier relative à la composition et à la formation de l'assemblée représentative des établissements français de l'Océanie (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 1987 (1). — Proposition de résolution de M. Kœnig tendant à inviter le Gouvernement à proroger et à revaloriser l'indemnité de difficultés administratives allouées aux personnels civils de l'Etat en service dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 1989. — Proposition de résolution de Mme de Lipkowski tendant à inviter le Gouvernement à titulariser le personnel temporaire et contractuel de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2036 (1). — Proposition de loi de M. Cordonnier tendant à conférer aux secrétaires généraux des préfectures du Rhône, des Bouches-du-Rhône et du Nord, rang et prérogatives de préfet de 3e classe (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2054. — Proposition de loi de M. Cordonnier autorisant la désignation de fonctionnaires appelés à remplacer les titulaires d'emplois de direction bénéficiant d'une prolongation d'activité par application de l'article 2 du décret du 18 décembre 1948 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2061. — Proposition de loi de Mme de Lipkowski tendant à compléter l'article 1er de l'ordonnance du 14 mai 1945, relative à la création de l'Union française des combattants (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2071. — Proposition de résolution de M. Darou tendant à inviter le Gouvernement à procéder en 1952 à un recensement de toutes les catégories d'anciens combattants et victimes de la guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2078. — Proposition de loi de M. Daniel Mayer tendant à la réinstallation dans l'administration de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, entrant dans les catégories visées à l'article 4, paragraphe D, de la loi du 3 septembre 1947, modifiée par les lois du 22 juillet 1948 et du 7 juin 1951 et dégagés des cadres antérieurement au 3 septembre 1947 (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2086. — Proposition de résolution de M. Delachenal tendant à modifier l'article 15 du règlement (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 2090 (1). — Proposition de loi de M. Duquesne tendant à étendre la prime de transport aux agglomérations dites de grosse industrie (renvoyée à la commission du travail).

N° 2091. — Proposition de loi de M. Guislain tendant à compléter l'article 14 de la loi du 9 septembre 1948 pour faire bénéficier les internés et déportés politiques étrangers habitant la France avant le 1er septembre 1939, des dédommagements des pertes de biens dues à l'arrestation et à la déportation (renvoyée à la commission des pensions).

N° 2092. — Proposition de loi de M. Huel tendant à la protection des appellations d'origine en matière de fromage (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 2093 (1). — Proposition de résolution de M. Métayer tendant à inviter le Gouvernement à modifier les limites d'âge des officiers de la gendarmerie et à adopter pour les officiers généraux et supérieurs de cette arme les limites d'âge fixées avant août 1940 et pour les officiers subalternes les actuelles limites d'âge des sous-officiers (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 2098. — Proposition de loi de M. Giovoni tendant à l'attribution d'une prime d'insularité aux personnels de l'Etat des services publics et des entreprises nationales, en fonction dans le département de la Corse (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2099 (1). — Proposition de résolution de M. Renard tendant à inviter le Gouvernement à ne pas retarder davantage l'aménagement de chutes d'eau dans le département des Ardennes (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2153. — Rapport de M. Cordonnier fait au nom de la commission de l'intérieur sur les propositions de loi: 1° tendant à modifier la loi du 24 juin 1950 relative aux indemnités des maires et adjoints; 2° portant revision des indemnités de fonction des membres du conseil général de la Seine; 3° portant revision des indemnités de fonction des maires et adjoints; 4° portant modification de l'ordonnance du 18 octobre 1945 et des textes subséquents, relatifs aux frais de mission et aux indemnités de fonction des maires et maires adjoints.

N° 2159. — Rapport de M. André Mutter fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant le Président de la République à donner son accord à l'envoi à la Grèce et à la Turquie d'une invitation à accéder au traité de l'Atlantique Nord.

N° 2192 (annexe n° 1). — Projet de loi de finances pour l'exercice 1952 (évaluation des voies et moyens).

N° 2218. — Proposition de loi de M. de Pierrebourg tendant à compléter la loi du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la résistance et prévoyant des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 2294 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 2295 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 2296 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 2297 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 2298 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 2309 (1). — Proposition de résolution de M. Albert Schmitt tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour soutenir la production et la recherche du pétrole en Alsace (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 2316. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi relatif à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Cameroun, du Togo et de Madagascar (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 2317. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi relatif à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 2322. — Projet de loi portant approbation d'une convention entre l'Etat et l'Algérie relative au régime financier des houillères du Sud oranais (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 2325 (1). — Proposition de résolution de M. Signor tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide aux collectivités et particuliers victimes de la tempête qui a dévasté le littoral breton et à leur allouer, au titre de premier secours, un crédit de 100 millions de francs (renvoyée à la commission des finances).

N° 2326. — Projet de loi portant statut de la magistrature (renvoyé à la commission de la justice).

N° 2327 (1). — Proposition de résolution de M. Marc Dupuy tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'extrême urgence un premier secours de 100 millions aux marins pêcheurs, aux ostréiculteurs, aux collectivités locales du bassin d'Arcachon, ainsi qu'à toutes les victimes de la récente tempête des 29 et 30 décembre 1951 (renvoyée à la commission des finances).

N° 2329 (1). — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses de réparation des dommages de guerre et de construction pour l'exercice 1951 (renvoyé à la commission des finances).

N° 2330 (1). — Rapport par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des dépenses de réparation des dommages de guerre et de construction pour l'exercice 1952.

N° 2331. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1952 (renvoyé à la commission des finances).

N° 2332. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi portant réforme, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952 (renvoyée à la commission des finances).

N° 2333 (1). — Proposition de résolution de M. de Gracia tendant à inviter le Gouvernement à accorder de toute urgence un crédit de secours de 300 millions aux sinistrés de la zone du Sud du bassin d'Arcachon (renvoyée à la commission des finances).

N° 2334 (1). — Proposition de résolution de M. de Monsabert tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de secours de 100 millions aux sinistrés des communes côtières des Basses-Pyrénées (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Commission des finances.

Séance du mardi 1er janvier 1952.

Présents. — MM. Abelin, Cristofol, Gabelle, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), la Chambre (Guy), Lamps, Meunier (Pierre), Petit (Guy), Pineau, Reynaud (Paul), Simonnet, Vallon (Louis).

Suppléants. — M. Charpentier (de M. Dupraz), M. Lenormand (de M. J. Duclos), M. Coudray (de M. Buriot), M. Nisse (de M. Frédéric-Dupont).

Séance du mercredi 2 janvier 1952.

Présents. — MM. Abelin, Barangé (Charles), Boisdé, Buriot, Corniglion-Molinier, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dietheim, Faggianelli, Ferri (Pierre), Gabelle, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau, Massot, Mazier, Meunier (Pierre), Petit (Guy), Pineau, Raffarin, Ramarony, Reynaud (Paul), Simonnet, Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléants. — M. Catroux (de M. Frédéric-Dupont), M. Charpentier (de M. Dupraz), M. Denis A. (de M. Duclos), M. Lenormand (de M. Estradère).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 2 janvier 1952.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Chamant, Coudert, Defos du Rau, Denis (Apihonse) (Haute-Vienne), Duveau, Félice (de), Garet (Pierre), Gautier, Girard, Grimaux (Henri), Grimaux (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Isorni, Lacaze, Mignot, Minjoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Mme Rabaté, M. Rollin (Louis).

Suppléants. — MM. Mallez (de M. Bendjelloul), Rabier (de M. Benbahmed), Pradeau (de M. Briffod), Raingeard (de M. Carlini), Jean (de M. Depreux), Laforest (de M. Galy-Gasparrou), Catroux (de M. de Gaulle), Mme Lambert (de M. Kriegel-Valrimont), MM. Charret (de M. Lefranc), Moisan (de M. Maurice Lenormand), Bartolini (de M. Maton), Lefèvre (de M. Mazel), Bokanowski (de M. Moatti), Billat (de M. Muller), Ramarony (de M. Rolland), Guislain (de M. Silvandre), Le Coutaller (de M. Sissoko), Lecannet (de M. Teitgen), Paquet (de M. Tracol), Nottebart (de M. Valentino), de Léotard (de M. Maurice Violette), Gabelle (de M. Wasmer).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 2 janvier 1952.

Présents. — MM. Cavelier, Chupin, Crouzier, Dassault (Marcel), Garet (Pierre), Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Le Coutaller, Lenormand (André), Le Roy Ladurie, Nisse, Notebart, Prache, Saint-Cyr, Secrétain, Triboulet.

Suppléants. — MM. Lemaire (de M. Wolff), Fouchet (de M. Thiriet), Guislain (de M. Sibué), Pradeau (de M. René Schmitt), Doutrellot (de M. Levindrey), Catroux (de M. Gaubert), Jean Léon (de M. Florand), Mme Lipkowski (de M. Damette).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 2 janvier 1952.

Présents. — MM. Aubame, Béchard (Paul), Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Caillavet, Coffin, Defferre, Devinat, Dronne, Dumas (Joseph), Duveau, Fabre, Fourcade (Jacques), Hénault, Juglas, Laforest, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Molinatti, Ninine, Raveloson (Mahasampo), Said Mohamed Cheikh, Senghor, Silvandre, Yacine (Diallo).

Suppléants. — MM. Abbas Guèye (de M. Douala), Bayrou (de M. Magendie), Alcide Bonoit (de M. Kriegel-Valrimont), Bittet (de M. Cermolacce), Bokanowsky (de M. Max Brusset), Catroux (de M. Sanogo Sekou), Chupin (de M. Béchir Sow), Coudert (de M. Tony Révillon), Deliaune (de M. July), Deshors (de M. Antier), Dufour (de M. Barthélemy), Fredet (de M. Apithy), Grunitzky (de M. Quinson), Guislain (de M. Liurette), Isorni (de M. Monin), Lalle (de M. Estèbe), Lucien Lambert (de M. Estradère), Jean Léon (de M. Savary), Mora (de M. Césaire).

Convocations de commissions.

La commission des boissons se réunira le jeudi 3 janvier 1952, à dix-sept heures (local de la commission n° 232):

Examen du projet de loi de finances et nomination d'un rapporteur pour avis.

La commission des finances se réunira le jeudi 3 janvier 1952, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

Budget. — Retours éventuels du Conseil de la République.

La commission de la justice et de législation se réunira le vendredi 4 janvier 1952, à quinze heures (local de la commission n° 250):

I. — Suite du rapport de M. Duveau sur les propositions de loi (nos 165, 507, 554 et 715) de M. Rollin, de M. Isorni, de M. Peytel et de M. Debû-Bridel, sénateur, relatives à l'amnistie, à l'indignité nationale, aux inéligibilités et à l'épuration administrative.

II. — Rapport de Mme Bastide sur le rapport repris (n° 1881) concernant les propositions de loi tendant à amnistier les condamnations prononcées contre les travailleurs de la mine à l'occasion de l'exercice du droit de grève.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires étrangères le jeudi 3 janvier 1952, à dix heures (local du 6e bureau):

I *bis*. — Exposé de M. André Mutter sur le protocole au pacte de l'Atlantique signé à Londres le 17 octobre 1951.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des moyens de communication et du tourisme le vendredi 4 janvier 1952, à neuf heures (local de la commission n° 211):

II. — Nomination d'un membre pour faire partie de la commission prévue par l'article 5 de la loi n° 51-1480 du 30 décembre 1951 sur le fonds spécial d'investissement routier.

Convocation rectifiée.

En raison de l'ordre du jour de l'Assemblée, la réunion de la commission du travail et de la sécurité sociale prévue pour le jeudi 3 janvier 1952, à seize heures, est reportée au vendredi 4 janvier 1952, à quatorze heures trente (même local, même ordre du jour).

Convocation de bureau.

Le 6e bureau se réunira le jeudi 3 janvier 1952, à dix heures quarante-cinq (local de la commission de l'intérieur, n° 207):

Examen des opérations électorales du Moyen-Congo.

Réunions de commissions du jeudi 3 janvier 1952.

6e bureau. — Examen des opérations électorales du Moyen-Congo, à dix heures quarante-cinq. — Local n° 207.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission des boissons, à dix-sept heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à quinze heures. — Local n° 207.

Commission des moyens de communication et tourisme, à neuf heures. — Local n° 211.

Commission du suffrage universel, règlement et pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Rectification

au compte rendu in extenso de la 1re séance du dimanche 30 décembre 1951.

(Journal officiel du 31 décembre 1951.)

Dans le scrutin (n° 643) sur l'ensemble du projet de budget des investissements économiques et sociaux:

M. Guérard, porté comme ayant voté « pour », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 2 janvier 1952.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Barré (Henri), Bousch, Clerc, Coupigny, Gouyon (Jean de), Pic, Rotinat, Rupied.

Commission des finances.

Séance du mercredi 2 janvier 1952.

Présents. — MM. Alric, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Courrière, Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Minvielle, Montalembert (de), Pellenc, Primet, Rogier, Roubert (Alex), Saller.

Suppléants. — MM. Brousse (de M. Peschaud), Dulin (de M. Litaise), Fleury (de M. Bolifraud).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Driant (au titre de la commission de l'agriculture).

Réunions de commissions du jeudi 3 janvier 1952.

Commission de la justice, à dix heures. — Local n° 202.

Commission des moyens de communications, des transports et du tourisme, à onze heure. — Local n° 202.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

1re SESSION DU MOIS DE JANVIER 1952

Séances des mardi 8 janvier 1952 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Election du bureau du Conseil économique pour l'année 1952.
2. — Composition des commissions du Conseil économique.
3. — Questions diverses.

NOTA. — 1. La session durera probablement deux jours.

2. L'ordre dans lequel les questions sont inscrites à cet ordre du jour ne préjuge pas de l'ordre de la discussion en séance.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 24 décembre au 31 décembre 1951 :

1° Notes et études documentaires.

N° 1557. — Documents relatifs à la défense mutuelle dans l'Atlantique ..... 25 F.

N° 1559. — Ententes et monopoles dans le monde. — Argentine ..... 65 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F

2° Articles et documents.

N° 2307. — U. R. S. S. (*La coopération économique entre les deux systèmes. — Evacuation d'industries de guerre russe*) ..... 20 F.

N° 2308. — Italie (*Le général Eisenhower à Rome. — La journée de Pie XII*)..... 20 F.

N° 2309. — Etats-Unis (*La répartition des noirs aux Etats-Unis. — Opinions américaines sur la France*). 20 F.

N° 2310. — Europe orientale (*La réorganisation des coopératives. — La presse en Tchécoslovaquie*)..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.000 F; un an, 3.800 F.

3° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 208 présente, notamment: La libération du commerce de l'or en Suisse. — Le problème de la faim en Afrique noire.

Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

4° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 191 du 29 décembre 1951 présente, en variétés statistiques: Courbes de la production de combustibles minéraux solides, d'électricité hydraulique, de la production industrielle, etc.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois, 520 F; un an, 1.000 F.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements et commandes au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la première tranche de la loterie nationale 1952.

Le tirage de la première tranche de la loterie nationale 1952 aura lieu le jeudi 3 janvier 1952 à dix-sept heures en présence du public.

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de Suède.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 5 décembre 1951, page 12026, titre II, Produits à importer sous licence individuelle examinées au fur et à mesure de leur présentation, poste 79, au lieu de: « Tubes métalliques », lire: « Toiles métalliques ». (Le reste sans changement.)

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	28 déc. 51 — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	2 janvier 1952 — Cours relevés avant Bourse.	2 janvier 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	350 ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95 .....
704 75	704 25	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 75 .....
342 50	342 50	Canada (1 dollar).....	.... ..	345 .. ..
1223 75	1223 75	Portugal (100 escudos).	.... ..	1224 .. ..
8015 ..	8045 ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8035 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Industrielle de Liaisons Electriques
(S. I. L. E. C.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 185.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 64 *bis*, RUE DE MONCEAU, PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 253063 B.

Obligations 6 1/4 0/0 1949 de 5.000 F.

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 janvier 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1950 et 1951 ont été couverts par rachats en Bourse.

MIELLE-CAILLOUX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 28-32, RUE DU XXe-CORPS-AMÉRICAIN, METZ
R. C.: Metz 1136 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1946 sorties au tirage du 13 décembre 1951.

Sixième amortissement.

Quatre-vingt-huit obligations remboursables au pair à partir du 1er février 1952 avec le coupon du 1er février 1953 attaché.

1.069	1.070	1.071	1.153	1.154	1.195	1.196	1.197	1.198	1.199
1.155	1.156	1.157	1.158	1.159	1.200	1.201	1.202	1.203	1.204
1.160	1.161	1.162	1.163	1.164	1.205	1.206	1.207	1.208	1.209
1.165	1.166	1.167	1.168	1.169	1.210	1.211	1.212	1.213	1.214
1.170	1.171	1.172	1.173	1.174	1.215	1.216	1.217	1.218	1.219
1.175	1.176	1.177	1.178	1.179	1.220	1.221	1.222	1.223	1.224
1.180	1.181	1.182	1.183	1.184	1.225	1.226	1.227	1.228	1.229
1.185	1.186	1.187	1.188	1.189	1.230	1.231	1.232	1.233	1.234
1.190	1.191	1.192	1.193	1.194	1.235	1.236	1.237		

Le remboursement des obligations sorties au tirage s'effectue soit au siège social, soit à la banque Lambert-Biltz, 119, boulevard Haussmann, à Paris, soit aux caisses du Crédit industriel d'Alsace-Lorraine, de la Société nancéienne de crédit et de dépôt ou du Comptoir national d'escompte, succursales de Nancy et de Metz.

Le conseil d'administration.

Numéros des titres sortis au tirage et non encore remboursés.

Amortissement du 1er février 1949 (coupon n° 4 attaché).

2.871 2.872 2.901 2.902 2.919 2.926 2.993

Amortissement du 1er février 1950 (coupon n° 5 attaché).

1.110 1.111 1.112 1.113 1.114 1.115 1.116 1.122 1.123 1.128 1.129

Amortissement du 1er février 1951 (coupon n° 6 attaché).

1.641	1.642	1.643	1.644	1.648	1.669	1.670	1.671	1.672	1.673
1.649	1.650	1.651	1.652	1.653	1.674	1.675	1.677	1.678	1.690
1.654	1.655	1.656	1.657	1.658	1.691	1.692	1.715	1.716	1.717
1.659	1.660	1.661	1.662	1.663	1.718	1.719	1.720		
1.664	1.665	1.666	1.667	1.668					

Rachat de gré à gré de l'obligation n° 863; cet amortissement sera imputé sur le dernier tirage

ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 265.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 4 *ter*, AVENUE HOCHE, A PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 241918 B.

Bons de 10.000 F 6 3/4 0/0 1951.

Liste des 93 bons sortis au premier tirage au sort du 20 décembre 1951 et formant avec les titres rachetés en Bourse la totalité de l'annuité à amortir au 1er février 1952.

1.439 à 1.531

Ces bons sont remboursables à 10.000 F.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 16 mars 1951.)*

PECHINEY
Compagnie de Produits Chimiques et Electrométallurgiques
ANCIENNE DÉNOMINATION SOCIALE:
Compagnie de Produits chimiques et électrométallurgiques ALAIS, FROGES ET CAMARGUE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.930.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 9, COURS DE VERDUN, A LYON (RHÔNE)
Registre du commerce: Lyon B 1682; Paris 103448.

Obligations 5 0/0 1941 de 2.000 F et de 5.000 F.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la compagnie a utilisé entièrement, par voie de rachats en Bourse, la totalité de la onzième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1951-1952, échéance du 1er février 1952.
Il n'y a donc pas lieu cette année à tirage au sort sur cette catégorie d'obligations.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

OBLIGATIONS DE 2.000 F		OBLIGATIONS DE 5.000 F	
621	(1946)	22.878 à 22.881	(1947)
5.097	(1948)	24.094 et 24.095	(1946)
6.949	(1948)	25.878	(1947)
6.951 à 6.953	(1947)	26.497	(1943)
12.664 et 12.665	(1946)	28.194 à 28.197	(1946)
18.136 et 18.137	(1948)		

(Le tableau d'amortissement concernant cet emprunt a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 26 janvier 1941.)

L'UNION
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 23.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: 4, RUE DE TRÉMENTINES, CHOLET
R. C.: 5781.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations de 5.000 F 4 0/0 1946, a racheté en Bourse la totalité de titres formant l'annuité à amortir le 1er février 1952, soit 77 obligations.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les numéros sortis aux précédents tirages ont été remboursés.

N. B. — Le tableau d'amortissement des 4.000 obligations Union 4 0/0 1946 de 5.000 F est paru au *Journal officiel* du lundi 29-30 juillet 1946, page 6786

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.125 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (6e)

R. C. : Seine n° 55390.

Liste numérique des séries contenant les 1.412 obligations 5 0/0 1932 sorties au douzième tirage, le 27 novembre 1951 (solde de la dix-neuvième annuité d'amortissement) et des séries contenant des obligations amorties antérieurement et non remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
81 à 85	52	3.841 à 3.845	49	7.576 à 7.580	49	12.531 à 12.535	52	16.931 à 16.935	51
111 à 115	51	3.876 à 3.880	51	7.661 à 7.665	50	12.741 à 12.750	50	16.946 à 16.950	52
121 à 125	47	3.881 à 3.885	50	7.741 à 7.745	52	12.971 à 12.975	51	16.961 à 16.965	50
131 à 135	46	4.091 à 4.095	46	7.751 à 7.765	51	12.976 à 12.980	50	17.016 à 17.020	52
156 à 160	52	4.106 à 4.110	48	7.781 à 7.785	49	13.021 à 13.025	51	17.046 à 17.050	52
196 à 200	45	4.161 à 4.165	50	7.796 à 7.800	51	13.141 à 13.145	51	17.106 à 17.110	45
201 à 205	44	4.171 à 4.175	50	7.821 à 7.825	50	13.161 à 13.165	47	17.221 à 17.225	50
206 à 210	51	4.181 à 4.185	50	7.836 à 7.840	51	13.166 à 13.170	48	17.301 à 17.305	41
211 à 215	50	4.311 à 4.315	45	7.881 à 7.885	52	13.211 à 13.215	50	17.321 à 17.325	51
256 à 260	50	4.361 à 4.365	52	7.911 à 7.915	47	13.231 à 13.235	41	17.376 à 17.380	52
261 à 265	46	4.426 à 4.430	52	7.976 à 7.980	50	13.261 à 13.265	48	17.456 à 17.460	52
266 à 270	43	4.446 à 4.450	52	7.986 à 7.990	45	13.266 à 13.270	52	17.471 à 17.475	48
271 à 275	42	4.456 à 4.460	51	8.046 à 8.050	49	13.286 à 13.290	52	17.476 à 17.480	50
286 à 290	48	4.461 à 4.465	52	8.086 à 8.090	42	13.346 à 13.350	47	17.531 à 17.535	49
291 à 300	47	4.536 à 4.540	52	8.191 à 8.195	51	13.406 à 13.410	52	17.551 à 17.555	50
301 à 305	51	4.586 à 4.590	49	8.201 à 8.205	52	13.606 à 13.610	50	17.696 à 17.700	48
306 à 310	52	4.596 à 4.600	52	8.276 à 8.280	52	13.631 à 13.635	52	17.721 à 17.725	50
341 à 345	51	4.656 à 4.660	52	8.321 à 8.325	52	13.636 à 13.640	44	17.766 à 17.770	49
371 à 375	51	4.686 à 4.690	50	8.326 à 8.330	48	13.736 à 13.740	47	17.771 à 17.775	45
402 et 403	op.	4.716 à 4.720	45	8.421 à 8.425	50	13.846 à 13.850	49	17.796 à 17.800	52
411 à 415	52	4.731 à 4.735	52	8.611 à 8.615	52	13.861 à 13.865	48	17.821 à 17.825	51
456 à 460	48	4.771 à 4.775	49	8.741 à 8.745	49	13.956 à 13.960	51	17.841 à 17.845	51
471 à 475	48	4.796 à 4.800	51	8.831 à 8.835	50	13.961 à 13.965	50	17.851 à 17.855	48
481 à 485	51	4.846 à 4.850	47	8.896 à 8.900	52	13.996 à 14.005	52	17.916 à 17.920	50
526 à 530	52	4.861 à 4.865	50	8.976 à 8.980	50	14.026 à 14.030	51	17.926 à 17.930	52
536 à 540	52	4.896 à 4.900	52	8.996 à 9.000	52	14.066 à 14.070	48	17.941 à 17.945	50
661 à 665	52	4.911 à 4.915	43	9.001 à 9.005	50	14.116 à 14.120	51	18.031 à 18.035	51
687	op.	4.926 à 4.930	52	9.011 à 9.015	51	14.121 à 14.125	52	18.046 à 18.050	51
688 à 690	44	4.976 à 4.980	52	9.066 à 9.070	52	14.141 à 14.145	48	18.091 à 18.095	51
721 à 725	52	5.006 à 5.010	52	9.106 à 9.110	50	14.166 à 14.170	46	18.101 à 18.105	50
741 à 745	50	5.111 à 5.115	52	9.151 à 9.155	52	14.221 à 14.225	52	18.291 à 18.295	48
756 à 760	53	5.121 à 5.125	50	9.176 à 9.180	49	14.241 à 14.245	50	18.316 à 18.320	48
761 à 765	50	5.136 à 5.140	52	9.181 à 9.190	50	14.276 à 14.280	45	18.331 à 18.335	53
816 à 820	50	5.151 à 5.155	53	9.211 à 9.215	50	14.281 à 14.285	52	18.371 à 18.375	51
946 à 950	49	5.261 à 5.265	51	9.281 à 9.285	52	14.376 à 14.380	51	18.376 à 18.380	50
986 à 990	45	5.276 à 5.280	52	9.326 à 9.330	49	14.386 à 14.390	52	18.466 à 18.470	47
1.006 à 1.010	51	5.301 à 5.305	46	9.391 à 9.395	52	14.446 à 14.450	49	18.491 à 18.495	50
1.021 à 1.025	52	5.391 à 5.395	51	9.421 à 9.425	51	14.471 à 14.475	50	18.526 à 18.530	52
1.061 à 1.065	51	5.426 à 5.430	52	9.451 à 9.455	51	14.506 à 14.510	48	18.651 à 18.655	50
1.076 à 1.080	51	5.436 à 5.440	49	9.491 à 9.495	51	14.531 à 14.535	49	18.676 à 18.680	46
1.141 à 1.145	52	5.511 à 5.515	52	9.521 à 9.525	52	14.561 à 14.565	50	18.701 à 18.705	51
1.211 à 1.215	51	5.596 à 5.600	51	9.661 à 9.665	51	14.606 à 14.610	51	18.716 à 18.720	48
1.236 à 1.240	51	5.681 à 5.685	50	9.691 à 9.695	52	14.631 à 14.635	52	18.766 à 18.770	52
1.301 à 1.305	51	5.731 à 5.735	50	9.791 à 9.795	52	14.661 à 14.665	51	18.776 à 18.780	48
1.306 à 1.310	43	5.751 à 5.755	52	9.826 à 9.830	52	14.671 à 14.675	50	18.781 à 18.785	52
1.391 à 1.395	50	5.811 à 5.815	51	10.006 à 10.010	50	14.696 à 14.700	52	18.846 à 18.850	52
1.396 à 1.400	52	6.016 à 6.020	52	10.121 à 10.125	51	14.716 à 14.750	48	18.851 à 18.855	47
1.536 à 1.540	52	6.201 à 6.205	47	10.126 à 10.130	50	14.771 à 14.775	50	18.996 à 19.000	52
1.576 à 1.580	52	6.296 à 6.300	51	10.151 à 10.155	50	14.866 à 14.870	51	19.041 à 19.045	52
1.656 à 1.660	50	6.356 à 6.360	50	10.211 à 10.215	52	14.871 à 14.875	52	19.056 à 19.060	52
1.671 à 1.675	47	6.361 à 6.365	52	10.331 à 10.335	47	14.886 à 14.890	46	19.086 à 19.090	50
1.701 à 1.705	51	6.401 à 6.405	52	10.461 à 10.465	52	14.891 à 14.895	43	19.111 à 19.115	51
1.731 à 1.735	49	6.426 à 6.430	51	10.571 à 10.575	52	14.901 à 14.905	51	19.121 à 19.125	52
1.796 à 1.800	51	6.451 à 6.456	52	10.736 à 10.740	52	14.926 à 14.930	51	19.151 à 19.155	50
1.821 à 1.825	51	6.491 à 6.495	50	10.756 à 10.760	50	14.936 à 14.940	51	19.171 à 19.175	48
1.826 à 1.830	46	6.536 à 6.540	52	10.771 à 10.775	50	15.026 à 15.030	48	19.276 à 19.280	50
1.851 à 1.855	49	6.551 à 6.555	52	10.856 à 10.860	52	15.156 à 15.160	43	19 361 à 19.365	51
2.021 à 2.025	50	6.611 à 6.615	52	10.886 à 10.890	52	15.261 à 15.265	51	19.371 à 19.375	52
2.196 à 2.200	52	6.736 à 6.740	51	10.941 à 10.945	52	15.346 à 15.350	50	19.381 à 19.385	48
2.266 à 2.270	46	6.746 à 6.750	52	11.051 à 11.055	51	15.496 à 15.500	50	19.451 à 19.455	48
2.391 à 2.395	51	6.751 à 6.755	49	11.206 à 11.210	45	15.536 à 15.540	49	19.456 à 19.460	52
2.446 à 2.450	49	6.791 à 6.795	51	11.256 à 11.260	51	15.601 à 15.605	45	19.461 à 19.465	50
2.451 à 2.455	52	6.811 à 6.815	51	11.271 à 11.275	49	15.751 à 15.755	49	19.471 à 19.475	48
2.471 à 2.475	52	6.916 à 6.920	49	11.616 à 11.620	50	15.816 à 15.820	52	19.566 à 19.570	52
2.666 à 2.670	46	6.931 à 6.935	50	11.736 à 11.740	52	15.851 à 15.855	50	19.576 à 19.585	52
2.716 à 2.720	44	6.976 à 6.980	52	11.821 à 11.825	50	15.876 à 15.880	50	19.651 à 19.655	51
2.766 à 2.770	51	7.001 à 7.005	50	11.831 à 11.835	50	15.931 à 15.935	52	19.681 à 19.685	51
2.891 à 2.895	50	7.011 à 7.015	50	11.946 à 11.950	48	15.946 à 15.950	50	19.696 à 19.700	50
2.921 à 2.925	49	7.126 à 7.130	52	12.011 à 12.015	51	16.041 à 16.045	48	19.721 à 19.725	52
3.246 à 3.250	52	7.191 à 7.195	52	12.016 à 12.020	50	16.106 à 16.110	52	19.781 à 19.785	52
3.271 à 3.275	49	7.206 à 7.210	52	12.021 à 12.025	48	16.336 à 16.340	51	19.876 à 19.880	52
3.306 à 3.310	52	7.251 à 7.255	51	12.036 à 12.040	46	16.481 à 16.485	50	19.896 à 19.900	51
3.366 à 3.370	50	7.276 à 7.280	50	12.056 à 12.060	51	16.551 à 16.555	50	19.971 à 19.975	51
3.436 à 3.440	51	7.281 à 7.285	42	12.061 à 12.065	50	16.566 à 16.570	46	20.016 à 20.020	52
3.461 à 3.465	46	7.291 à 7.295	45	12.116 à 12.120	50	16.581 à 16.585	52	20.126 à 20.130	52
3.491 à 3.495	51	7.436 à 7.440	52	12.206 à 12.210	51	16.646 à 16.650	47	20.141 à 20.145	50
3.506 à 3.510	50	7.451 à 7.455	52	12.216 à 12.220	51	16.701 à 16.705	51	20.181 à 20.185	45
3.516 à 3.520	48	7.526 à 7.530	50	12.361 à 12.365	50	16.826 à 16.830	48	20.196 à 20.200	52
3.521 à 3.525	49	7.546 à 7.550	47	12.496 à 12.500	52	16.866 à 16.870	52	20.266 à 20.270	50
3.546 à 3.550	52	7.561 à 7.565	51	12.501 à 12.505	51	16.891 à 16.895	51	20.316 à 20.320	49

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
20.371 à 20.375	48	25.871 à 25.875	50	30.421 à 30.425	51	35.161 à 35.165	52	40.026 à 40.030	49
20.411 à 20.415	51	25.881 à 25.885	50	30.426 à 30.430	52	35.186 à 35.190	50	40.221 à 40.225	52
20.516 à 20.520	52	25.901 à 25.905	52	30.451 à 30.455	50	35.511 à 35.515	52	40.291 à 40.295	51
20.566 à 20.570	50	25.936 à 25.940	49	30.531 à 30.535	50	35.521 à 35.525	46	40.311 à 40.315	52
20.571 à 20.575	52	25.971 à 25.975	52	30.556 à 30.560	51	35.531 à 35.535	52	40.321 à 40.325	49
20.601 à 20.605	51	25.981 à 25.985	50	30.586 à 30.590	51	35.546 à 35.550	51	40.331 à 40.340	50
20.606 à 20.610	52	25.991 à 25.995	51	30.811 à 30.815	50	35.611 à 35.615	52	40.476 à 40.480	50
20.636 à 20.640	52	25.996 à 26.000	52	30.971 à 30.975	48	35.701 à 35.705	50	40.621 à 40.625	52
20.776 à 20.780	52	26.061 à 26.065	52	31.016 à 31.050	51	35.851 à 35.855	47	40.736 à 40.740	52
20.816 à 20.810	52	26.096 à 26.100	51	31.116 à 31.120	52	35.861 à 35.865	50	40.806 à 40.815	50
20.891 à 20.895	51	26.166 à 26.170	50	31.206 à 31.215	50	35.891 à 35.895	52	40.826 à 40.830	52
20.971 à 20.975	52	26.201 à 26.210	51	31.291 à 31.296	51	35.916 à 35.920	48	40.886 à 40.890	50
20.991 à 20.995	52	26.321 à 26.325	41	31.351 à 31.355	52	36.001 à 36.005	52	40.896 à 40.900	51
21.026 à 21.030	52	26.371 à 26.375	52	31.451 à 31.455	48	36.146 à 36.150	50	40.926 à 40.930	51
21.046 à 21.050	50	26.586 à 26.590	51	31.516 à 31.550	45	36.171 à 36.175	48	40.951 à 40.955	49
21.061 à 21.065	50	26.596 à 26.600	52	31.596 à 31.600	51	36.176 à 36.180	49	41.091 à 41.095	47
21.071 à 21.075	50	26.641 à 26.645	48	31.601 à 31.605	52	36.216 à 36.220	52	41.111 à 41.115	50
21.111 à 21.115	51	26.661 à 26.695	51	31.651 à 31.655	51	36.271 à 36.275	48	41.161 à 41.165	52
21.166 à 21.170	49	26.686 à 26.690	51	31.656 à 31.660	50	36.316 à 36.320	48	41.261 à 41.265	51
21.266 à 21.270	50	26.706 à 26.710	48	31.681 à 31.685	50	36.321 à 36.325	49	41.276 à 41.280	51
21.271 à 21.275	52	26.726 à 26.730	52	31.816 à 31.820	51	36.326 à 36.330	52	41.326 à 41.330	47
21.401 à 21.405	51	26.771 à 26.775	52	31.861 à 31.865	48	36.386 à 36.390	52	41.341 à 41.345	51
21.536 à 21.540	52	26.891 à 26.895	47	31.911 à 31.915	46	36.456 à 36.460	52	41.366 à 41.370	50
21.561 à 21.565	51	26.901 à 26.905	50	31.951 à 31.955	47	36.481 à 36.485	48	41.396 à 41.400	46
21.576 à 21.580	51	26.961 à 26.965	50	31.956 à 31.960	50	36.606 à 36.610	52	41.421 à 41.425	51
21.621 à 21.625	47	26.981 à 26.985	52	32.031 à 32.035	47	36.786 à 36.790	52	41.426 à 41.430	52
21.716 à 21.720	50	26.991 à 26.995	50	32.156 à 32.165	48	36.801 à 36.805	50	41.446 à 41.450	50
21.791 à 21.795	51	27.006 à 27.010	52	32.166 à 32.170	43	36.866 à 36.870	49	41.536 à 41.540	48
21.856 à 21.860	52	27.036 à 27.040	41	32.266 à 32.270	45	36.876 à 36.880	51	41.751 à 41.755	52
21.881 à 21.885	51	27.041 à 27.045	47	32.286 à 32.290	52	36.881 à 36.885	50	41.826 à 41.830	50
22.001 à 22.005	51	27.076 à 27.080	50	32.346 à 32.350	50	36.956 à 36.960	52	41.851 à 41.855	50
22.016 à 22.020	52	27.261 à 27.265	52	32.441 à 32.445	52	37.011 à 37.015	51	41.866 à 41.870	50
22.021 à 22.025	50	27.271 à 27.275	51	32.471 à 32.475	52	37.026 à 37.030	51	41.876 à 41.880	52
22.026 à 22.030	48	27.471 à 27.475	50	32.496 à 32.500	50	37.036 à 37.040	51	41.886 à 41.890	52
22.096 à 22.105	52	27.476 à 27.480	52	32.701 à 32.705	51	37.041 à 37.045	52	41.896 à 41.900	52
22.126 à 22.130	52	27.491 à 27.500	48	32.716 à 32.720	51	37.071 à 37.075	51	42.011 à 42.015	51
22.136 à 22.140	52	27.536 à 27.540	52	32.721 à 32.725	49	37.106 à 37.110	52	42.021 à 42.025	49
22.171 à 22.175	45	27.661 à 27.665	52	32.746 à 32.750	51	37.131 à 37.140	47	42.036 à 42.040	52
22.226 à 22.230	50	27.691 à 27.695	45	32.766 à 32.770	52	37.151 à 37.155	48	42.071 à 42.075	52
22.231 à 22.235	52	27.696 à 27.710	51	32.811 à 32.815	50	37.231 à 37.235	48	42.141 à 42.145	52
22.256 à 22.260	52	27.741 à 27.745	50	32.871 à 32.875	51	37.236 à 37.240	46	42.226 à 42.230	51
22.281 à 22.285	49	27.776 à 27.780	48	32.916 à 32.920	51	37.276 à 37.260	51	42.251 à 42.255	52
22.331 à 22.335	49	27.791 à 27.795	52	32.936 à 32.940	51	37.386 à 37.395	47	42.291 à 42.295	52
22.341 à 22.345	51	27.881 à 27.885	51	33.001 à 33.005	50	37.406 à 37.410	52	42.301 à 42.305	45
22.361 à 22.365	52	27.891 à 27.895	50	33.051 à 33.055	49	37.431 à 37.435	52	42.321 à 42.325	50
22.411 à 22.415	52	27.911 à 27.915	51	33.136 à 33.140	50	37.461 à 37.465	42	42.401 à 42.405	52
22.576 à 22.580	48	27.951 à 27.955	52	33.156 à 33.160	52	37.701 à 37.705	50	42.481 à 42.485	52
22.611 à 22.615	52	28.101 à 28.105	50	33.166 à 33.170	50	37.721 à 37.725	51	42.521 à 42.525	51
22.636 à 22.660	52	28.136 à 28.140	50	33.181 à 33.185	47	37.791 à 37.795	52	42.566 à 42.570	52
22.676 à 22.680	50	28.171 à 28.175	50	33.291 à 33.295	52	38.021 à 38.025	50	42.681 à 42.685	52
22.736 à 22.740	51	28.261 à 28.265	49	33.351 à 33.355	49	38.136 à 38.140	51	42.686 à 42.690	49
22.771 à 22.775	49	28.316 à 28.320	49	33.531 à 33.535	52	38.166 à 38.170	51	42.716 à 42.720	50
22.896 à 22.900	50	28.361 à 28.365	51	33.621 à 33.625	52	38.216 à 38.220	50	42.786 à 42.790	50
22.911 à 22.915	50	28.371 à 28.375	52	33.631 à 33.635	52	38.236 à 38.240	50	42.851 à 42.855	52
22.936 à 22.940	51	28.426 à 28.430	52	33.641 à 33.645	48	38.291 à 38.295	51	42.901 à 42.905	48
22.951 à 22.955	46	28.471 à 28.475	48	33.651 à 33.655	45	38.306 à 38.310	51	42.931 à 42.935	51
22.956 à 22.960	52	28.496 à 28.500	52	33.656 à 33.660	50	38.366 à 38.370	49	43.021 à 43.025	52
23.031 à 23.035	52	28.511 à 28.515	52	33.706 à 33.710	50	38.371 à 38.375	52	43.046 à 43.050	49
23.106 à 23.110	51	28.536 à 28.540	51	33.756 à 33.760	52	38.116 à 38.420	42	43.106 à 43.110	50
23.121 à 23.125	50	28.571 à 28.575	52	33.961 à 33.965	52	38.501 à 38.505	51	43.126 à 43.130	50
23.351 à 23.355	52	28.641 à 28.645	50	33.991 à 33.995	51	38.551 à 38.555	52	43.186 à 43.190	51
23.396 à 23.400	52	28.686 à 28.690	52	34.011 à 34.015	49	38.621 à 38.625	51	43.211 à 43.215	52
23.476 à 23.480	50	28.696 à 28.700	52	34.026 à 34.030	51	38.651 à 38.655	52	43.291 à 43.295	52
23.551 à 23.555	46	28.701 à 28.705	51	34.036 à 34.040	52	38.686 à 38.690	50	43.321 à 43.325	51
23.701 à 23.705	51	28.761 à 28.765	52	34.051 à 34.055	52	38.716 à 38.720	52	43.336 à 43.340	51
23.716 à 23.720	52	28.776 à 28.780	49	34.221 à 34.225	50	38.731 à 38.740	51	43.361 à 43.370	49
23.931 à 23.935	49	28.886 à 28.890	52	34.251 à 34.255	51	38.711 à 38.745	52	43.376 à 43.380	50
23.976 à 23.980	52	28.921 à 28.935	52	34.341 à 34.345	52	38.801 à 38.805	49	43.381 à 43.385	52
24.061 à 24.065	51	29.091 à 29.095	51	34.436 à 34.440	51	38.826 à 38.830	50	43.486 à 43.490	48
24.096 à 24.100	52	29.116 à 29.120	52	34.456 à 34.460	50	38.831 à 38.840	52	43.556 à 43.560	50
24.366 à 24.370	52	29.181 à 29.185	45	34.461 à 34.465	52	38.946 à 38.950	51	43.586 à 43.590	51
24.456 à 24.460	50	29.191 à 29.195	50	34.466 à 34.470	51	38.986 à 38.990	46	43.601 à 43.605	52
24.506 à 24.510	50	29.231 à 29.235	50	34.496 à 34.500	51	39.061 à 39.065	50	43.746 à 43.750	52
24.526 à 24.530	52	29.291 à 29.295	51	34.591 à 34.595	50	39.141 à 39.145	50	43.826 à 43.830	51
24.641 à 24.645	50	29.381 à 29.385	49	34.616 à 34.690	50	39.146 à 39.150	48	43.926 à 43.930	52
24.786 à 24.790	50	29.451 à 29.455	49	34.816 à 34.890	52	39.206 à 39.210	51	43.946 à 43.950	50
24.791 à 24.795	51	29.516 à 29.520	45	34.961 à 34.965	51	39.266 à 39.270	47	44.026 à 44.030	50
24.821 à 24.825	50	29.736 à 29.740	52	34.966 à 34.970	50	39.321 à 39.325	52	44.071 à 44.075	51
24.901 à 24.905	50	29.821 à 29.825	49	34.996 à 34.990	51	39.366 à 39.370	51	44.091 à 44.095	48
24.936 à 24.940	51	29.936 à 29.940	49	34.991 à 34.995	49	39.371 à 39.375	49	44.191 à 44.195	47
24.961 à 24.965	51	29.981 à 29.985	50	35.006 à 35.010	50	39.376 à 39.380	48	44.246 à 44.250	47
25.071 à 25.075	52	29.986 à 29.990	51	35.026 à 35.030	51	39.511 à 39.515	47	44.281 à 44.285	52
25.101 à 25.105	51	30.001 à 30.005	50	35.031 à 35.035	51	39.631 à 39.635	52	44.316 à 44.320	50
25.151 à 25.155	52	30.011 à 30.015	47	35.041 à 35.045	50	39.706 à 39.710	52	44.441 à 44.445	49
25.181 à 25.185	50	30.036 à 30.040	51	35.066 à 35.070	52	39.861 à 39.865	46	44.521 à 44.525	52
25.196 à 25.200	52	30.146 à 30.150	51	35.126 à 35.130	50	39.881 à 39.885	50	44.561 à 44.565	51
25.256 à 25.260	51	30.166 à 30.170	49	35.161 à 35.165	52	39.901 à 39.905	47	44.571 à 44.575	52
25.266 à 25.270	49	30.291 à 30.295	50	35.171 à 35.175	49	39.926 à 39.930	51	44.636 à 44.640	51
25.366 à 25.370	52	30.356 à 30.360	52	35.206 à 35.210	52	39.946 à 39.950	47	44.641 à 44.645	46
25.446 à 25.450	51	30.366 à 30.370	47	35.261 à 35.265	52	39.951 à 39.955	49	44.656 à 44.660	48
25.531 à 25.535	52	30.386 à 30.390	51	35.326 à 35.330	52	39.996 à 40.000	49	44.726 à 44.730	41
25.796 à 25.800	52	30.391 à 30.395	50	35.386 à 35.390	46			44.841 à 44.845	52

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
44.866 à 44.870	51	47.426 à 47.430	52	49.836 à 49.840	51	52.866 à 52.870	51	55.926 à 55.930	45
44.881 à 44.885	52	47.506 à 47.510	50	49.941 à 49.845	50	52.891 à 52.895	49	55.931 à 55.935	51
44.951 à 44.965	49	47.526 à 47.530	51	49.881 à 49.885	50	52.901 à 52.905	51	56.016 à 56.020	52
45.061 à 45.065	52	47.591 à 47.595	52	50.266 à 50.270	46	52.976 à 52.980	45	56.111 à 56.120	52
45.081 à 45.085	51	47.606 à 47.610	49	50.341 à 50.345	52	53.031 à 53.035	49	56.236 à 56.240	51
45.101 à 45.105	46	47.626 à 47.630	50	50.411 à 50.415	46	53.081 à 53.085	50	56.266 à 56.270	50
45.141 à 45.145	51	47.636 à 47.640	52	50.116 à 50.120	49	53.146 à 53.150	52	56.406 à 56.410	52
45.161 à 45.165	52	47.641 à 47.645	51	50.121 à 50.125	41	53.206 à 53.210	50	56.411 à 56.415	51
45.186 à 45.190	52	47.651 à 47.655	52	50.381 à 50.385	52	53.401 à 53.405	49	56.431 à 56.435	52
45.221 à 45.230	52	47.661 à 47.665	50	50.601 à 50.605	50	53.551 à 53.555	51	56.591 à 56.595	40
45.246 à 45.250	51	47.666 à 47.670	51	50.621 à 50.625	51	53.576 à 53.580	48	56.616 à 56.620	49
45.321 à 45.325	52	47.671 à 47.675	52	50.706 à 50.710	51	53.656 à 53.660	50	56.621 à 56.625	50
45.311 à 45.315	49	47.696 à 47.700	50	50.821 à 50.825	48	53.736 à 53.740	50	56.661 à 56.665	49
45.366 à 45.370	51	47.791 à 47.795	52	50.946 à 50.950	44	53.751 à 53.755	51	56.716 à 56.720	49
45.411 à 45.415	51	47.876 à 47.880	43	51.021 à 51.025	52	53.766 à 53.770	50	56.721 à 56.725	48
45.471 à 45.475	50	47.906 à 47.910	50	51.056 à 51.060	52	53.861 à 53.865	51	56.736 à 56.740	51
45.551 à 45.555	51	47.916 à 47.920	52	51.136 à 51.140	50	53.881 à 53.885	50	56.776 à 56.780	51
45.621 à 45.625	49	47.921 à 47.925	50	51.141 à 51.145	41	53.951 à 53.955	46	56.986 à 56.990	52
45.641 à 45.645	51	47.946 à 47.950	52	51.166 à 51.170	51	54.001 à 54.005	51	57.091 à 57.095	50
45.661 à 45.665	49	47.951 à 47.955	51	51.316 à 51.320	52	54.011 à 54.015	52	57.376 à 57.380	52
45.676 à 45.680	52	48.141 à 48.145	51	51.361 à 51.365	52	54.201 à 54.205	44	57.571 à 57.575	52
45.741 à 45.745	51	48.201 à 48.205	51	51.376 à 51.380	50	54.241 à 54.245	49	57.771 à 57.775	52
45.746 à 45.750	52	48.221 à 48.225	51	51.401 à 51.405	52	54.271 à 54.275	51	57.981 à 57.985	52
45.766 à 45.770	51	48.241 à 48.245	51	51.411 à 51.415	49	54.301 à 54.305	51	58.046 à 58.050	52
45.776 à 45.780	51	48.301 à 48.305	51	51.416 à 51.420	52	54.376 à 54.380	51	58.126 à 58.130	52
45.831 à 45.835	46	48.321 à 48.325	51	51.481 à 51.485	52	54.396 à 54.400	51	58.241 à 58.245	52
45.916 à 45.920	46	48.401 à 48.405	50	51.506 à 51.510	46	54.496 à 54.500	44	58.266 à 58.270	52
45.961 à 45.965	49	48.481 à 48.485	52	51.526 à 51.530	52	54.501 à 54.505	43	58.326 à 58.330	52
46.036 à 46.040	48	48.486 à 48.490	50	51.576 à 51.580	47	54.576 à 54.580	52	58.356 à 58.360	52
46.091 à 46.095	52	48.551 à 48.555	49	51.636 à 51.640	52	54.581 à 54.585	50	58.471 à 58.475	52
46.201 à 46.205	52	48.571 à 48.575	52	51.686 à 51.690	50	54.601 à 54.605	41	58.626 à 58.630	52
46.236 à 46.240	50	48.596 à 48.600	49	51.701 à 51.705	52	54.781 à 54.785	51	58.636 à 58.640	52
46.261 à 46.265	52	48.611 à 48.615	51	51.766 à 51.770	47	54.831 à 54.835	43	59.006 à 59.010	44
46.281 à 46.285	52	48.716 à 48.720	49	51.871 à 51.875	51	54.911 à 54.915	42	59 111 à 59.115	52
46.371 à 46.375	50	48.766 à 48.770	49	51.886 à 51.890	51	55.096 à 55.100	51	59.341 à 59.345	51
46.561 à 46.565	48	48.856 à 48.860	52	51.946 à 51.950	51	55.191 à 55.195	49	59.406 à 59.410	49
46.596 à 46.600	50	49.041 à 49.045	51	51.976 à 51.980	52	55.206 à 55.210	41	59.486 à 59.490	50
46.626 à 46.630	51	49.131 à 49.135	50	52.026 à 52.030	50	55.221 à 55.225	51	59.496 à 59.500	41
46.676 à 46.680	41	49.141 à 49.145	48	52.081 à 52.090	50	55.276 à 55.280	50	59.501 à 59.505	49
46.716 à 46.720	51	49.236 à 49.240	50	52.111 à 52.115	51	55.366 à 55.370	52	59.586 à 59.595	50
46.966 à 46.970	47	49.246 à 49.250	43	52.201 à 52.210	52	55.421 à 55.425	52	59.596 à 59.600	49
46.971 à 46.975	49	49.271 à 49.275	50	52.316 à 52.330	50	55.436 à 55.440	52	59.601 à 59.605	52
47.006 à 47.010	52	49.286 à 49.290	50	52.366 à 52.370	49	55.496 à 55.500	52	59.696 à 59.700	50
47.081 à 47.085	51	49.291 à 49.295	49	52.391 à 52.395	50	55.546 à 55.550	52	59.736 à 59.740	50
47.126 à 47.130	49	49.301 à 49.310	52	52.411 à 52.415	52	55.556 à 55.560	52	59.796 à 59.800	47
47.131 à 47.135	46	49.471 à 49.475	51	52.416 à 52.420	51	55.641 à 55.645	48	59.801 à 59.805	51
47.146 à 47.150	49	49.481 à 49.485	52	52.466 à 52.470	49	55.646 à 55.650	47	59.836 à 59.840	50
47.221 à 47.225	51	49.486 à 49.490	50	52.476 à 52.480	45	55.651 à 55.655	48	59.851 à 59.855	52
47.256 à 47.260	51	49.641 à 49.645	50	52.511 à 52.515	51	55.666 à 55.670	48	59.866 à 59.870	52
47.321 à 47.325	43	49.646 à 49 650	51	52.831 à 52.835	51	55.706 à 55.710	52	59.941 à 59.945	52
47.401 à 47.405	49	49.661 à 49.665	51	52.846 à 52.850	51	55.716 à 55.720	50		

Les obligations amorties sont remboursables le 15 janvier de l'année d'amortissement (coupons à échoir attachés), à raison de 1.000 F aux guichets de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, et dans toutes les agences, en France, du Crédit lyonnais et de la Société générale.

MAIRIE DE CARPENTRAS (Vaucluse)

Emprunt de 1.830.000 F pour l'assainissement de la ville.

Taux d'émission : 4 0/0. — Valeur nominale des obligations : 1.000 F.
Année d'émission : 1931.

Liste des numéros des bons communaux sortis au tirage au sort du 7 décembre 1951 qui seront remboursés au pair à compter du 1er janvier 1952.

46	38	65	125	155	2.699	2.734	2.896	2.912	2.976
212	276	350	405	442	3.168	3.199	3.214	3.217	3.365
456	504	521	529	532	3.387	3.398	3.416	3.452	3.460
565	729	851	857	877	3.495	3.496	3.502	3.513	3.514
930	955	995	1.047	1.053	3.538	3.554	3.647	3.707	3.778
1.074	1.190	1.195	1.203	1.243	3.810	3.836	3.884	3.902	3.922
1.544	1.549	1.560	1.576	1.598	3.935	4.043	4.050	4.053	4.220
1.614	1.626	1.677	1.685	1.742	4.248	4.331	4.370	4.469	4.470
1.762	1.943	1.993	2.012	2.097	4.477	4.550	4.609	4.612	4.630
2.216	2.259	2.426	2.458	2.470	4.702				
2.534	2.547	2.582	2.673	2.690					

Liste des bons restant à rembourser des tirages antérieurs.

631	2.773	3.044	4.384	4.375	1.171	1.244	1.341	1.443	1.559
1.348	1.817	1.966	1.974	3.045	1.643	1.908	2.022	2.060	2.061
3.575	3.982	4.159	4.485	4.600	2.213	2.403	2.609	3.035	3.070
6	15	19	43	75	3.512	3.769	3.894	4.117	4.129
105	108	292	296	321	4.624				
748	881	884	953	1.162					

Emprunt de conversion de 1.430.000 F pour électrification des campagnes.

Taux d'émission des obligations : 4 0/0. — Valeur nominale : 1.000 F.
Année d'émission : 1944.

Liste des numéros des bons communaux sortis au tirage au sort du 7 décembre 1951 qui seront remboursés au pair à compter du 1er janvier 1952.

11	15	17	33	41	553	561	582	597	607
46	59	67	69	80	608	646	662	665	690
101	117	123	134	138	698	702	733	737	745
157	160	169	179	188	746	763	781	783	798
190	195	240	260	273	835	872	874	909	944
292	313	320	322	332	951	953	964	974	977
347	349	358	364	400	979	986	1.029	1.051	1.094
424	425	428	429	456	1.122				
493	499	512	530	532					

Liste des bons restant à rembourser des tirages antérieurs.

48	181	183	196	202	227	255	280	299	302
207	208	233	246	261	341	362	374	386	392
268	283	305	312	338	398	427	432	789	803
363	365	370	375	382	963	991	995	1.043	1.062
411	961	962	969	1.036	1.066	1.074	1.082	1.084	1.088
2	62	66	79	82	1.099				
166	204	213	215	219					

Groupement des Propriétaires Sinistrés du Nord de la France

Emprunt 6 1/2 0/0 1923.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 6.565 obligations amorties au tirage du 15 novembre 1951 et remboursables à partir du 15 décembre 1951, à raison de 500 F net, coupon juin 1952 attaché;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NOTA. — Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
41 à 50	1951	3.659 et 3.660	1950	6.712	1950	9.639 et 9.700	1949	12.849 et 12.850	1949
161 à 170	1950	3.661 à 3.670	1950	6.719 et 6.720	1950	9.711 à 9.720	1951	12.861	1949
385 à 390	1949	3.729 et 3.730	1948	6.723 à 6.730	1948	9.721 à 9.724	1950	12.868 à 12.870	1949
401 à 410	1951	3.781 et 3.782	1950	6.781 à 6.790	1951	9.811 à 9.820	1951	12.883 et 12.884	1948
541 à 550	1950	3.851 à 3.853	1950	6.798	1948	9.841 et 9.842	1947	12.889	1948
6 0	1939	3.857 à 3.860	1950	6.821 a 6.830	1951	9.920	1944	12.921 à 12.930	1951
723 et 724	1950	3.883 à 3.890	1950	6.851 à 6.860	1951	9.934	1949	12.939	1947
725 à 730	1950	3.906 à 3.910	1949	6.893 et 6.894	1947	9.939 et 9.940	1949	12.954 à 12.960	1951
733	1947	3.971 à 3.980	1951	6.897	1947	9.961 à 9.970	1951	12.961 à 12.965	1950
771 à 780	1951	3.990	1945	6.911 et 6.912	1944	9.982 à 9.986	1949	12.967	1950
781 et 782	1949	4.341 à 4.350	1951	6.973	1950	10.023 et 10.024	1950	12.981 et 12.982	1949
821 à 830	1951	4.357	1949	7.027 à 7.029	1949	10.026	1950	12.984 et 12.985	1949
853 et 854	1943	4.360	1949	7.061 à 7.070	1951	10.028 à 10.030	1950	13.109	1950
917 à 920	1948	4.451 à 4.460	1950	7 081 à 7.090	1950	10.031 à 10.035	1950	13.111 à 13.120	1951
993	1949	4.481 à 4.490	1951	7.101 à 7.110	1951	10.150	1949	13.126 à 13.129	1944
996 et 997	1949	4.511 à 4.520	1951	7.136 à 7.138	1949	10.151 à 10.156	1950	13.152 à 13.159	1950
1.063 et 1.064	1949	4.632 à 4.637	1950	7.143 à 7.149	1950	10.159	1950	13.191 à 13.200	1950
1.071 à 1.080	1951	4.640	1950	7.251 à 7.260	1951	10.181 à 10.190	1949	13.321 à 13.330	1951
1.101 et 1.102	1948	4.641	1949	7.261 à 7.261	1942	10.191 et 10.192	1949	13.361 à 13.366	1950
1.221 à 1.225	1948	4.701 à 4.710	1950	7.291 à 7.300	1951	10.231 à 10.240	1950	13.369	1950
1.271	1945	4.713 à 4.720	1950	7.326	1950	10.241	1950	13.381 à 13.390	1950
1.301 à 1.310	1950	4.761 à 4.770	1951	7.339 et 7.340	1950	10.243 à 10.250	1950	13.411 à 13.416	1945
1.371 à 1.380	1951	4.831 à 4.835	1950	7.371 à 7.375	1947	10.251 à 10.260	1951	13.459 et 13.460	1949
1.401 à 1.410	1951	4.837 à 4.838	1950	7.425 à 7.430	1951	10.303 à 10.310	1950	13.493 et 13.494	1950
1.521	1948	4.840	1950	7.451 à 7.455	1944	10.433 à 10.436	1950	13.496 à 13.498	1950
1.528 et 1.529	1948	4.851	1950	7.478	1945	10.471 à 10.480	1951	13.511 à 13.550	1950
1.558	1950	4.863 et 4.864	1950	7.553	1948	10.525	1946	13.611 à 13.615	1950
1.595	1948	4.868	1950	7.841 et 7.842	1950	10.511 à 10.513	1949	13.626 et 13.627	1945
1.761 à 1.770	1951	4.940	1943	7.844 à 7.846	1950	10.691 à 10.696	1946	13.664 à 13.668	1948
1.791 à 1.795	1949	5.085 à 5.087	1949	7.864 à 7.870	1950	10.725 à 10.730	1950	13.716	1942
1.960	1949	5.111	1948	7.901 à 7.908	1950	10.811 à 10.820	1951	13.735 à 13.740	1950
1.961 à 1.970	1951	5.111	1948	7.951 à 7.960	1951	10.922 à 10.927	1948	13.841 à 13.850	1951
2.001 à 2.010	1951	5.175 à 5.177	1950	7.971 à 7.980	1951	10.931 à 10.940	1950	13.851	1950
2.021	1949	5.191 à 5.194	1950	8.108 à 8.110	1947	10.941	1947	13.856 à 13.860	1950
2.036	1949	5.196 à 5.200	1950	8.131 à 8.138	1950	10.951 à 10.960	1951	13.961 à 13.963	1950
2.051	1947	5.215 à 5.216	1947	8.182 à 8.185	1950	10.981 à 10.983	1950	13.965 à 13.968	1950
2.081	1947	5.286 à 5.289	1949	8.187	1950	10.986 à 10.990	1950	13.981 à 13.990	1951
2.169 et 2.170	1949	5.301 à 5.305	1950	8.190	1951	11.021 et 11.022	1947	13.995 et 13.996	1948
2.191 à 2.198	1950	5.307 à 5.310	1950	8.231 à 8.240	1950	11.061 à 11.070	1951	14.111 à 14.120	1951
2.228	1946	5.315 à 5.330	1950	8.245 et 8.246	1950	11.100	1948	14.236 à 14.239	1949
2.239	1945	5.351 à 5.354	1950	8.248 à 8.250	1950	11.212	1949	14.310	1950
2.501	1949	5.358	1950	8.329 et 8.330	1951	11.251 à 11.253	1949	14.357 à 14.360	1946
2.507	1949	5.381 à 5.330	1951	8.331 à 8.340	1947	11.287	1949	14.399	1946
2.581 à 2.590	1951	5.458 à 5.460	1944	8.374	1943	11.321 à 11.330	1951	14.401 à 14.404	1950
2.591 à 2.600	1951	5.461 a 5.470	1951	8.388	1951	11.351 à 11.360	1951	14.406 à 14.408	1950
2.655 à 2.657	1950	5.471 5 5.480	1951	8.431 à 8.440	1951	11.401	1948	14.461 à 14.470	1951
2.659 et 2.660	1950	5.501 a 5.510	1951	8.451 à 8.460	1951	11.423 à 11.427	1950	14.551 et 14.552	1950
2.785 à 2.790	1943	5.648 et 5.649	1948	8.471 à 8.480	1951	11.517	1944	14.551 à 14.560	1950
2.831 à 2.840	1951	5.654 et 5.655	1950	8.605 à 8.610	1946	11.550	1944	14.576	1944
2.969 et 2.970	1947	5.657 et 5.658	1950	8.641 à 8.646	1950	11.581 à 11.584	1951	14.581 à 14.590	1951
3.026 à 3.030	1949	5.665 à 5.667	1950	8.661 à 8.670	1951	11.601 à 11.610	1950	14.601 à 14.604	1941
3.031 à 3.070	1950	5.669	1950	8.681 à 8.690	1951	11.631 à 11.640	1951	14.661 à 14.668	1950
3.071 à 3.080	1951	5.691 à 5.695	1950	8.691 à 8.700	1950	11.682	1951	14.701 à 14.710	1950
3.081 à 3.090	1945	5.697 à 5.700	1950	8.811 à 8.815	1950	11.941 à 11.950	1951	14.741 à 14.750	1951
3.101 à 3.110	1949	5.731 à 5.733	1950	8.818 à 8.820	1945	11.951 à 11.960	1951	14.783 à 14.790	1950
3.111 et 3.112	1945	5.771 à 5.780	1951	8.832 et 8.833	1947	11.981 à 11.990	1951	14.791 à 14.800	1951
3.121 à 3.126	1947	5.791 à 5.800	1950	8.925 et 8.926	1951	11.997 à 12.000	1947	14.851 à 14.860	1951
3.192 et 3.193	1948	5.891 à 5.900	1950	8.981 à 8.990	1950	12.061 à 12.070	1951	14.861 à 14.866	1950
3.197 et 3.198	1948	5.969 et 5.970	1949	8.991 à 9.000	1946	12.081 à 12.090	1951	14.868 et 14.869	1950
3.200	1948	6.001 à 6.010	1951	9.056 et 9.057	1946	12.134 à 12.140	1944	14.884	1949
3.206 à 3.208	1946	6.041 à 6.044	1950	9.089 et 9.090	1951	12.141 à 12.145	1941	14.911 à 14.920	1951
3.226	1943	6.151 à 6.156	1950	9.131 à 9.140	1949	12.151 à 12.160	1951	14.991 à 15.000	1951
3.231 à 3.240	1951	6.163 et 6.164	1948	9.167	1950	12.191 à 12.194	1950	15.011 à 15.020	1951
3.260	1948	6.221	1950	9.191 à 9.195	1950	12.201	1949	15.161 à 15.170	1951
3.291 à 3.300	1950	6.226 à 6.230	1950	9.197 à 9.200	1949	12.221 à 12.229	1950	15.181 à 15.190	1949
3.339	1950	6.231 à 6.240	1951	9.221 et 9.222	1950	12.271 à 12.280	1949	15.211 à 15.220	1951
3.391 à 3.400	1951	6.281 à 6.290	1951	9.264 à 9.269	1945	12.311 à 12.320	1941	15.244 à 15.247	1950
3.401 à 3.410	1951	6.302 à 6.301	1945	9.325 et 9.326	1946	12.398	1949	15.361 à 15.370	1950
3.411	1947	6.370	1949	9.341 à 9.343	1951	12.401	1949	15.417	1947
3.417	1947	6.371 à 6.376	1948	9.367	1948	12.403	1949	15.422	1948
3.451 à 3.460	1950	6.421 à 6.430	1951	9.401 à 9.410	1948	12.508	1949	15.435 et 15.436	1950
3.501 à 3.507	1950	6.511 à 6.520	1951	9.651 à 9.660	1947	12.571 à 12.575	1951	15.481 à 15.490	1951
3.514	1945	6.561 à 6.570	1951	9.661	1949	12.591 à 12.600	1951	15.511	1949
3.531 à 3.540	1951	6.582 à 6.586	1950	9.671	1949	12.631 à 12.640	1951	15.546 à 15.549	1949
3.561 à 3.570	1951	6.664	1950	9.676 et 9.677	1949	12.741 à 12.750	1951	15.571 à 15.580	1951
3.601 à 3.610	1951	6.666	1950	9.680	1949	12.751 à 12.757	1950		
3.651 à 3.654	1950	6.669 et 6.670	1950	9.694					

NUMEROS	ANNEES de remboursement.
15.621 et 15.622	1944
15.659	1949
15.671 à 15.680	1951
15.771 à 15.780	1951
15.791 à 15.797	1950
15.828	1949
15.931 à 15.940	1951
15.941 et 15.942	1945
15.963 à 15.965	1949
16.020	1949
16.036 à 16.038	1908
16.049 et 16.050	1950
16.070	1943
16.073	1943
16.093	1949
16.100	1949
16.101 à 16.110	1950
16.189	1946
16.197	1949
16.261 à 16.270	1951
16.311 à 16.313	1950
16.341 à 16.343	1949
16.358 et 16.359	1945
16.366	1949
16.368	1949
16.413	1949
16.415 à 16.417	1949
16.503	1949
16.551 et 16.552	1950
16.554 à 16.560	1950
16.597 à 16.599	1947
16.603 à 16.610	1949
16.636	1948
16.771 à 16.780	1951
16.811	1940
16.891 à 16.900	1951
16.951 à 16.953	1948
16.959	1948
17.031 à 17.040	1951
17.085	1940
17.211 à 17.220	1951
17.221 à 17.230	1951
17.291 à 17.295	1950
17.312	1949
17.314	1949
17.320	1949
17.391	1948
17.421 à 17.430	1950
17.441 à 17.450	1951
17.472 à 17.477	1950
17.479 et 17.480	1950
17.559	1947
17.566	1949
17.575	1945
17.581 à 17.590	1951
17.591 à 17.600	1951
17.641 à 17.650	1950
17.691 et 17.692	1949
17.731 à 17.740	1951
17.834 et 17.835	1949
17.839 et 17.840	1949
17.953	1950
17.955 et 17.956	1950
17.985 à 17.987	1949
18.021 à 18.030	1951
18.044	1949
18.047	1949
18.091 à 18.100	1950
18.111 à 18.120	1951
18.191 à 18.200	1951
18.235	1948
18.251 à 18.260	1951
18.334	1949
18.337 à 18.340	1949
18.361 à 18.370	1951
18.391 et 18.392	1946
18.446 à 18.448	1940
18.493 à 18.495	1947
18.521 à 18.524	1950
18.527 à 18.530	1950
18.641 à 18.650	1951
18.671 à 18.680	1950
18.691	1949
18.741 à 18.750	1951
18.791 à 18.800	1951
18.804 à 18.807	1949
18.822 et 18.823	1946
18.841 à 18.843	1947
18.928 à 18.930	1949
18.951 à 18.960	1951
18.971 à 18.980	1951
19.021 à 19.024	1950
19.058 et 19.059	1950
19.141 et 19.142	1950
19.201 à 19.206	1950
19.209 et 19.210	1950
19.261 à 19.270	1951
19.277 à 19.279	1944
19.331 à 19.340	1951
19.401 à 19.410	1951
19.461 à 19.470	1951
19.501 à 19.510	1950
19.561 à 19.570	1951
19.671 à 19.680	1951
19.802 à 19.810	1950
19.812	1942
19.851	1949
19.858	1949
19.891	1950
19.961 à 19.963	1948
20.051 à 20.055	1950
20.057 à 20.060	1950
20.061 et 20.062	1950
20.064 à 20.070	1950
20.101 à 20.110	1951
20.111 à 20.120	1951
20.158 à 20 160	1949
20.198	1945
20.232 et 20.233	1947
20.291 à 20.300	1951
20.311 à 20.320	1951
20.441 et 20.442	1950
20.449	1950
20.452 à 20.458	1950
20.460	1950
20.511 et 20.512	1944
20.534 à 20.536	1949
20.541 à 20.546	1950
20.548 à 20.550	1950
20.614 à 20.618	1949
20.721 à 20.730	1951
20.876 à 20.880	1947
20.991 à 21.000	1951
21.097	1948
21.136	1949
21.170	1948
21.201 à 21.210	1951
21.375	1945
21.383	1950
21.385 à 21.390	1950
21.407	1949
21.431 à 21.440	1951
21.461 à 21.470	1949
21.491 et 21.492	1949
21.529	1948
21.549 et 21.550	1949
21.570	1944
21.582 et 21.583	1947
21.587	1947
21.606	1943
21.651	1950
21.653 à 21.666	1950
21.681 à 21.687	1944
21.689 et 21.690	1944
21.711 à 21.720	1951
21.721 à 21.730	1951
21.771 à 21.777	1950
21.779	1950
21.782 à 21.785	1950
21.788 à 21.790	1950
21.801 à 21.803	1947
21.821 à 21.830	1951
21.831 à 21.836	1950
21.838 à 21.840	1950
21.881	1950
21.881	1950
22.004 et 22.005	1948
22.043 à 22.050	1949
22.091 à 22.100	1951
22.221 à 22.230	1951
22.291 à 22.300	1951
22.351	1949
22.360	1949
22.361 à 22.370	1951
22.391 à 22.393	1950
22.396 à 22.400	1950
22.411 et 22.412	1948
22.420	1948
22.421 à 22.427	1948
22.441 à 22.450	1951
22.452	1948
22.491	1944
22.581 à 22.590	1950
22.593 à 22.595	1946
22.621 à 22.630	1951
22.801 à 22.810	1951
22.831 à 22.840	1951
22.862 et 22.863	1949
22.881 à 22.890	1951
22.901 à 22.910	1951
23.071 à 23.080	1951
23.095	1949
23.099 et 23.100	1949
23.136 à 23.138	1950
23.171	1950
23.173 et 23.174	1950
23.178 à 23.180	1950
23.211 à 23.220	1951
23.331 à 23.340	1951
23.361 à 23.370	1951
23.481 à 23.490	1950
23.515	1950
23.517 à 23.520	1950
23.551 à 23.560	1951
23.581 à 23.583	1949
23.609	1949
23.647 à 23.650	1949
23.651 à 23.660	1951
23.661 à 23.670	1950
23.751 et 23.752	1950
23.754 à 23.760	1950
23.780	1945
23.781 à 23.788	1950
23.791 à 23.800	1947
23.862 à 23.870	1950
23.881 à 23.890	1948
23.897 et 23.898	1948
23.900	1949
23.938 à 23.940	1951
24.011 à 24.020	1950
24.031 à 24.036	1950
24.152 à 24.160	1951
24.161 à 24.170	1951
24.171 à 24.180	1951
24.301 à 24.310	1949
24.361 à 24.365	1949
24.369 et 24.370	1948
24.376 à 24.380	1950
24.451 à 24.455	1939
24.457	1951
24.474	1951
24.491 à 24.500	1948
24.511 à 24.520	1950
24.521 à 24.523	1950
24.531 à 24.540	1949
24.541 à 24.550	1946
24.628 à 24.630	1949
24.638 et 24.639	1949
24.650	1951
24.681 à 24.690	1949
24.731 et 24.732	1950
24.741	1950
24.747 et 24.748	1950
24.750	1951
24.781 à 24.790	1948
24.959	1950
25.051 à 25.058	1951
25.151 à 25.160	1951
25.161 à 25.170	1950
25.191 à 25.199	1950
25.251 à 25.260	1951
25.321 à 25.330	1947
25.333 et 25.334	1950
25.403 à 25.410	1949
25.421 et 25.422	1949
25.426	1949
25.429	1949
25.441 à 25.450	1951
25.479 et 25.480	1950
25.610	1950
25.721 à 25.730	1951
25.841 à 25.846	1950
25.851 à 25.860	1951
25.951 et 25.952	1946
25.981 à 25.990	1951
26.023 à 26.029	1950
26.051 à 26.060	1950
26.087	1946
26.121 à 26.130	1950
26.146 à 26.148	1943
26.161 à 26.163	1948
26.165	1948
26.181 à 26.190	1951
26.198 à 26.200	1949
26.221 à 26.230	1950
26.231 à 26.240	1951
26.431 à 26.440	1951
26.446	1950
26.448 à 26.450	1950
26.461 à 26.463	1950
26.465 à 26.468	1950
26.504	1947
26.539	1947
26.554	1935
26.561 et 26.562	1942
26.606 à 26.610	1950
26.641	1947
26.641 et 26.645	1947
26.662 à 26.668	1950
26.671 à 26.674	1950
26.677 à 26.680	1950
26.781 à 26.790	1951
26.811	1948
26.851 à 26.860	1951
26.941 à 26.950	1950
26.951 et 26.952	1950
26.961 et 26.962	1950
26.969 et 26.970	1950
26.971	1950
26.973 et 26.974	1950
26.991 à 26.995	1950
26.996 à 27.000	1950
27.072	1948
27.075 à 27.077	1948
27.081 à 27.090	1951
27.111 à 27.120	1951
27.151 à 27.160	1949
27.225	1938
27.238 et 27.239	1946
27.250	1948
27.298 à 27.300	1950
27.392	1947
27.404 et 27.405	1948
27.471 et 27.472	1950
27.474 et 27.475	1950
27.477 et 27.478	1950
27.491	1950
27.501 à 27.510	1951
27.532 et 27.533	1949
27.611	1950
27.614 et 27.615	1950
27.643 à 27.645	1950
27.618	1950
27.781 à 27.785	1950
27.790	1950
27.801 à 27.810	1951
27.821 à 27.830	1950
27.841 à 27.850	1951
27.885	1946
27.911	1950
27.914	1950
27.917 à 27.920	1950
27.971 à 27.980	1951
27.981 et 27.982	1950
27.984 à 27.986	1950
27.989 et 27.990	1950
28.019	1948
28.027	1949
28.041	1950
28.043	1950
28.061 à 28.070	1950
28.191 à 28.200	1951
28.251 à 28.260	1951
28.262	1949
28.411 à 28.416	1950
28.419	1950
28.501 à 28.510	1951
28.513 à 28.516	1949
28.531 à 28.540	1951
28.570	1949
28.811 à 28.820	1951
28.871 à 28.880	1951
28.903 à 28.907	1948
28.931 à 28.940	1951
28.991 à 29.000	1951
29.031 à 29.040	1951
29.080	1950
29.101 à 29.110	1951
29.121 à 29.125	1949
29.130	1949
29.131 à 29.140	1951
29.211 à 29.220	1950
29.271 à 29.280	1951
29.436	1949
29.453 et 29.454	1949
29.457 à 29.460	1949
29.461 à 29.470	1951
29.501 à 29.510	1951
29.521 à 29.530	1951
29.564	1949
29.581 à 29.590	1951
29.701 à 29.710	1951
29.721 à 29.730	1951
29.867	1946
29.931 à 29.940	1951
29.991 à 30.000	1951
30.001 et 30.002	1949
30.004 à 30.007	1949
30.051 à 30.060	1951
30.071 à 30.080	1951
30.181 à 30.190	1951
30.234	1949
30.237 à 30.239	1949
30.281 à 30.290	1951
30.341 à 30.350	1951
30.463 à 30.464	1946
30.481 à 30.490	1951
30.583	1938
30.081 à 30.790	1951
30.692 et 30.693	1949
30.752 à 30.754	1947
30.861 et 30.862	1948
30.925 et 30.926	1949
31.121 à 31.130	1951
31.184 à 31.188	1949
31.217	1947
31.261	1949
31.263	1949
31.265	1949
31.2 7	1949
31.269	1949
31.101 à 31.110	1951
31.467	1949
31.470	1949
31.481 à 31.490	1942
31.491 et 31.492	1948
31.501 et 31.502	1950
31.561 à 31.570	1951
31.606 et 31.607	1949
31.609 et 31.610	1949
31.621 à 31.630	1951
31.635 à 31.637	1949
31.639	1949
31.671	1942
31.711 à 31.719	1950
31.757 et 31.758	1944
31.782	1947
31.801 à 31.810	1951
31.814	1940
31.821 et 31.822	1947
31.831 à 31.836	1949
31.861 à 31.870	1951
31.881 à 31.890	1951
31.891 à 31.900	1951
31.929 et 31.930	1949
31.971 à 31.976	1950
31.991 à 31.997	1948
32.083 à 32.090	1950
32.131 à 32.140	1950
32.141 à 32.150	1950
32.241 à 32.243	1950
32.261 et 32.2 5	1946
32.297	1948
32.331 à 32.340	1951
32.341 à 32.350	1949
32.361	1948
32.387	1947
32.421 et 32.422	1949
32.428 et 32.429	1949
32.481 à 32.486	1949
32.489 et 32.490	1949
32.501 à 32.505	1950
32.551 à 32.560	1951
32.561 à 32.568	1950
32.671 à 32.680	1950
32.751 à 32.760	1950
32.821 et 32.822	1949
32.831 à 32.840	1951
32.851 et 32.852	1948
32.921 à 32.930	1951
32.955 et 32.957	1945
33.031 à 33.038	1947
33.111 à 33.120	1950
33.141 à 33.150	1951
33.151 et 33.152	1950
33.158	1950
33.220	1944
33.224 et 33.225	1945
33.231 à 33.240	1950

NUMEROS	ANNEES de remboursement.
33.332	1947
33.473	1946
33.571 à 33.580	1951
33.587 à 33.590	1949
33.591 et 33.592	1949
33.596 et 33.597	1949
33.840	1947
34.073 à 34.075	1948
34.111 à 34.120	1951
34.124	1949
34.126 à 34.128	1949
34.227 et 34.228	1948
34.231 à 34.240	1951
34.321 et 34.322	1950
34.325	1950
34.411 à 34.420	1951
34.501 à 34.510	1951
34.611 à 34.620	1951
34.711 à 34.720	1951
34.851 à 34.860	1951
34.891 à 34.900	1951
35.032 à 35.037	1949
35.096	1946
35.108	1939
35.151 à 35.153	1949
35.160	1949
35.232 à 35.240	1950
35.271 à 35.280	1951
35.321 à 35.330	1951
35.501 à 35.504	1950
35.541 à 35.545	1950
35.591 à 35.595	1950
35.599	1950
35.681 à 35.690	1950
35.691	1950
35.700	1950
35.706	1949
35.741 à 35.745	1950
35.749 et 35.750	1950
35.773	1950
35.776 à 35.780	1950
35.804	1949
35.881 à 35.890	1951
35.961 à 35.970	1950
36.001	1949
36.030	1947
36.038	1945
36.081 à 36.084	1949
36.117 à 36.119	1948
36.122 à 36.126	1950
36.335 et 36.336	1950
36.338 et 36.339	1950
36.375 à 36.378	1950
36.482 à 36.483	1950
36.485 et 36.486	1950
36.488 à 36.490	1950
36.491 à 36.494	1950
36.497	1950
36.531 à 36.533	1950
36.538 à 36.540	1950
36.541 à 36.543	1950
36.547 à 36.550	1950
36.561 et 36.562	1950
36.564 à 36.570	1950
36.571 à 36.580	1951
36.581 à 36.589	1950
36.601 à 36.608	1950
36.611 à 36.620	1951
36.626 à 36.630	1949
36.631 à 36.640	1950
36.678	1949
36.711 à 36.750	1951
36.751 à 36.760	1950
36.761 à 36.770	1951
36.776 à 36.780	1949
36.919 et 36.920	1947
36.978 a 36.980	1950
37.051 à 37.060	1951
37.061	1949
37.063	1949
37.067 et 37.068	1949
37.076	1948
37.101 à 37.110	1951
37.131 à 37.140	1951
37.141 à 37.145	1950
37.147 à 37.150	1950
37.211 à 37.220	1951
37.251 à 37.260	1950
37.297 à 37.300	1950
37.324	1947
37.344 à 37.350	1948
37.381 à 37.390	1951
37.401 à 37.406	1950
37.421 à 37.425	1950
37.430	1950
37.514 et 37.515	1948
37.528	1950
37.561	1950
37.565	1950
37.568 à 37.570	1950
37.592	1949
37.597 à 37.599	1949
37.603 à 37.606	1949
37.731 à 37.740	1951
37.756 à 37.760	1950
37.853 et 37.854	1944
37.873 et 37.874	1950
37.876 à 37.880	1950
37.881 à 37.883	1949
38.021 à 38.030	1951
38.041 à 38.050	1950
38.057	1946
38.063 et 38.064	1950
38.066 à 38.068	1950
38.070	1950
38.131	1948
38.136 et 38.137	1948
38.271 à 38.280	1951
38.307 et 38.308	1948
38.311 à 38.320	1951
38.332	1945
38.426 à 38.428	1944
38.431 à 38.440	1951
38.471 à 38.480	1951
38.488	1950
38.490	1950
38.511 à 38.520	1951
38.611 à 38.620	1951
38.613	1948
38.672 à 38.675	1950
38.678	1950
38.680	1950
38.681 à 38.690	1950
38.791 à 38.796	1950
38.798 à 38.800	1950
38.801 et 38.802	1950
38.804 à 38.810	1950
38.811 à 38.850	1951
38.858 à 38.860	1949
38.900	1947
38.909	1948
38.914 à 38.917	1950
39.011 à 39.015	1950
39.019 et 39.020	1950
39.181 à 39.190	1951
39.201 à 39.210	1951
39.213 à 39.220	1948
39.221 à 39.230	1948
39.391 à 39.400	1951
39.441 à 39.450	1951
39.521 à 39.530	1951
39.571	1949
39.601 à 39.607	1944
39.610	1944
39.611 à 39.619	1948
39.622 à 39.626	1949
39.629 et 39.630	1949
39.685	1938
39.701 à 39.710	1951
39.822	1943
39.855	1949
39.891	1950
39.894 et 39.895	1950
39.897 et 39.898	1950
40.048	1948
40.081 et 40.082	1950
40.087 à 40.090	1950
40.108 à 40.110	1949
40.111	1950
40.119 et 40.120	1950
40.251 à 40.260	1951
40.409 et 40.410	1945
40.413	1948
40.536	1944
40.652 et 40.653	1947
40.655 et 40.656	1947
40.681	1950
40.684 à 40.688	1950
40.711	1946
40.755 à 40.759	1949
40.780	1942
40.901 à 40.905	1950
40.919 et 40.920	1945
40.941 à 40.945	1950
40.947 à 40.950	1950
40.961 à 40.970	1950
41.021 à 41.030	1950
41.080	1949
41.081 à 41.090	1951
41.132	1947
41.148 et 41.149	1949
41.191 à 41.200	1951
41.253 à 41.260	1950
41.261 à 41.270	1951
41.271 à 41.280	1950
41.314	1943
41.353	1949
41.441	1950
41.443 à 41.445	1950
41.492 à 41.500	1950
41.571	1949
41.601 et 41.602	1948
41.604	1948
41.651 à 41.656	1950
41.658 à 41.660	1950
41.683	1949
41.701	1950
41.704 à 41.706	1950
41.708	1950
41.711 à 41.720	1951
41.771 et 41.772	1950
41.775 à 41.780	1950
41.948	1943
41.961 à 41.968	1950
42.081 à 42.090	1951
42.191 à 42.200	1951
42.206 à 42.208	1949
42.221 à 42.230	1951
42.266 à 42.270	1950
42.302 à 42.310	1945
42.461 à 42.470	1951
42.471 à 42.480	1951
42.561 à 42.570	1951
42.634 et 42.635	1943
42.731 à 42.740	1951
42.761 à 42.770	1949
42.902 à 42.904	1949
42.909 et 42.910	1949
43.061 à 43.070	1951
43.171 à 43.180	1951
43.233 à 43.239	1949
43.311 à 43.314	1948
43.321 à 43.330	1951
43.371	1948
43.435 à 43.437	1950
43.451 à 43.460	1951
43.511 à 43.518	1950
43.661 à 43.670	1951
43.761 à 43.770	1951
43.871 à 43.880	1951
43.881 à 43.890	1951
43.929	1946
44.031 à 44.040	1951
44.073 a 44.075	1950
44.093	1949
44.099 et 44.100	1949
44.151 à 44.160	1951
44.167	1941
44.241 à 44.250	1951
44.251 à 44.260	1951
44.269	1949
44.311 à 44.320	1951
44.341 à 44.350	1950
44.351 à 44.360	1951
44.442	1944
44.449 et 44.450	1944
44.520	1943
44.532 à 44.540	1950
44.571 et 44.572	1949
44.577 et 44.578	1949
44.601 à 44.610	1951
44.631 à 44.639	1950
44.642	1949
44.703 à 44.708	1950
44.764 à 44.767	1950
44.791 à 44.800	1950
44.807 à 44.810	1950
44.811 à 44.820	1951
44.831 à 44.840	1951
44.883 à 44.890	1950
44.931 à 44.940	1951
44.941 à 44.950	1951
45.001 à 45.010	1951
45.061 à 45.067	1950
45.085	1949
45.111 à 45.120	1951
45.121 à 45.130	1951
45.173 et 45.174	1950
45.177 à 45.180	1950
45.311 à 45.320	1951
45.321 à 45.330	1951
45.331 à 45.340	1951
45.621 à 45.630	1951
45.671 à 45.680	1951
46.181 à 46.190	1951
46.201 à 46.208	1950
46.241 à 46.270	1950
46.281 à 46.290	1951
46.301 à 46.310	1951
46.351 à 46.360	1951
46.361 à 46.370	1951
46.435 à 46.440	1944
46.441 à 46.447	1944
46.524	1943
46.571	1949
46.578 à 46.580	1949
46.581 à 46.590	1950
46.621 et 46.622	1949
46.691 à 46.700	1951
46.740	1949
46.805	1949
46.807	1949
46.821 à 46.830	1951
46.891 à 46.892	1950
46.895	1950
47.016 et 47.017	1949
47.174	1949
47.177 et 47.178	1949
47.277 à 47.280	1950
47.291 à 47.300	1951
47.317 et 47.318	1947
47.373 et 47.374	1948
47.404	1947
47.531 à 47.540	1950
47.571 à 47.580	1951
47.691 à 47.700	1951
47.831 à 47.840	1951
47.911 à 47.920	1951
48.041	1950
48.047 à 48.050	1950
48.127 et 48.128	1949
48.130	1949
48.131 à 48.140	1951
48.215	1943
48.227	1950
48.298 à 48.300	1940
48.401	1945
48.551 à 48.560	1951
48.571 à 48.580	1951
48.621 à 48.630	1951
48.671 à 48.673	1950
48.677 à 48.679	1950
48.691 à 48.700	1951
48.706 à 48.710	1950
48.713 et 48.714	1949
48.909	1947
48.954 et 48.955	1949
48.979	1949
49.001 à 49.010	1951
49.044 et 49.045	1945
49.110	1949
49.141 à 49.150	1951
49.251	1950
49.253 à 49.258	1950
49.307 à 49.310	1947
49.331 à 49.338	1950
49.351 et 49.352	1950
49.355 à 49.357	1950
49.359 et 49.360	1950
49.432 à 49.438	1950
49.440	1950
49.441 à 49.450	1951
49.458	1949
49.467	1947
49.561 à 49.566	1950
49.569 et 49.570	1950
49.591 à 49.600	1950
49.681 à 49.690	1951
49.738 à 49.740	1950
49.741 à 49.750	1951
49.751 à 49.760	1951
49.765	1949
49.838	1946
49.861 à 49.870	1951
49.886 à 49.890	1950
49.901 à 49.910	1947
49.929 et 49.930	1949
49.939	1948
49.941 à 49.945	1948
49.954 à 49.960	1949
49.961 à 49.965	1949
50.011 à 50.019	1950
50.062 à 50.070	1950
50.108 et 50.109	1944
50.111 à 50.120	1951
50.123 à 50.128	1950
50.161 à 50.170	1950
50.241 à 50.250	1951
50.302	1950
50.306 à 50.310	1950
50.311 à 50.320	1949
50.328	1940
50.331 à 50.340	1951
50.341 à 50.350	1951
50.411 à 50.420	1951
50.461 à 50.470	1951
50.591 à 50.600	1951
50.751 à 50.753	1949
50.781	1947
50.788 à 50.790	1947
50.791 à 50.800	1951
50.861 à 50.870	1950
50.904	1938
50.915	1948
51.021 à 51.023	1950
51.027 et 51.028	1950
51.030	1950
51.063	1946
51.128 et 51.129	1948
51.320	1950
51.335 à 51.337	1948
51.340	1948
51.373 et 51.374	1943
51.438	1946
51.633	1947
51.711 et 51.712	1947
51.781 à 51.790	1951
51.792 à 51.794	1942
51.811 à 51.813	1950
51.816 à 51.820	1950
51.831 et 51.832	1950
51.837 à 51.840	1950
51.949 et 51.950	1946
51.954	1949
52.081 à 52.090	1951
52.111 à 52.120	1951
52.154	1949
52.245 à 52.250	1949
52.261 à 52.270	1951
52.271 à 52.280	1951
52.281	1949
52.284	1949
52.305 à 52.307	1941
52.316 à 52.318	1948
52.321 et 52.322	1950
52.324 à 52.330	1950
52.350	1947
52.354 à 52.353	1950
52.357 à 52.360	1950
52.399 et 52.400	1949
52.446 et 52.447	1948
52.511 à 52.520	1951
52.661 à 52.664	1949
52.668	1949
52.672 et 52.673	1949
52.675	1949
52.680	1949
52.761 à 52.770	1951
52.861	1948
52.863	1948
52.881 à 52.885	1950
52.971 à 52.980	1951
53.086 à 53.089	1942
53.096	1940
53.141 et 53.142	1950
53.146 à 53.150	1950
53.151 à 53.166	1950
53.271 à 53.280	1951
53.311 à 53.320	1951
53.441 à 53.450	1950
53.501 à 53.505	1950
53.507 à 53.509	1950
53.621 à 53.630	1951
53.661 à 53.666	1950
53.681 à 53.690	1950
53.701 à 53.710	1950
53.715	1945
53.734	1940
53.859 et 53.860	1946

NUMEROS	ANNEES de remboursement.
53.861 et 53.862	1949
53.902 à 53.904	1950
53.906 et 53.907	1950
53.921 à 53.923	1950
53.926 à 53 930	1950
53.941	1947
53.951 à 53 960	1950
54.011	1948
54.035	1940
54.081 à 54.090	1951
54.171 à 54.180	1951
54.241 à 54.250	1950
54.251 à 54.260	1951
54.281 à 54.290	1951
54.301 à 54.310	1951
54.380	1931
54.560	1948
54.731 à 54.740	1950
54.781 à 54.790	1951
54.881 à 54.884	1949
54.890	1949
55.068 à 55.070	1949
55.191 à 55.200	1951
55.291 à 55.300	1951
55.621 à 55.629	1950
55.658 et 55.659	1940
55.696 et 55.697	1944
55.711 à 55.720	1951
55.812	1950
55.819 et 55.820	1950
55.821 à 55 827	1950
55.829 et 55.830	1950
55.946	1917
56.016 à 56.020	1950
56.051 à 56.060	1951
56.191 à 56.200	1951
56.224 à 56.230	1950
56.255	1941
56.261 à 56.270	1951
56.421	1939
56.501 à 56.508	1950
56.511 à 56.520	1951
56.531 et 56.532	1948
56.584	1949
56.635	1940
56.641 et 56.642	1950
56.644 et 56.645	1950
56.649 et 56.650	1950
56.795	1938
56 805	1950
56.807 à 56.810	1950
56.841 à 56.850	1951
56.938 à 56.940	1947
56.941 et 56.942	1949
57.071	1950
57.075 à 57.077	1950
57.219 et 57.220	1948
57.361	1949
57.393 à 57.400	1949
57.401 à 57.409	1950
57.482 à 57.490	1949
57.651 à 57.660	1951
57.761	1943
57.832 à 57.840	1950
57.860	1947
57.861 à 57.868	1948
57.991 à 58.000	1951
58.101 à 58.110	1951
58.124	1948
58.126	1948
58.201 et 58.202	1950
58.491 à 58.500	1951
58.501	1949
58.583 et 58.584	1949
58.590	1949
58.641 à 58.650	1951
58.701 à 58.710	1951
58.711 et 58.712	1949
58.718 et 58.719	1949
58.761 à 58.769	1950
58.901 à 58.910	1951
58.929 et 58.930	1950
58.942	1950
58.944 à 58.949	1950
59.061 à 59.070	1951
59.088 et 59.089	1948
59.141 à 59.150	1951
59.206 et 59.207	1945
59.211	1948
59.231 à 59.240	1951
59.246	1947
59.291 à 59.300	1950
59 413	1949
59.416 et 59.417	1949
59.432 à 59.436	1950
59.440	1950
59.441	1949
59.446 à 59.448	1949
59.491 à 59.500	1951
59.513	1949
59.518	1949
59.553 à 59.555	1950
59.575	1943
59.611 à 59.620	1951
59.652 à 59.660	1950
59.671	1950
59.851 à 59.858	1950
59.871 à 59.880	1950
59.921 à 59.930	1951
59.931 à 59.940	1951
59.943 à 59.945	1949
59.949	1949
59.960	1948
59.997 et 59.998	1949
60.041 à 60.045	1950
60.051 à 60.060	1951
60.091 à 60.094	1950
60.099 et 60.100	1950
60.101 à 60.110	1951
60.116	1948
60.131 à 60.140	1951
60.261 et 60.262	1949
60.361 à 60.370	1951
60.461 à 60.470	1951
60.523	1945
60.541 à 60.543	1950
60.550	1950
60.551 à 60.560	1951
60.732 à 60.740	1949
60.809 et 60.810	1949
60.841 à 60.850	1951
60.881 à 60.890	1951
61.032 à 61.035	1950
61.038 et 61.039	1950
61.060	1948
61.064 et 61.065	1941
61.081 à 61.090	1951
61.103	1949
61.113	1945
61.141 à 61.150	1951
61.230	1949
61.341 à 61.350	1951
61.481 à 61.490	1951
61.553 à 61.555	1947
61.586 à 61.590	1949
61.594	1947
61 661 à 61.670	1951
61.711 et 61.712	1949
61.721 à 61.730	1951
61.761 à 61.770	1949
61.791 à 61.800	1949
61.801 à 61.810	1950
61.811 à 61.820	1951
61.841 à 61.850	1951
61.951 et 61.952	1949
61 956 à 61.960	1949
62.028 et 62.029	1950
62.031 à 62.040	1951
62.061 à 62.065	1950
62.067	1950
62.069	1950
62.210	1947
62.221 à 62.230	1948
62.241 à 62.250	1951
62.341 à 62.348	1949
62.381 à 62.390	1950
62.421 à 62.424	1950
62.427 à 62.429	1950
62.431 et 62.432	1950
62 435 à 62.440	1950
62.671 à 62.680	1951
62.681 à 62.690	1951
62.931 à 62.940	1950
62.951 à 62.960	1950
63.021 à 63.030	1950
63.051 à 63.060	1951
63.081 à 63.090	1951
63.131 à 63.140	1951
63.181 à 63.189	1950
63.235	1949
63.278	1947
63.285	1950
63.301 à 63.305	1948
63.309	1948
63.341 à 63.350	1951
63.401 à 63.410	1951
63.491 à 63.500	1951
63.506	1947
63.521 à 63.530	1951
63.595 et 63.596	1948
63.599	1948
63.623 et 63.624	1945
63.681 à 63.690	1949
63.730	1945
63.770	1943
63.791 à 63.796	1949
63.871 à 63.880	1951
63.921 à 63.924	1942
63.971 à 63.977	1949
63.992	1948
64.051 à 64.060	1951
64.071 à 64.080	1950
64.261 à 64.270	1950
64.271 à 64.280	1951
64.281 à 64.290	1950
64.418 à 64.420	1950
64.481 à 64.490	1951
64.491 à 64.500	1951
64.522 et 64.523	1948
64.551 à 64.560	1951
64.585 à 64.590	1950
64.601 à 64.610	1951
64.651 à 64.660	1951
64.761	1950
64.768 à 64.770	1950
64.861 à 64.867	1950
64.869 et 64.870	1950
64.872 et 64.873	1947
64.881 à 64.883	1948
64.891 à 64.897	1950
64.899 et 64.900	1950
64.988	1949
65.021 à 65.030	1951
65.062 à 65.066	1949
65.068 à 65.070	1949
65.078	1946
65.271 à 65.280	1951
65.331 à 65.337	1950
65.341 à 65.345	1950
65.347 à 65.350	1950
65.351 à 65.360	1951
65.381 à 65.390	1951
65.391 à 65.400	1951
65.401	1949
65.421 à 65.427	1950
65.471 à 65.480	1951
65.482	1949
65.487 et 65.488	1949
65.501 à 65.503	1947
65.511 à 65.513	1950
65.516 à 65.520	1950
65.541	1945
65.591 à 65.600	1951
65.651 à 65.660	1951
65.711 à 65.720	1951
65.751 à 65.760	1951
65.801 à 65.810	1951
65.826 à 65.828	1945
65.953 à 65.956	1950
65.966 à 65.968	1949
65.991 à 65.994	1950
65.999 et 66.000	1950
66.011	1949
66.051 à 66.055	1950
66.057 à 66.060	1950
66.101 à 66.110	1951
66.163 et 66.161	1949
66.168 et 66.169	1949
66.181 à 66.190	1951
66.230	1949
66.231 à 66.240	1951
66.258	1945
66.289 et 66.290	1947
66.291 à 66.294	1948
66.317	1945
66.351	1948
66.393 à 66.400	1944
66.411 et 66.412	1950
66.416 à 66.419	1950
66.451 à 66.457	1949
66.460	1949
66.501	1949
66.511 à 66.520	1951
66.571 à 66.573	1950
66.581 à 66.590	1950
66.662	1948
66.711 à 66.720	1951
66.726	1947
66.748	1951
66.851 à 66.860	1948
66.862 et 66.863	1948
66.871	1945
66.875 à 66.877	1949
66.880	1945
66.894	1943
66.941 à 66.950	1949
67.021 à 67.030	1951
67.061	1942
67.091 à 67.100	1949
67.288 et 67.289	1948
67.319 et 67.320	1951
67.321 à 67.328	1950
67.361 à 67.365	1950
67.375	1951
67.441 à 67.450	1950
67.481 à 67.490	1950
67.587	1951
67.631 à 67.640	1951
67.641 à 67.643	1948
67.718 à 67.720	1951
67.858	1950
67.871 à 67.880	1950
67.901 et 67.902	1951
67.961 et 67.962	1950
67.965 et 67.966	1950
67.970	1950
68.025	1948
68.101 à 68.110	1951
68.114 et 68.115	1948
68.123	1950
68.125	1949
68.131 à 68.140	1951
68.189 et 68.190	1949
68.342	1949
68.345	1949
68.347 à 68.349	1946
68.391	1951
68.491 à 68.500	1950
68.501 à 68.510	1950
68.571 à 68.580	1950
68.771 à 68.780	1951
68.867 à 68.870	1951
68.976 et 68 977	1949
68.982 et 68.983	1950
69.011 à 69.020	1951
69.072 à 69.080	1949
69.109 et 69.110	1949
69.122 à 69.130	1947
69.211 à 69.220	1950
69.261 à 69.270	1950
69.391 à 69.400	1945
69.415	1951
69.491 à 69.500	1951
69.501 à 69.510	1950
69.565 à 69.570	1950
69.571 à 69.580	1951
69.591 à 19.600	1949
69.630	1950
69.631 à 69 638	1951
69.641 à 69 650	1947
69.653	1946
69.731	1947
69.751	1951
69.821 à 69.830	1949
69.832	1949
69.836	1949
69.840	1950
69.883 à 69 886	1950
69.901 à 69.907	1950
69.966	1947
69.983 et 69 981	1947
69.994	1950
69.995 à 70.000	1950
70.066 à 70.070	1949
70.091 à 70.100	1951
70.121 et 70.122	1949
70.127 et 70.128	1949
70.241 à 70.250	1951
70.264	1949
70.301 à 70.310	1951
70.381 à 70.384	1950
70.391 à 70.400	1951
70.426	1949
70.431 à 70.440	1951
70.471 à 70.480	1951
70.500	1944
70.571 à 70.580	1951
70.602 à 70.610	1950
70.651 à 70.660	1951
70.715 à 70.720	1950
70.761 à 70.770	1951
70.791	1950
70.791 et 70.795	1950
70.797 à 70.800	1950
70.951 à 70.960	1951
71.061 à 71.070	1951
71.141 à 71.150	1951
71.165	1945
71.221 à 71.230	1951
71.261 à 71.270	1951
71.278 à 71.280	1948
71.351 à 71.360	1951
71.383 à 71.386	1950
71.388 et 71.389	1950
71.411 à 71.420	1951
71.468 à 71.470	1946
71.193 et 71.194	1941
71.196	1941
71.522 et 71.523	1949
71.671 à 71.680	1951
71.681 à 71.690	1951
71.791 à 71.797	1950
71.807 et 71.808	1949
71.971 à 71.980	1950
72.111 et 72.112	1948
72.251 à 72.260	1950
72.276 à 72.279	1949
72.281 à 72.290	1951
72.291 à 72.296	1950
72.298 à 72.300	1950
72.302	1949
72.304	1949
72.306	1949
72.511 à 72.515	1950
72.519	1950
72.561 à 72.566	1950
72.568	1950
72.574 à 72.577	1950
72.591 à 72.595	1950
72.646 à 72.650	1949
72.665 à 72.670	1950
72.801 à 72.810	1951
72.906	1946
72.951 à 72.960	1951
73.091 à 73.100	1951
73.121 à 73.128	1950
73.130	1950
73.181 à 73.190	1951
73.241 à 73.250	1951
73.761 à 73.770	1951
73.801 à 73.810	1951
73.871 à 73.880	1950
73.931 à 73.940	1950
74.081 à 74.087	1950
74.091 à 74.100	1951
74.119	1949
74.148 et 74.149	1944
74.161	1949
74.171 à 74.180	1951
74.241 à 74.250	1951
74.301 à 74.310	1951
74.310	1950
74.361 à 74.370	1951
74.391 à 74.394	1949
74.396 à 74.400	1949
74.401 à 74.405	1949
74.541 à 74.550	1951
74.551 à 74.560	1951
74.570	1949
74.729 et 74.730	1949
74.741 à 74.744	1950
74.748 à 74.750	1950
74.754 et 74.755	1948
74.758	1948
74.818	1945
74.832	1946
74.838 à 74.840	1946
74.841	1939
74.911 à 74.920	1951
74.931 à 74.950	1951
74.951	1949
74.956 et 74.957	1949
75.141 à 75.148	1950
75.150	1950
75.171 à 75.180	1951

NUMEROS	ANNEES de remboursement.
75.242 et 75.243	1948
75.248	1948
75.259	1946
75.301	1945
75.304	1945
75.330	1946
75.351 à 75.353	1949
75.360	1949
75.438 à 75.440	1947
75.481 à 75.485	1950
75.488 à 75.490	1950
75.552	1949
75.555 et 75.556	1949
75.616	1945
75.621 à 75.630	1951
75.731 à 75.740	1950
75.741 à 75.747	1949
75.749 et 75.750	1949
75.801 à 75.810	1951
75.831 à 75.840	1950
75.881 à 75.890	1950
75.901 à 75.910	1951
75.915 à 75.917	1949
76.071 à 76.080	1951
76.081 à 76.084	1950
76.087 à 76.090	1950
76.091 à 76.100	1951
76.102	1947
76.121 à 76.130	1951
76.141 à 76.150	1951
76.195	1948
76.264	1949
76.266 à 76.268	1949
76.292 à 76.296	1949
76.311 à 76.315	1950
76.451 et 76.452	1947
76.491 à 76.500	1950
76.512 à 76.514	1950
76.516 à 76.518	1950
76.535 et 76.536	1948
76.625 à 76.629	1949
76.711 à 76.720	1951
76.741 à 76.750	1950
76.791 à 76.800	1951
76.936	1949
76.961 à 76.970	1951
76.971 à 76.980	1951
77.091 à 77.100	1951
77.111 à 77.120	1951
77.131 à 77.140	1951
77.453	1949
77.516 et 77.517	1944
77.524	1950
77.561 à 77.569	1949
77.711	1950
77.714 à 77.720	1950
77.722 à 77.730	1949
77.731 à 77.740	1949
77.741 à 77.750	1951
77.761 à 77.770	1951
77.791 à 77.800	1951
77.821 à 77.830	1951
77.841 à 77.850	1951
77.941 à 77.946	1950
77.985 à 77.990	1950
78.041 à 78.050	1951
78.101 à 78.110	1951
78.128 à 78.130	1950
78.141 à 78.150	1951
78.151 à 78.160	1951
78.201 à 78.210	1951
78.221 à 78.224	1949
78.251	1947
78.276	1949
78.279	1949
78.351 à 78.354	1950
78.356 et 78.357	1950
78.360	1950
78.420	1946
78.421 à 78.425	1949
78.499	1945
78.509 et 78.510	1946
78.711 à 78.720	1951
78.729	1947
78.746	1949
78.748 à 78.750	1949
78.751	1944
78.891 à 78.900	1951
78.921 à 78.930	1951
78.941 à 78.950	1951
78.991 à 79.000	1951
79.001	1948
79.023 à 79.030	1950
79.047	1950
79.091 à 79.100	1950
79.112	1945
79.227 à 79.230	1948
79.341 à 79.350	1951
79.571 à 79.576	1950
79.579	1950
79.606 à 79.610	1950
79.661 à 79.664	1948
79.668 à 79.670	1948
79.671	1943
79.674 et 79.675	1943
79.811 à 79.820	1950
79.840	1934
79.861 à 79.870	1950
79.931 à 79.935	1949
79.994	1947
80.011 à 80.018	1950
80.031 à 80.040	1951
80.091 à 80.100	1951
80.171 à 80.180	1950
80.201 à 80.210	1951
80.261 à 80.270	1951
80.471 à 80.500	1950
80.541 à 80.550	1951
80.551 à 80.554	1949
80.560	1949
80.567 à 80.570	1943
80.571 à 80.574	1950
80.576 à 80.580	1950
80.598	1948
80.611	1950
80.623 et 80.624	1948
80.641 à 80.650	1951
80.671 à 80.674	1950
80.861 à 80.870	1951
80.883 et 80.884	1948
80.903	1941
80.921 à 80.930	1951
80.984 à 80.988	1944
81.023 à 81.027	1949
81.039 à 81.040	1947
81.041 à 81.050	1950
81.105 à 81.110	1950
81.212 à 81.214	1949
81.217 et 81.218	1949
81.271 à 81.280	1951
81.311 à 81.313	1948
81.327 à 81.330	1950
81.383	1950
81.386 à 81.389	1950
81.491 à 81.500	1951
81.501 à 81.510	1951
81.521 à 81.530	1951
81.581	1950
81.585 à 81.590	1950
81.681 et 81.682	1948
81.684	1948
81.686	1948
81.731 à 81.740	1951
81.751 à 81.760	1951
81.791 à 81.800	1951
81.841 à 81.850	1951
81.941 à 81.950	1950
82.071 à 82.080	1951
82.113 à 82.114	1948
82.171 à 82.180	1951
82.187 à 82.190	1950
82.191 et 82.192	1943
82.227 à 82.230	1950
82.311 à 82.320	1951
82.341 à 82.350	1951
82.374	1948
82.376	1948
82.391 à 82.398	1944
82.402 et 82.403	1948
82.421 à 82.430	1951
82.471 à 82.479	1949
82.541 à 82.544	1950
82.550	1950
82.601 à 82.610	1950
82.611 à 82.620	1951
83.621 à 82.630	1951
82.725	1949
82.748 et 82.749	1945
82.821	1949
82.831 à 82.840	1951
82.848	1949
82.881	1946
82.890	1946
82.951 à 82.959	1949
82.979 et 82.980	1948
83.091 à 83.100	1951
83.131 à 83.140	1951
83.263	1948
83.281	1950
83.284 et 83.285	1950
83.287 à 83.289	1950
83.401 à 83.410	1951
83.411 à 83.420	1951
83.451 à 83.460	1951
83.491 à 83.500	1951
83.501 à 83.510	1951
83.581 à 83.590	1951
83.601 et 83.602	1950
83.606 à 83.607	1950
83.691 à 83.700	1950
83.771 à 83.780	1951
83.833 et 83.834	1949
83.836 et 83.837	1949
83.851 à 83.859	1950
83.363	1947
83.911 à 83.920	1951
83.924	1947
83.967 à 83.970	1948
83.971	1948
83.990	1947
84.041 à 84.050	1950
84.171 à 84.180	1951
84.325 à 84.328	1949
84.381 et 84.382	1950
84.385 à 84.390	1950
84.481 à 84.486	1950
84.489 et 84.490	1950
84.511 à 84.520	1951
84.663 à 84.670	1950
84.751 à 84.760	1951
84.801 à 84.810	1950
84.811	1948
84.821 à 84.830	1951
84.961 à 84.970	1951
84.971 à 84.980	1950
85.001 à 85.003	1950
85.005 à 85.009	1950
85.016 à 85.020	1950
85.024	1945
85.061 à 85.070	1950
85.141 à 85.150	1951
85.159 et 85.160	1945
85.161	1946
85.238	1947
85.291 à 85.297	1950
85.321 à 85.330	1951
85.335	1947
85.338	1947
85.363 à 85.365	1950
85.367 à 85.370	1950
85.371 à 85.373	1950
85.378 à 85.380	1950
85.451 à 85.460	1951
85.461 à 85.470	1951
85.515	1950
85.551 à 85.553	1950
85.559	1950
85.621 à 85.630	1951
85.642 à 85.650	1950
85.715 à 85.717	1950
85.721 et 85.722	1950
85.724 à 85.730	1950
85.761 à 85.770	1950
85.821 à 85.830	1950
85.861 à 85.870	1951
85.921 à 85.925	1949
85.936	1949
85.940	1949
85.971 à 85.980	1951
85.981	1950
85.986 à 85.990	1950
86.024 à 86.026	1950
86.041 à 86.050	1951
86.102	1948
86.113	1949
86.145 à 86.148	1948
86.191 à 86.200	1951
86.207 à 86.210	1948
86.211 à 86.214	1946
86.241 à 86.250	1951
86.269	1949
86.335 et 86.336	1949
86.340	1949
86.361	1950
86.364 à 86.379	1950
86.401 à 86.410	1950
86.511	1948
86.536 et 86.537	1950
86.561 à 86.570	1951
86.658 à 86.660	1949
86.691 à 86.700	1951
86.731	1949
86.831 à 86.836	1950
86.839 et 86.840	1950
86.850	1946
86.851 et 86.852	1949
86.931 à 86.940	1950
86.971 à 86.980	1951
87.015	1947
87.051 à 87.057	1949
87.075	1949
87.083 à 87.087	1950
87.089 et 87.090	1950
87.091 à 87.100	1951
87.107 à 87.110	1949
87.134	1950
87.137 et 87.138	1950
87.140	1950
87.242	1949
87.249	1949
87.328 à 87.330	1941
87.331	1943
87.395 et 87.396	1940
87.435	1948
87.439 et 87.440	1948
87.491 à 87.500	1950
87.571 à 87.578	1950
87.619 et 87.620	1941
87.621 à 87.624	1949
87.659	1946
87.681 et 87.682	1950
87.684 à 87.689	1950
87.731 à 87.740	1951
87.751 à 87.760	1950
87.790	1944
87.791 à 87.800	1950
87.802 et 87.803	1949
87.805 à 87.807	1949
87.831 à 87.840	1951
87.843 à 87.850	1950
87.852 à 87.857	1950
87.911 à 87.920	1951
88.141	1949
88.147	1949
88.160	1950
88.195 à 88.197	1950
88.300	1949
88.405 à 88.410	1950
88.511 à 88.520	1951
88.525 à 88.530	1950
88.701 à 88.710	1951
88.711 à 88.720	1951
88.731 et 88.732	1947
88.791	1949
88.891 à 88.900	1951
88.916 à 88.920	1949
88.931 à 88.940	1951
88.951 à 88.954	1950
88.957 à 88.960	1950
89.021 à 89.030	1951
89.081 à 89.090	1951
89.091 à 89.100	1949
89.152 et 89.153	1949
89.158 et 89.159	1950
89.281 à 89.290	1949
89.441 à 89.447	1950
89.495 et 89.496	1950
89.498 et 89.499	1942
89.571 et 89.572	1945
89.643 et 89.644	1948
89.667 et 89.668	1951
89.671 à 89.680	1944
89.757	1951
89.891 à 89.900	1949
89.921 à 89.924	1949
89.928 et 89.929	1945
90.053	1950
90.081 à 90.090	1947
90.118 à 90.120	1950
90.131 à 90.134	1950
90.136 à 90.140	1951
90.181 à 90.190	1941
90.250	1945
90.254	1949
90.284	1950
90.321 à 90.330	1951
90.341 à 90.350	1949
90.381 à 90.383	1949
90.421	1950
90.451 à 90.460	1950
90.562	1950
90.564	1950
90.567 à 90.570	1950
90.588	1950
90.601 à 90.610	1951
90.611 à 90.620	1951
90.621 à 90.630	1951
90.637	1949
90.655	1943
90.659	1943
90.681 à 90.690	1951
90.691 à 90.700	1951
90.701 et 90.702	1939
90.791 à 90.795	1950
90.797 à 90.800	1950
90.821 à 90.825	1950
90.828 à 90.830	1950
90.831 à 90.838	1950
90.840	1950
90.841	1947
90.853	1947
90.932	1944
90.941 à 90.950	1951
90.992	1949
90.997	1949
91.093 à 91.095	1945
91.107 à 91.110	1950
91.181 à 91.190	1950
91.251 à 91.260	1951
91.291 à 91.298	1950
91.300	1950
91.302	1944
91.348 à 91.350	1946
91.481 à 91.490	1951
91.540	1949
91.612 et 91.613	1948
91.621 à 91.630	1951
91.632 à 91.635	1950
91.638 à 91.640	1950
91.681 à 91.690	1950
91.721 et 91.722	1950
91.724	1950
91.771 à 91.780	1951
91.791 à 91.800	1951
91.851 à 91.860	1950
91.921	1947
91.922 à 91.930	1951
91.938 et 91.939	1948
91.951 à 91.954	1950
91.960	1950
92.111 à 92.120	1950
92.274 et 92.275	1950
92.277 et 92.278	1950
92.281 à 92.290	1951
92.314 et 92.315	1950
92.317 et 92.318	1950
92.351 à 92.360	1950
92.381 à 92.386	1950
92.389	1950
92.431 à 92.440	1951
92.461 à 92.464	1950
92.466 à 92.470	1950
92.519	1947
92.531 à 92.537	1950
92.539 et 92.540	1950
92.543	1949
92.546 à 92.550	1949
92.645	1949
92.650	1949
92.661 à 92.670	1951
92.671 à 92.680	1951
92.691 à 92.700	1951
92.756 et 92.757	1949
92.782 à 92.784	1946
92.811 à 92.819	1950
93.028	1948
93.191 à 93.200	1951
93.341 à 93.350	1951
93.376 à 93.380	1950
93.421 à 93.429	1950
93.494 à 93.500	1950
93.509 et 93.510	1938
93.553 à 93.556	1947
93.601 à 93.610	1951
93.701 à 93.710	1951
93.711 à 93.719	1950
93.821 à 93.830	1951

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
93.841 à 93.850	1951	95.892 et 95.893	1946	97.502	1950	99.346 à 99.350	1950	101.507 à 101.509	1948
93.864	1949	95.951	1948	97.505 à 97.510	1950	99.362 à 99.364	1942	101.541	1949
93.859	1949	95.963 à 95.965	1950	97.562 à 97.564	1950	99.381	1949	101.583 à 101.586	1947
93.881 à 93.890	1951	96.006 à 96.010	1949	97.752	1949	99.384 et 99.385	1949	101.711 à 101.715	1950
93.921 à 93.930	1951	96.035 à 96.040	1949	97.757 à 97.759	1949	99.391 à 99.400	1951	101.741 à 101.750	1951
94.021	1950	96.051 à 96.054	1950	97.771 à 97.780	1951	99.481 à 99.490	1951	101.772	1948
94.025 à 94.030	1950	96.060	1950	97.891 à 97.899	1950	99.613	1943	101.881 à 101.883	1948
94.051 à 94.060	1951	96.101	1949	97.911 à 97.920	1951	99.681 à 99.690	1951	101.885 et 101.886	1948
94.095 à 94.100	1950	96.104	1949	98.012 à 98.015	1950	99.701 à 99.710	1951	101.907	1949
94.141 à 94.150	1951	96.106	1949	98.018 à 98.020	1950	99.751 à 99.760	1950	101.921 à 101.930	1951
94.151 à 94.160	1951	96.108 et 96.109	1949	98.041 à 98.050	1951	99.901 à 99.903	1950	101.931 et 101.932	1950
94.261 à 94.270	1950	96.151 à 96.160	1950	98.071 à 98.080	1951	99.905 à 99.910	1950	101.934 et 101.935	1950
94.294 à 94.296	1948	96.177 à 96.179	1949	98.113 et 98.114	1946	99.975 à 99.980	1949	101.938 à 101.940	1950
94.302 à 94.310	1950	96.191 à 96.200	1951	98.134	1949	100.129	1949	102.000	1943
94.361 à 94.370	1951	96.211 et 96.212	1949	98.137 et 98.138	1949	100.157 à 100.159	1946	102.001 à 102.006	1950
94.391 à 94.400	1951	96.214	1949	98.140	1949	100.191 à 100.191	1950	102.009 et 102.010	1950
94.478 à 94.480	1945	96.234	1946	98.180	1946	100.200	1950	102.011 à 102.015	1948
94.601	1946	96.246	1947	98.181 à 98.190	1951	100.231 à 100.236	1950	102.191 à 102.200	1951
94.611 à 94.620	1951	96.271 à 96.280	1951	98.239 et 98.240	1943	100.239 à 100.240	1950	102.221	1949
94.671 à 94.680	1951	96.281 à 96.288	1950	98.244	1919	100.271 à 100.280	1951	102.231 à 102.240	1951
94.791 à 94.800	1951	96.302 et 96.303	1944	98.248	1949	100.281 à 100.280	1951	102.249 et 102.250	1949
94.951 à 94.960	1951	96.311 à 96.313	1950	98.254	1945	100.325 à 100.330	1949	102.301 à 102.309	1950
95.041 et 95.042	1949	96.315	1950	98.257 et 98.258	1945	100.411 à 100.413	1943	102.336	1949
95.044 à 95.046	1949	96.340	1946	98.351	1943	100.471 à 100.480	1951	102.528	1949
95.051 à 95.060	1951	96.351 à 96.360	1951	98.369	1919	100.481	1949	102.681 à 102.690	1951
95.081 à 95.086	1950	96.371 à 96.380	1951	98.379 et 98.380	1945	100.483	1919	102.711 à 102.720	1951
95.088 et 95.089	1950	96.491 à 96.495	1950	98.394 à 98.400	1950	100.551 à 100.556	1946	102.721	1949
95.092 à 95.097	1949	96.513	1949	98.441 à 98.450	1944	100.571 à 100.580	1951	102.778 à 102.780	1949
95.125 à 95.130	1949	96.599	1949	98.489	1949	100.600	1948	102.781 à 102.787	1950
95.141 à 95.145	1948	96.711 à 96.720	1951	98.571 à 98.580	1951	100.601 et 100.602	1949	102.790	1950
95.181 à 95.183	1949	96.731 à 96.734	1949	98.594	1945	100.689 et 100.690	1945	102.910	1948
95.188 à 95.190	1949	96.801 à 96.810	1951	98.644 et 98.645	1948	100.701 à 100.710	1951	103.035	1947
95.221	1949	96.891 à 96.900	1950	98.647 à 98.649	1948	100.722 à 100.728	1950	103.041	1950
95.251 à 95.260	1951	96.913	1948	98.686 à 98.690	1950	100.771 à 100.780	1951	103.043 à 103.050	1950
95.294	1950	96.923	1948	98.691 à 98.700	1950	100.781 à 100.790	1949	103.051 à 103.054	1947
95.296 à 95.300	1950	96.941 et 96.942	1950	98.721	1950	100.831 à 100.840	1951	103.061	1947
95.359 et 95.360	1943	96.944 et 96.945	1950	98.723 à 98.730	1950	100.846 à 100.850	1950	103.066	1947
95.451 à 95.460	1951	96.948	1950	98.771 à 98.780	1951	100.851 à 100.860	1951	103.111 à 103.120	1951
95.461 à 95.470	1951	96.983	1949	98.841 à 98.850	1950	100.871 à 100.874	1950	103.176	1947
95.491 à 95.500	1951	97.041 et 97.042	1950	98.866 et 98.867	1949	100.879 à 100.880	1950	103.183 à 103.186	1950
95.511 à 95.520	1950	97.044 à 97.046	1950	98.943	1947	100.921	1948	103.189	1950
95.631 à 95.640	1951	97.084 à 97.090	1949	98.961 à 98.970	1951	100.961 à 100.970	1950	103.221 et 103.225	1949
95.681 à 95.690	1951	97.091 à 97.100	1951	99.051 à 99.060	1951	100.991 à 101.000	1951	103.228 et 103.229	1949
95.721 à 95.730	1951	97.101 et 97.102	1945	99.091 à 99.095	1950	101.081 à 101.088	1949	103.241 à 103.250	1951
95.741 à 95.750	1951	97.151 à 97.160	1951	99.099 à 99.100	1950	101.090	1949	103.350	1949
95.751 à 95.757	1950	97.321 à 97.326	1949	99.141 à 99.150	1951	101.101 à 101.106	1950	103.362 à 103.365	1944
95.760	1950	97.329 et 97.330	1949	99.297 à 99.300	1944	101.112 à 101.120	1942	103.369	1945
95.801 à 95.810	1950	97.351 à 97.360	1950	99.301 et 99.302	1941	101.241 à 101.250	1951	103.411	1948
95.821 à 95.830	1951	97.362 à 97.365	1947	99.323 à 99.330	1949	101.324 et 101.325	1950	103.464 à 103.467	1945
95.860	1947	97.421 à 97.430	1945	99.341 à 99.343	1950	101.411 à 101.420	1951	103.511	1950
		97.464	1941						

Le remboursement s'effectue aux caisses de la Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, à Paris, aux guichets de ses succursales et banques affiliées.

SOCIETE ANONYME DES CIMENTS VICAT

AU CAPITAL SOCIAL DE 270.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 27, RUE TURENNE, GRENOBLE

R. C.: 7273.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'était réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 119 obligations 4 1/4 0/0 1943.

Ce nombre représente la totalité du neuvième amortissement prévu pour le 1er janvier 1952. Il n'y a donc pas eu lieu de procéder par tirage.

Liste des obligations qui, désignées au remboursement par de précédents tirages au sort, n'ont pas encore été présentées à ce jour.

Amortissement 1943.

14 73 4.438

Amortissement 1944.

8	214	218	724	1.824
2.279	4.448	4.455	4.463	4.881
4.972				

Amortissement 1945.

7	31	84	234	398
633	734	1.077	1.087	1.365
1.405	1.533	2.152	2.261	2.611
2.661	2.686	2.805	2.900	3.938
4.235	4.314	4.432	4.450	4.464
4.913				

ALIMENTATION DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.125.000 F

SIÈGE SOCIAL: SAINT-ETIENNE (LOIRE)

R. C.: Limoges 3863.

Obligations 4 0/0 1946 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 46 obligations amorties au cinquième tirage (6e amortissement) effectué le 10 décembre 1951 (la société a racheté 102 titres pour compléter cet amortissement);

2° Des séries comprenant des obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.706 à 1.820	1951	1.832 à 1.887	1952	2.721 à 2.815	1950

Les obligations amorties au tirage du 10 décembre 1951 seront remboursables à partir du 10 janvier 1952.

VILLE DE VESOUL (HAUTE-SAONE)

Emprunt de 5 millions de francs.

DOUZIÈME TIRAGE DU 14 DÉCEMBRE 1951 (seizième amortissement).

Liste des obligations 5 0/0 1936 sorties et remboursées le 15 mars 1952 à 1.000 F.

26	49	87	112	414	2.359	2.394	2.444	2.429	2.442
116	150	162	204	270	2.458	2.556	2.560	2.612	2.618
275	308	350	385	401	2.611	2.724	2.726	2.730	2.781
425	503	519	528	572	2.829	2.832	2.860	2.885	2.917
599	625	627	768	799	2.923	2.948	2.951	2.981	3.008
806	830	842	890	897	3.038	3.045	3.048	3.100	3.121
936	938	965	967	991	3.150	3.151	3.168	3.170	3.185
1.004	1.007	1.103	1.116	1.163	3.212	3.271	3.274	3.401	3.408
1.166	1.211	1.243	1.253	1.278	3.430	3.440	3.459	3.514	3.518
1.300	1.325	1.349	1.360	1.375	3.628	3.630	3 666	3.748	3.824
1.386	1.397	1.424	1.433	1.441	3.831	3.877	3.904	3.942	3.978
1.495	1.504	1.535	1.537	1.565	4.082	4.098	4.174	4.182	4.189
1.567	1.571	1.580	1.609	1.610	4.213	4.222	4.225	4.258	4.244
1.634	1.660	1.686	1.687	1.696	4.353	4.383	4.434	4.442	4.462
1.735	1.758	1.817	1.879	1.905	4.463	4.474	4.548	4.548	4.555
1.921	1.942	1.967	1.970	1.974	4.638	4.641	4.676	4.724	4.776
1.982	1.986	1.994	2.023	2.054	4.816	4.869	4.875	4.895	4.932
2.108	2.109	2.116	2.117	2.121	4.938	4.999			
2.155	2.190	2.216	2.223	2.254					
2.286	2.305	2.312	2.323	2.340					

Les obligations dont les numéros suivent, amorties, n'ont pas encore été présentées au remboursement.

15	53	66	101	227	2.557	2.611	2.694	2.715	2.803
245	258	262	305	348	2.848	2.850	2.870	2.887	2.934
364	390	450	480	560	2.936	2.943	2.974	3.024	3.052
562	614	673	683	724	3.072	3.074	3.076	3.077	3.079
726	729	741	753	772	3.126	3.128	3.132	3.162	3.191
807	831	869	873	876	3.193	3.218	3.233	3.314	3.315
901	910	919	957	1.000	3.348	3.365	3.389	3.398	3.402
1.019	1.075	1.097	1.177	1.213	3.465	3.474	3.529	3.554	3.586
1.236	1.274	1.283	1.287	1.322	3.598	3.599	3.606	3.625	3.629
1.326	1.328	1.329	1.339	1.410	3.671	3.707	3.712	3.752	3.753
1.443	1.513	1.526	1.528	1.551	3.754	3.781	3.816	3.820	3.832
1.555	1.556	1.667	1.692	1.741	3.837	3.851	3.876	3.891	3.928
1.751	1.784	1.800	1.818	1.826	3.990	4.025	4.069	4.100	4.104
1.827	1.851	1.853	1.898	1.906	4.175	4.187	4.211	4.220	4.229
1.912	1.943	1.941	1.951	1.960	4.260	4.280	4.288	4.289	4.297
1.979	1.994	1.996	2.061	2.120	4.304	4.325	4.541	4.581	4.647
2.121	2.141	2.151	2.153	2.164	4.680	4.757	4.770	4.779	4.789
2.242	2.320	2.429	2.336	2.353	4.797	4.816	4.828	4.833	4.849
2.385	2.395	2.399	2.401	2.413	4.860	4.928	4.940		
2.428	2.468	2.522	2.525	2.534					

Le maire, G. PONSOT.

Société pour l'Utilisation et le Développement de l'Energie « Sudener »

(Ex-société Sud-Lumière.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 245.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 52, RUE DE LISBONNE, PARIS (8e)

R. C.: Seine 114301.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1941 Sud-Lumière.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 60 obligations amorties au sixième tirage (huitième amortissement) effectué le 6 décembre 1951 (la société a racheté 239 titres pour compléter cet amortissement);

2° Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
161 à 170	52	**3.271 à 3.280**	52	5.781 à 5.790	49
211 à 220	48	3.681 à 3.690	50	5.801 à 5.810	50
901 à 910	52	**4.931 à 4.940**	52	6.181 à 6.190	50
911 à 920	48	5.151 à 5.160	49	6.691 à 6.700	48
1.001 à 1.010	46	**5.371 à 5.380**	52	6.781 à 6.790	49
1.121 à 1.130	49	5.571 à 5.580	49	**8.511 à 8.520**	52
1.691 à 1.695	50	5.721 à 5.730	49		

Les obligations amorties au tirage du 6 décembre 1951 seront remboursables à partir du 15 janvier 1952.

Société d'Eclairage, Chauffage et Force Motrice de Montbéliard, Audincourt et Extensions

USINE A GAZ DE MONTBELIARD (DOUBS)

OBLIGATIONS 5 0/0 1931.

Amortissement 1951.

Liste des 120 obligations sorties au tirage du 30 novembre 1951, qui seront remboursées à partir du 1er juillet 1952, à 1.000 F, plus les coupons échus à cette date, contre remise des titres, coupons n° 43 et suivants attachés.

32	154	163	175	197	1.705	1.732	1.770	1.787	1.790
291	343	361	395	461	1.822	1.830	1.842	1.848	1.873
468	469	531	563	574	1.876	1.878	1.882	1.883	1.903
630	650	684	709	781	1.952	1.972	1.990	1.999	2.014
834	852	892	957	986	2.021	2.127	2.129	2.133	2.141
1.009	1.036	1.041	1.078	1.086	2.145	2.171	2.179	2.212	2.245
1.096	1.102	1.132	1.144	1.153	2.294	2.303	2.322	2.332	2.363
1.162	1.164	1.186	1.222	1.242	2.364	2.386	2.397	2.408	2.540
1.256	1.280	1.309	1.356	1.381	2.559	2.603	2.617	2.647	2.657
1.400	1.401	1.413	1.430	1.431	2.660	2.737	2.818	2.820	2.826
1.432	1.438	1.443	1.501	1.538	2.884	2.928	2.933	2.936	2.946
1.562	1.614	1.656	1.663	1.694	2.977	2.980	3.000	3.011	3.016

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et qui n'ont pas été présentées au remboursement.

Tirage du 30 novembre 1950.

Remboursable le 1er janvier 1949, coupons n° 36 et suivants attachés.

241	286	373	392	435	1.661	1.680	1.917	2.182	2.223
672	697	706	762	872	2.270	2.277	2.306	2.311	2.384
959	1.037	1.091	1.095	1.121	2.442	2.560	2.606	2.635	2.675
1.155	1.264	1.331	1.342	1.369	2.849	2.868	2.896	2.965	2.979
1.421	1.450	1.451	1.592	1.535	2.986	3.009			
1.537	1.582	1.603	1.613	1.632					

Tirage du 30 novembre 1949.

Remboursable le 1er janvier 1950, coupons n° 38 et suivants attachés.

306	476	558	626	790	2.460	2.535	2.681	2.692	2.723
836	861	863	939	1.257	2.725	2.970	2.989		
1.279	1.525	1.565	1.817	1.818					

Tirage du 30 novembre 1948.

Remboursable le 1er juillet 1951, coupons n° 41 et suivants attachés.

491 654 1.274 1.312 1.392 1.860 2.722

Tirage du 30 novembre 1947.

Remboursable le 1er janvier 1948, coupons n° 34 et suivants attachés.

1.028 1.272 1.480 1.810 2.513 2.654 2.656 3.017

Tirage du 30 novembre 1946.

Remboursable le 1er janvier 1947, coupons n° 32 et suivants attachés.

1.935 2.118

Tirage du 30 novembre 1945.

Remboursable le 1er janvier 1946, coupons n° 30 et suivants attachés.

278 2.718

Tirage du 30 novembre 1941.

Remboursable le 1er janvier 1945, coupons n° 28 et suivants attachés.

1.273

Tirage du 30 novembre 1941.

Remboursable le 1er janvier 1942, coupons n° 22 et suivants attachés.

1.460 1.777 3.033 3.035 3.036

Le conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1942

DE LA

Compagnie générale des gaz du Midi.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1942) de la Compagnie générale des gaz du Midi sont informés que l'amortissement du 1er mars 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Etablissements J.-J. Carnaud et Forges de Basse-Indre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 765.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 37, RUE DE SURÈNE, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 3465.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 1/2 0/0 1951 de 400 millions de francs nominal représenté par 40.000 obligations de 10.000 F nominal, amortissables en 15 ans (par quinzièmes).

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES DES REMBOURSEMENTS	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er novembre 1952	2.666
2	— 1953	2.667
3	— 1954	2.667
4	— 1955	2.666
5	— 1956	2.667
6	— 1957	2.667
7	— 1958	2.666
8	— 1959	2.667
9	— 1960	2.667
10	— 1961	2.666
11	— 1962	2.667
12	— 1963	2.667
13	— 1964	2.666
14	— 1965	2.667
15	— 1966	2.667
Total		40.000

Société anonyme des Etablissements Brisset

AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 9 ET 11, QUAI FÉLIX-FAURE, A ANGERS

ET PROVISOIREMENT: 8 ET 10, CHEMIN DE BELLEFONTAINE, A ANGERS

R. C.: Angers 1798.

Obligations Etablissements Brisset 4 0/0 1946 de 5.000 F. (Emprunt de 10.000.000 de francs.)

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée dans ses conditions d'émission, la société a racheté 40 obligations; il n'y aura donc pas de tirage au sort.

Obligations sorties au tirage de 1951 et non présentées au remboursement.

210 211 212 213 1.307 1.434 1.435

Bons décennaux de 5.000 F 6 0/0 1940. (Emprunt de 10.000.000 de francs.)

Liste des 200 bons décennaux sortis au tirage du 18 décembre 1951 et remboursables à partir du 1er janvier 1952 au Crédit de l'Ouest, à Angers.

11 à 20 — 51 à 60 — 111 à 120 — 141 à 150 — 151 à 160 — 241 à 250 — 691 à 700 — 741 à 750 — 901 à 910 — 961 à 970 — 1.021 à 1.030 — 1.041 à 1.050 — 1.111 à 1.120 — 1.331 à 1.340 — 1.391 à 1.400 — 1.451 à 1.460 — 1.531 à 1.540 — 1.761 à 1.770 — 1.841 à 1.850 — 1.991 à 2.000.

Bons décennaux sortis au tirage de 1951 et non présentés au remboursement.

325 326 327 382 383 1.387 1.388 1.389 1.390 1.701
1.321 1.322 1.323 1.324 1.325 1.715 1.716 1.717 1.718
1.326 1.327 1.328 1.329 1.386

Compagnie des Tramways Electriques Régionaux de Maubeuge

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.300.000 F

SIÈGE SOCIAL: MAUBEUGE

Tirage d'obligations 4 0/0 du 15 décembre 1951.

48 29 46 54 67 122 144 632 637 642 665 669 713 809
147 159 162 180 184 193 246 825 829 833 858 866 874 916
280 281 308 337 369 371 372 941 975 977 999
382 424 441 455 475 489 524

Numéros restant à rembourser.

5 0/0.	4 0/0.
215	103 123 124 143 175 952 963 979 985

COMPAGNIE du TRAMWAY du MONT-BLANC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.450.000 F

SIÈGE SOCIAL: A PARIS (8e), 78, RUE D'ANJOU

Numéros des obligations sorties aux tirages suivants et remboursables au pair (500 F), à partir du 1er octobre qui suit le tirage.

Onzième tirage (29 juin 1937), 11 obligations.

29 233 541 625 805 814 830 998 1.171 1.197 1.465

Douzième tirage (26 juillet 1938), 11 obligations.

100 166 714 718 740 899 942 984 1.012 1.090 1.459

Treizième tirage (20 juillet 1939), 13 obligations.

126 228 250 368 646 844 970 1.021 1.068 1.069 1.133 1.316 1.449

Quatorzième tirage (31 décembre 1940), remboursables immédiatement.

13 obligations.

43 44 89 254 378 407 442 529 554 562 1.082 1.135 1.479

Quinzième tirage (30 novembre 1951), 27 obligations.

50 145 244 322 324 796 811 831 887 928
243 271 334 398 400 983 979 980 1.159 1.206
413 489 516 708 775 1.213 1.305

Les obligations sorties aux tirages précédents ont toutes été remboursées.

GRANDE HUILERIE BORDELAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 8, COURS DE GOURGUE, A BORDEAUX

R. C.: Bordeaux 142 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 125 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er janvier 1952.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en novembre 1952.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21 à 25	50	2.471 à 2.475	51	4.091 à 4.095	50
146 à 150	50	2.586 à 2.590	48	4.126 à 4.130	51
186 à 190	49	2.676 à 2.680	50	4.211 à 4.215	50
236 à 240	50	2.701 à 2.705	48	4.226 à 4.230	49
641 à 645	50	2.836 à 2.840	50	4.331 à 4.335	50
756 à 760	51	2.876 à 2.880	50	4.376 à 4.380	49
831 à 835	51	2.976 à 2.980	49	4.826 à 4.830	48
1.151 à 1.155	51	3.031 à 3.035	50	5.446 à 5.450	51
1.316 à 1.320	49	3.161 à 3.165	49	5.501 à 5.505	49
1.421 à 1.425	49	3.201 à 3.205	51	5.681 à 5.685	49
1.436 à 1.440	51	3.241 à 3.245	50	5.856 à 5.860	50
1.516 à 1.520	48	3.411 à 3.415	51	5.876 à 5.880	51
1.891 à 1.895	51	3.676 à 3.680	48	5.891 à 5.895	50
1.901 à 1.905	49	3.716 à 3.720	49	5.911 à 5.915	50
2.401 à 2.405	48	3.741 à 3.745	51	5.921 à 5.925	51
2.431 à 2.435	50	3.811 à 3.815	49	5.931 à 5.935	49

COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10 ET 12, BOULEVARD JULES-FAVRE, LYON (6e)

R. C.: Lyon B 9932.

Obligations 6 0/0 1951 de 10.000 F.

Liste numérique de la série comprenant les numéros des 7.519 obligations 6 0/0 1951 sorties au premier tirage d'amortissement effectué le 26 décembre 1951 (la société a racheté 7.518 titres pour compléter cet amortissement).

44.903 à 52.420

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er février 1952.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 21 avril 1951.*)

VERRERIES VEUVE G. MARQUOT ET FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 115.220.000 F

SIÈGE SOCIAL: BAYEL (AUBE)

Obligations 5 0/0 1931.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 330 obligations sorties au tirage du 31 octobre 1951, remboursables à 1.000 F à partir du 1er février 1952;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

39	(51)	657	(52)	1.424	(51)	1.980	(52)	2.679	(52)
40	(52)	663	(52)	1.429	(52)	1.982	(50)	2.685	(52)
49	(51)	679	(52)	1.454	(50)	2.027	(52)	2.694	(51)
58	(50)	685	(50)	1.458	(51)	2.040	(51)	2.695	(52)
60	(50)	686	(51)	1.464	(50)	2.050	(51)	2.742	(52)
61	(51)	691	(50)	1.465	(51)	2.052	(52)	2.744	(52)
77	(50)	694	(52)	1.470	(51)	2.056	(52)	2.760	(52)
79	(52)	701	(52)	1.471	(50)	2.057	(51)	2.782	(51)
80	(52)	718	(52)	1.473	(51)	2.083	(49)	2.795	(51)
84	(51)	729	(15)	1.475	(50)	2.126	(51)	2.823	(51)
85	(51)	740	(52)	1.482	(51)	2.129	(51)	2.824	(52)
90	(49)	741	(51)	1.486	(52)	2.130	(52)	2.832	(52)
104	(51)	742	(52)	1.496	(51)	2.137	(52)	2.843	(51)
113	(52)	758	(52)	1.497	(51)	2.160	(52)	2.858	(51)
120	(52)	769	(48)	1.500	(42)	2.184	(52)	2.859	(51)
122	(51)	768	(51)	1.501	(42)	2.195	(52)	2.860	(52)
131	(52)	793	(50)	1.502	(51)	2.197	(52)	2.872	(52)
134	(49)	807	(52)	1.506	(51)	2.201	(49)	2.876	(51)
138	(51)	809	(52)	1.511	(52)	2.208	(51)	2.879	(51)
140	(52)	812	(51)	1.517	(52)	2.210	(52)	2.886	(51)
141	(52)	814	(51)	1.522	(52)	2.226	(52)	2.889	(52)
148	(50)	845	(52)	1.532	(51)	2.230	(51)	2.897	(52)
157	(51)	846	(52)	1.547	(48)	2.231	(51)	2.911	(52)
190	(51)	854	(52)	1.548	(51)	2.237	(51)	2.923	(52)
194	(51)	861	(51)	1.554	(52)	2.247	(52)	2.934	(51)
198	(52)	865	(51)	1.581	(50)	2.256	(52)	2.933	(51)
199	(52)	880	(51)	1.593	(52)	2.275	(52)	2.934	(51)
206	(52)	894	(52)	1.598	(52)	2.277	(52)	2.948	(51)
207	(51)	895	(52)	1.600	(52)	2.298	(52)	2.949	(49)
209	(52)	900	(50)	1.602	(47)	2.299	(51)	2.952	(47)
266	(52)	928	(52)	1.604	(47)	2.300	(50)	2.954	(52)
272	(52)	930	(51)	1.607	(49)	2.305	(52)	2.959	(50)
273	(52)	940	(51)	1.613	(51)	2.306	(53)	2.970	(51)
323	(52)	946	(50)	1.629	(52)	2.325	(51)	2.977	(51)
324	(52)	959	(51)	1.644	(51)	2.336	(52)	2.979	(51)
360	(52)	960	(51)	1.646	(52)	2.328	(52)	2.981	(48)
364	(52)	961	(50)	1.651	(51)	2.333	(52)	2.984	(52)
368	(50)	963	(50)	1.668	(52)	2.336	(52)	3.021	(52)
379	(50)	967	(50)	1.674	(51)	2.348	(52)	3.036	(49)
389	(52)	1.015	(48)	1.675	(52)	2.356	(52)	3.037	(50)
396	(52)	1.024	(52)	1.677	(51)	2.380	(52)	3.057	(52)
415	(52)	1.039	(51)	1.702	(52)	2.382	(52)	3.059	(52)
428	(52)	1.041	(51)	1.708	(52)	2.386	(52)	3.078	(50)
437	(52)	1.042	(52)	1.709	(52)	2.390	(52)	3.082	(52)
442	(52)	1.054	(52)	1.728	(52)	2.395	(51)	3.112	(52)
459	(50)	1.071	(52)	1.732	(51)	2.414	(52)	3.114	(51)
461	(52)	1.103	(51)	1.733	(52)	2.421	(52)	3.128	(50)
464	(51)	1.106	(52)	1.740	(51)	2.427	(52)	3.142	(52)
476	(52)	1.110	(52)	1.741	(52)	2.430	(51)	3.143	(52)
478	(51)	1.126	(52)	1.743	(51)	2.437	(51)	3.164	(52)
489	(51)	1.134	(52)	1.764	(51)	2.438	(50)	3.178	(51)
493	(50)	1.138	(52)	1.765	(51)	2.441	(49)	3.183	(52)
493	(51)	1.151	(52)	1.772	(50)	2.445	(47)	3.192	(52)
495	(51)	1.183	(52)	1.778	(51)	2.446	(52)	3.207	(52)
496	(52)	1.190	(51)	1.784	(52)	2.456	(51)	3.209	(52)
507	(51)	1.191	(52)	1.798	(46)	2.469	(51)	3.218	(51)
511	(52)	1.225	(52)	1.799	(49)	2.479	(52)	3.221	(52)
515	(51)	1.242	(51)	1.800	(50)	2.480	(52)	3.237	(50)
522	(52)	1.248	(52)	1.801	(52)	2.488	(49)	3.252	(52)
526	(52)	1.262	(52)	1.804	(46)	2.490	(49)	3.253	(52)
528	(51)	1.264	(52)	1.815	(50)	2.492	(47)	3.279	(52)
532	(51)	1.282	(50)	1.816	(51)	2.494	(47)	3.293	(52)
538	(51)	1.285	(50)	1.822	(51)	2.495	(49)	3.294	(52)
542	(52)	1.297	(52)	1.855	(51)	2.500	(50)	3.296	(52)
545	(51)	1.301	(51)	1.862	(52)	2.501	(52)	3.307	(52)
551	(51)	1.303	(52)	1.863	(52)	2.505	(49)	3.308	(51)
558	(52)	1.304	(50)	1.867	(49)	2.519	(50)	3.315	(51)
569	(52)	1.314	(50)	1.894	(52)	2.523	(51)	3.327	(52)
573	(51)	1.321	(50)	1.897	(52)	2.530	(51)	3.333	(49)
574	(52)	1.328	(50)	1.903	(52)	2.536	(52)	3.340	(52)
576	(51)	1.329	(52)	1.904	(51)	2.545	(52)	3.346	(52)
584	(52)	1.330	(50)	1.910	(52)	2.554	(51)	3.351	(52)
585	(51)	1.336	(51)	1.920	(52)	2.556	(50)	3.357	(52)
592	(50)	1.337	(51)	1.921	(52)	2.566	(52)	3.363	(51)
593	(52)	1.345	(52)	1.928	(51)	2.575	(52)	3.369	(52)
607	(52)	1.346	(52)	1.933	(52)	2.603	(52)	3.389	(51)
612	(52)	1.361	(50)	1.956	(52)	2.607	(51)	3.413	(52)
620	(51)	1.362	(51)	1.958	(52)	2.615	(52)	3.419	(52)
623	(52)	1.392	(51)	1.961	(52)	2.623	(52)	3.420	(52)
627	(52)	1.393	(51)	1.963	(52)	2.637	(51)	3.438	(52)
630	(52)	1.408	(51)	1.966	(52)	2.646	(52)	3.449	(52)
633	(51)	1.409	(52)	1.975	(52)	2.650	(51)	3.472	(52)
652	(52)	1.411	(51)	1.976	(52)	2.664	(52)	3.480	(52)
3.482	(51)	3.909	(51)	4.209	(51)	4.471	(51)	4.729	(52)
3.485	(52)	3.913	(52)	4.211	(51)	4.472	(51)	4.735	(50)
3.487	(52)	3.914	(52)	4.215	(50)	4.486	(52)	4.736	(52)
3.488	(52)	3.921	(44)	4.216	(52)	4.489	(51)	4.761	(52)
3.489	(52)	3.948	(51)	4.222	(52)	4.493	(52)	4.767	(50)
3.496	(52)	3.949	(52)	4.228	(50)	4.495	(50)	4.768	(50)
3.517	(52)	3.954	(52)	4.230	(51)	4.496	(50)	4.769	(50)
3.537	(50)	3.962	(52)	4.239	(52)	4.503	(51)	4.770	(41)
3.540	(52)	3.966	(52)	4.240	(52)	4.510	(51)	4.772	(49)
3.550	(52)	3.967	(52)	4.248	(51)	4.511	(52)	4.774	(52)
3.551	(52)	3.969	(51)	4.250	(52)	4.549	(52)	4.800	(52)
3.559	(52)	3.975	(51)	4.282	(49)	4.544	(52)	4.813	(52)
3.562	(52)	3.979	(52)	4.289	(52)	4.549	(52)	4.814	(52)
3.564	(51)	4.021	(46)	4.291	(52)	4.552	(50)	4.818	(51)
3.573	(52)	4.022	(47)	4.302	(52)	4.559	(52)	4.827	(51)
3.600	(52)	4.031	(49)	4.312	(52)	4.560	(52)	4.832	(51)
3.616	(52)	4.038	(51)	4.319	(51)	4.570	(52)	4.837	(51)
3.621	(52)	4.039	(52)	4.320	(52)	4.574	(51)	4.847	(52)
3.629	(51)	4.042	(52)	4.331	(52)	4.601	(52)	4.848	(52)
3.632	(52)	4.079	(52)	4.333	(51)	4.602	(52)	4.859	(52)
3.653	(52)	4.081	(50)	4.342	(52)	4.611	(51)	4.876	(52)
3.658	(50)	4.085	(48)	4.347	(49)	4.619	(52)	4.891	(50)
3.672	(52)	4.088	(52)	4.348	(49)	4.623	(52)	4.892	(51)
3.680	(49)	4.090	(50)	4.358	(51)	4.625	(52)	4.905	(51)
3.711	(51)	4.104	(52)	4.359	(52)	4.629	(51)	4.921	(50)
3.716	(52)	4.105	(52)	4.363	(50)	4.635	(51)	4.922	(51)
3.718	(51)	4.120	(52)	4.366	(50)	4.641	(51)	4.924	(49)
3.719	(52)	4.122	(52)	4.367	(50)	4.646	(52)	4.930	(52)
3.725	(52)	4.127	(51)	4.376	(52)	4.663	(52)	4.931	(50)
3.761	(52)	4.134	(52)	4.377	(52)	4.666	(51)	4.932	(47)
3.771	(52)	4.144	(50)	4.378	(52)	4.668	(52)	4.933	(45)
3.788	(51)	4.148	(51)	4.381	(51)	4.681	(52)	4.934	(50)
3.790	(51)	4.161	(49)	4.384	(52)	4.697	(52)	4.935	(51)
3.797	(51)	4.162	(50)	4.390	(52)	4.701	(52)	4.936	(44)
3.798	(50)	4.167	(52)	4.392	(51)	4.702	(52)	4.937	(44)
3.804	(52)	4.182	(51)	4.393	(51)	4.705	(51)	4.939	(52)
3.806	(52)	4.184	(52)	4.402	(51)	4.707	(52)	4.942	(52)
3.846	(52)	4.188	(51)	4.414	(52)	4.710	(52)	4.948	(52)
3.854	(51)	4.197	(49)	4.417	(51)	4.713	(52)	4.950	(52)
3.856	(52)	4.198	(52)	4.418	(52)	4.720	(52)	4.955	(52)
3.867	(51)	4.201	(49)	4.442	(51)	4.723	(51)	4.959	(52)
3.892	(52)	4.202	(52)	4.460	(52)	4.724	(52)	4.960	(52)
3.895	(52)	4.206	(52)	4.461	(52)				

Les nombres placés entre parenthèses indiquent les années du remboursement.

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

EMPRUNT ALGERIEN 4,50 0/0 1930

Tirage d'amortissement du 20 novembre 1951.

L'Algérie, usant de la faculté qu'elle s'est réservée par l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 1930 fixant les conditions d'émission de l'emprunt 4,50 0/0 1930, a fait procéder à l'amortissement par voie de rachats en Bourse d'un nombre d'obligations correspondant au montant de l'annuité du 15 février 1952.

En conséquence, le tirage d'amortissement du 20 novembre 1951 a été supprimé.

A la suite de l'amortissement annuel de 1951, le total des obligations amorties s'élève à 258.831. Le nombre d'obligations restant à rembourser jusqu'à l'amortissement définitif de l'emprunt s'élève à 371.169.

SOCIETE DES ECONOMATS DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 108.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 55, BOULEVARD COTE-BLATIN, CLERMONT-FERRAND

R. C.: Clermont-Ferrand 3365.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

L'amortissement prévu pour l'année 1951 a été, conformément aux conditions de l'émission, intégralement assuré par rachats de 215 obligations.

Il n'y a donc pas lieu à tirage.

Les précédents amortissements ont été également assurés par rachats.

Obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F.

L'amortissement prévu pour l'année 1951 a été, conformément aux conditions de l'émission, intégralement assuré par rachats de 220 obligations.

Il n'y a donc pas lieu à tirage.

Les précédents amortissements ont été également assurés par rachats

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 5 0/0 1934

Trente-quatrième tirage d'amortissement.

Le 3 décembre 1951, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc, à Rabat, au tirage des 850 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées au pair le 15 février 1952.

1.551 à 1.600 — 4.901 à 4.950 — 48.951 à 49.000 — 58.701 à 58.750 — — 77.351 à 77.400 — 92.701 à 92.750 — 104.801 à 104.850 — 107.101 à 107.150 — 191.501 à 191.550 — 200.701 à 200.750 — 201.301 à 201.350 — 238.051 à 238.100 — 267.201 à 267.250 — 283.101 à 283.150 — 326.351 à 326.400 — 344.351 à 344.400 — 347.751 à 347.800.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 1er décembre 1951.

970 à 973	= 4	86.501 et 86.502	= 2	145.801 à 145.825	= 25	197.861 à 197.877	= 27	251.741 à 251.750	= 10	312.826	= 1
978	= 1	86.505 à 86.509	= 5	145.830 et 145.831	= 2	197.879 à 197.900	= 22	254.901	= 1	312.834 et 312.835	= 2
983	= 1	86.519	= 1	145.835 à 145.850	= 16	200.051 à 200.100	= 50	254.903 à 254.911	= 9	312.840 à 312.842	= 3
3.401 à 3.411	= 11	86.525	= 1	147.106 à 147.137	= 32	206.601 à 206.635	= 35	254.916 à 254.931	= 16	314.132	= 1
3.423 et 3.424	= 2	86.538 à 86.541	= 4	147.242 à 147.244	= 3	207.253 à 207.264	= 12	254.942 à 254.950	= 9	314.301 à 314.303	= 3
6.751 à 6.762	= 12	86.547 à 86.550	= 4	147.906	= 1	207.266	= 1	257.791 à 257.800	= 10	314.308	= 1
6.768 à 6.773	= 6	87.183 à 87.193	= 11	147.948 à 147.950	= 3	207.283 à 207.287	= 5	259.864 et 259.865	= 2	314.812	= 1
6.781 et 6.782	= 2	87.197 et 87.198	= 2	150.151 à 150.200	= 50	207.291 à 207.300	= 10	259.895 à 259.898	= 4	314.314 à 314.350	= 37
6.790 à 6.800	= 11	88.419 à 88.421	= 3	151.651 à 151.677	= 27	207.325	= 1	259.900	= 1	314.617 à 314.635	= 19
11.992 à 11.994	= 3	88.428	= 1	151.681 à 151.691	= 11	207.501 à 207.550	= 50	262.311 à 262.319	= 9	316.303	= 1
13.651 à 13.700	= 50	88.440 à 88.442	= 3	151.699 et 151.700	= 2	207.878	= 1	262.325 à 262.332	= 8	316.306 à 316.310	= 5
15.856	= 1	90.251 à 90.255	= 5	153.201 à 153.250	= 50	207.882	= 1	264.080 à 264.082	= 3	316.796 à 316.800	= 5
15.882 à 15.886	= 5	90.262 à 90.267	= 6	153.351 à 153.400	= 50	210.901 à 210.928	= 28	268.658 à 268.700	= 43	320.881	= 1
19.201 à 19.222	= 22	90.271	= 1	154.351 à 154.382	= 32	210.934 à 210.950	= 17	270.275	= 1	321.649 et 321.650	= 2
19 225 à 19.250	= 26	90.279 à 90.282	= 4	154.385 à 154.400	= 16	214.251 à 214.267	= 17	270.279	= 1	326.701 à 326.733	= 33
23.883	= 1	90.296 à 90.300	= 5	156.401 à 156.419	= 19	215.801 à 215.803	= 3	270.281 à 270.284	= 4	326.735 à 326.737	= 3
23.894 et 23.895	= 2	90.328 à 90.332	= 5	156.421 à 156.450	= 30	215.809 à 215.834	= 26	270.295 à 270.300	= 6	326.740 à 326.750	= 11
23.897 et 23.898	= 2	90.658 à 90.663	= 6	159.851	= 1	215.836 à 215.844	= 9	270.901 à 270.930	= 30	327.055 à 327.057	= 3
26.066 et 26.067	= 2	90.672 à 90.677	= 6	159.872 à 159.900	= 29	215.848 à 215.850	= 3	270.942 à 270.961	= 9	327.060 à 327.064	= 5
26.076 à 26.100	= 25	90.685	= 1	160.305	= 1	215.901 à 215.920	= 20	272.001 à 272.050	= 50	327.096 et 327.097	= 2
28.254 et 28.255	= 2	90.691 à 90.698	= 5	161.101 à 161.150	= 50	215.926	= 1	277.742	= 1	327.100	= 1
28.264	= 1	90.932 et 90.933	= 2	161.948 et 161.949	= 2	215.931 à 215.950	= 20	280.251 à 280.300	= 50	328.201 à 328.209	= 9
28.266	= 1	90.936	= 1	162.701 à 162.721	= 21	216.151 à 216.155	= 5	281.801 et 281.802	= 2	328.211 à 328.229	= 19
28.279 à 28.291	= 13	90.942	= 1	162.730 à 162.750	= 21	216.160	= 1	281.806 à 281.811	= 6	328.239 à 328.250	= 12
28.297 à 28.300	= 4	90.916 et 90.947	= 2	163.501 à 163.510	= 7	216.168 à 216.178	= 11	281.815	= 1	328.965 à 328.986	= 23
29.803 à 29.805	= 3	92.035 à 92.058	= 4	167.401 à 167.429	= 29	216.182	= 1	281.971 à 281.977	= 4	328.995 à 329.000	= 6
29.833 et 29.834	= 2	92.062	= 1	168.201 à 168.250	= 50	216.601 à 216.650	= 50	287.801 à 287.850	= 50	333.201 à 333.210	= 10
29.841 à 29.844	= 4	92.088 à 92.090	= 3	168.601 à 168.603	= 3	218.713	= 1	292.651 à 292.700	= 50	333.212	= 1
34.451 à 34.500	= 50	92.093	= 1	168.621 à 168.637	= 17	219.732 à 219.744	= 13	293.553 à 293.575	= 21	333.215 et 333.216	= 2
34.551 à 34.600	= 50	93.563 à 93.567	= 5	168.647 à 168.650	= 4	224.707 et 224.708	= 2	293.577	= 1	333.248 à 333.250	= 3
35.908 à 35.911	= 4	93.571	= 1	168.901 à 168.913	= 13	224.714 à 224.719	= 6	294.950	= 1	334.701 à 334.725	= 25
35.915 à 35.929	= 15	93.577 à 93.579	= 3	168.921 à 168.950	= 30	224.724 à 224.726	= 3	295.101 à 295.150	= 50	334.728 à 334.736	= 9
38.955 à 38.961	= 7	93.582	= 1	170.072	= 1	224.741 et 224.742	= 2	296.003 à 296.010	= 8	334.738 à 334.750	= 13
38.990 et 38.991	= 2	93.586 et 93.587	= 2	173.635 à 173.641	= 10	229.751 à 229.765	= 15	296.011 à 296.018	= 35	335.103	= 1
38.997	= 1	93.599 et 93.600	= 2	175.301 à 175.308	= 8	229.788 à 229.791	= 4	298.151 à 298.172	= 22	335.105	= 1
38.999 et 39.000	= 2	95.472 à 95.476	= 5	175.318 à 175.326	= 9	229.797 à 229.800	= 4	298.174 à 298.177	= 4	335.108 à 335.121	= 14
42.373 à 42.382	= 10	102.052 à 102.055	= 4	175.328 à 175.350	= 23	229.901 à 229.950	= 50	298.181 à 298.200	= 20	335.125	= 1
42.398 à 42.400	= 3	102.901	= 1	179.301 à 179.308	= 8	230.958 à 230.962	= 5	299.308	= 1	335.201 à 335.209	= 6
48.851 à 48.900	= 50	102.911	= 1	179.323 à 179.325	= 3	235.391 et 235.395	= 2	307.058 à 307.062	= 5	335.223	= 1
52.573 à 52.578	= 6	102.925 à 102.929	= 5	179.349 et 179.350	= 2	235.397	= 1	307.074 à 307.083	= 10	337.861	= 1
54.401 et 54.402	= 2	103.916 à 103.918	= 3	180.146 à 180.150	= 5	235.400	= 1	308.201 et 308.202	= 2	341.201 à 341.203	= 3
54.421	= 1	103.921 à 103.923	= 3	182.039 à 182.042	= 4	235.659	= 1	308.204 à 308.211	= 8	341.205	= 1
54.423 à 54.432	= 10	103.927	= 1	182.047	= 1	237.951 à 237.962	= 12	308.215 à 308.250	= 36	341.214	= 1
57.301 à 57.306	= 6	103.933 à 103.941	= 9	182.412	= 1	237.964 à 237.997	= 34	308.916 à 308.920	= 5	341.216	= 1
57.309	= 1	103.950	= 1	182.416 à 182.421	= 6	238.351	= 1	308.933	= 1	341.221 à 341.231	= 11
58.501 à 58.504	= 4	105.676	= 1	183.601 à 183.619	= 19	238.354 à 238.382	= 29	308.936	= 1	341.237 à 341.244	= 8
58.514 à 58.550	= 37	109.051 à 109.058	= 8	183.622 à 183.650	= 29	238.384 à 238.388	= 5	308.945 et 308.946	= 2	341.247 et 341.248	= 2
60.001	= 1	109.060 à 109.100	= 41	183.813 à 183.818	= 6	249.065 à 249.067	= 3	309.701 à 309.750	= 50	347.251	= 1
60.003 à 60.017	= 15	111.651	= 1	183.821	= 1	249.072 à 249.100	= 29	310.001 à 310.050	= 50	347.254 à 347.300	= 47
60.022 à 60.040	= 19	111.661 à 111.663	= 3	183.830 à 183.832	= 3	249.651 et 249.652	= 2	312.803 à 312.808	= 6	347.485	= 1
60.045 à 60.048	= 4	111.666	= 1	184.561 et 184.565	= 2	249.699 et 249.700	= 2	312.813	= 1	347.901 à 347.950	= 50
60.050	= 1	115.601 à 115.648	= 48	184.582 et 184.583	= 2	250.151 à 250.182	= 32	312.818 et 312.819	= 2	349.001 à 349.008	= 8
67.778 à 67.800	= 23	115.650	= 1	185.659 et 185.660	= 2	250.192 à 250.200	= 9	312.822	= 1	349.010 à 349.030	= 21
68.151 à 68.161	= 11	118.410 à 118.425	= 16	185.666 à 185.668	= 3	251.701 à 251.737	= 37			349.032 à 349.045	= 14
68.186 à 68.191	= 6	118.431 à 118.440	= 10	185.672 et 185.673	= 2						
68.451 à 68.500	= 50	121.606	= 1	185.687 à 185.691	= 5						
69.201 à 69.234	= 34	121.615 à 121.617	= 3	186.801 à 186.850	= 50						
69.238 à 69.250	= 13	121.646 à 121.650	= 5	187.401 à 187.403	= 3						
69.603 à 69.610	= 8	122.411 à 122.413	= 3	187.407 à 187.417	= 11						
69.645 et 69.646	= 2	122.429 et 122.430	= 2	189.151 à 189.197	= 47						
75.351 à 75.400	= 50	127.451 à 127.495	= 45	189.199 et 189.200	= 2						
78.099 et 78.100	= 2	130.670	= 1	190.251 à 190.300	= 50						
78.151 à 78.153	= 3	130.673 à 130.677	= 5	190.701 à 190.724	= 24						
78.155 à 78.200	= 46	130.682 et 130.683	= 2	190.727 à 190.750	= 24						
80.676 à 80.679	= 4	130.685 à 130.693	= 9	191.452 et 191.453	= 2						
80.691 et 80.692	= 2	130.697 à 130.700	= 4	191.458 à 191.464	= 7						
82.001 à 82.050	= 50	137.051 à 137.100	= 50	191.467 à 191.472	= 6						
82.401 à 82.410	= 10	137.182 à 137.191	= 10	191.481 à 191.500	= 17						
82.416 à 82.430	= 15	137.401 à 137.424	= 24	195.201 à 195.250	= 50						
82.435 à 82.450	= 16	137.426 à 137.450	= 25	195.901 à 195.950	= 50						
82.601	= 1	139.437 et 139.438	= 2	196.209	= 1						
84.585	= 1	139.448 à 139.450	= 3	197.102 à 197.115	= 14						
84.588	= 1	141.351 à 141.400	= 50	197.119 à 197.150	= 32						

Total : 4.504 obligations.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1943

DE LA

Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Compagnie des mines de Roche-la-Molière et Firminy sont informés que l'amortissement du 25 février 1952 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
950	49	3.358 et 359	48	7.242 à 245	48
1.285	46	3.800	49	7.249 et 250	48
1.329	49	4.313 et 314	47	7.491	46
1.387	45	4.568	44	7.523 et 524	49
1.541 à 544	49	4.729 et 730	48	7.713 et 714	49
1.721	48	4.885 et 886	49	7.723	49
1.808	48	5.675	49	7.729 et 730	49
1.839 et 840	49	5.680	49	8.602 à 608	47
2.261 à 263	49	5.811 à 820	48	9.133 à 137	47
2.316	46	6.309	44	9.376 et 377	49
2.330	46	6.381	48	9.565 à 567	47
2.411 et 415	47	6.629	49	9.661 à 663	49
2.565	48	6.653	48	9.667 et 668	49
2.903 à 905	49	6.859	49		

Société anonyme des Aciéries et Forges de Saint-François

CAPITAL : 50.000.000 DE FRANCS
72, RUE DE LA MONTAT, SAINT-ETIENNE
Registre du commerce : Loire n° 1633.

Amortissement des obligations 6 1/2 0/0 1922.

Tirage du 6 décembre 1951.

Liste des obligations sorties au neuvième tirage remboursables au 1er janvier 1951.

14	17	43	47	50	963	975	976	985	986
57	58	63	64	70	1.003	1.006	1.020	1.026	1.029
83	94	100	103	124	1.038	1.041	1.043	1.067	1.069
134	135	137	138	148	1.073	1.074	1.102	1.103	1.105
151	154	161	166	171	1.109	1.113	1.133	1.134	1.135
173	186	187	189	197	1.137	1.138	1.141	1.154	1.157
199	203	215	225	238	1.177	1.178	1.179	1.191	1.197
242	263	267	268	271	1.199	1.200	1.203	1.219	1.222
272	280	286	298	304	1.231	1.233	1.246	1.247	1.251
311	321	328	339	348	1.253	1.258	1.259	1.260	1.264
357	359	361	371	388	1.267	1.273	1.274	1.275	1.278
389	396	409	412	415	1.279	1.282	1.287	1.296	1.307
441	455	457	465	474	1.310	1.317	1.347	1.361	1.362
475	480	482	489	492	1.366	1.371	1.373	1.381	1.386
501	507	516	525	529	1.387	1.393	1.395	1.400	1.406
542	545	547	551	559	1.415	1.417	1.418	1.461	1.465
560	572	590	591	605	1.476	1.477	1.479	1.481	1.482
612	624	632	636	650	1.485	1.490	1.491	1.493	1.499
653	662	667	673	676	1.501	1.503	1.514	1.515	1.526
685	692	696	697	700	1.527	1.530	1.533	1.534	1.538
702	704	711	715	723	1.540	1.546	1.562	1.574	1.586
724	732	733	752	754	1.587	1.598	1.604	1.608	1.609
760	765	767	773	776	1.613	1.626	1.628	1.635	1.639
835	838	841	843	850	1.652	1.662	1.669	1.674	1.685
852	854	863	868	873	1.687	1.710	1.716	1.727	1.732
880	881	885	912	913	1.736	1.740	1.750	1.752	1.756
921	933	926	929	930	1.761	1.764			
931	935	936	954	956					

Rappel des obligations sorties à de précédents tirages et non encore présentées pour le remboursement.

Remboursement au 1er janvier 1944.

1.325

Remboursement au 1er janvier 1948.

483 925 928 933 1.004 1.005

Remboursement au 1er janvier 1949.

1.002 1.102 1.403 1.506 1.510 1.513 1.536

Remboursement au 1er janvier 1950.

395	397	1.208	1.281	1.292
1.367	1.368	1.369	1.411	1.447
1.449	1.511	1.520	1.525	1.535

Remboursement au 1er janvier 1951.

401	403	647	896	897
1.016	1.283	1.321	1.409	1.410
1.419	1.448	1.495	1.502	1.504
1.518	1.519	1.524	1.529	1.532
1.541				

MM. les propriétaires des obligations ci-dessus sont invités à les déposer pour le remboursement, soit au siège social, soit aux banques ci-après :

Crédit lyonnais, Comptoir national d'escompte de Paris, Société générale, B. N. C. I., Société lyonnaise de dépôts, Banque de France, à Saint-Etienne.

SOCIETE INDUSTRIELLE et COMMERCIALE de TEXTILES

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF ET EN COMMANDITE SIMPLE
AU CAPITAL DE 21.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'UZÈS, PARIS
R. C. : Seine 53408.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 239 obligations 4 0/0 1936.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué pour l'amortissement du 10 janvier 1952.

Liste de rappel des séries comprenant des obligations 4 0/0 1936 sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
1.467 à 1.512	1950	3.111 à 3.122	1951	4.132 à 4.251	1947

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 1/2 0/0 1946
DES
Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais.

La Caisse nationale de l'énergie porte à la connaissance des propriétaires d'obligations de l'emprunt 3 1/2 0/0 1946 des Houillères du bassin du Nord et du Pas-de-Calais que l'amortissement à échéance du 16 février 1952 a été réalisé par le rachat en Bourse de 60.447 obligations, représentant l'emploi de la somme de 226.117.500 F, prévue au tableau d'amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Société Chimique de la Grande Paroisse

Azote et produits chimiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 311.045.000 F
SIÈGE SOCIAL : 8, RUE COGNACQ-JAY PARIS (7e)
R. C. : Seine n° 43092.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 5.000 F (émission de 1942).

Dixième amortissement au 1er mars 1952.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1942 sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires au dixième amortissement prévu pour le 1er mars 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1952.

Liste des numéros d'obligations sorties aux tirages antérieurs qui n'ont pas encore été présentées au remboursement.

Tirage du 15 janvier 1946.	*Tirage du 20 janvier 1947.*
8.608 à 8.610	6.112 et 6.113 — 7.852

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1930-1932
DE LA
société Energie électrique de Meuse et Marne.

Les porteurs d'obligations 5 0/0 de 1.000 F (émission 1930-1932) de la société Energie électrique de Meuse et Marne sont informés que l'amortissement du 1er mars 1952 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
2.061	47	11.870	46	30.599	47
2.828	46	11.911	46	30.605	47
3.235	47	13.538	45	31.107	45
4.483	46	15.456	44	31.910	46
4.923	43	15.861	46	31.917	45
5.122	47	17.174	45	33.526	46
5.365	45	17.181	43	34.706	47
6.191	47	17.192	46	34.778	43
6.206	47	18.217	47	34.915	46
7.924	47	18.221	47	35.100	45
8.316	46	18.447	47	35.570	44
8.581	46	19.179	45	35.751	46
8.664	46	19.277	47	36.387	46
8.712	45	21.089	47	36.437	46
9.438	45	25.194	47	36.851	44
10.560	47	25.411	46	37.392	47
10.699	46	25.556	47	37.850	44
11.034	46	26.986	46	39.131	47
11.088	47	30.345	46	39.369	47

BILANS DE SOCIÉTÉS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Rapport des commissaires aux comptes sur la situation et les comptes de la Compagnie générale transatlantique pour l'exercice 1950.

Le bilan au 31 décembre 1950, établi dans la forme prévue par le plan comptable qui est imposé à la compagnie, peut être résumé comme suit:

	31 DÉCEMBRE 1950	31 DÉCEMBRE 1949	VARIATION EN 1950
ACTIF			
	francs.	francs.	francs.
Immobilisations:			
Incorporelles	115.826.862	87.972.270	27.854.592
Corporelles:			
Matériel naval	38.552.275.509	19.585.094.925	18.967.180.584
Divers	3.803.193.373	3.049.898.533	753.294.840
Total immobilisé	42.471.295.744	22.722.965.728	+ 19.748.630.016
Participations, placements, dépôts et cautionnements	600.555.037	538.732.865	+ 61.822.172
Titres de la caisse autonome de reconstruction	2.312.444.000	2.310.408.000	+ 2.036.000
Stocks	2.202.567.463	1.910.865.048	+ 291.702.415
Disponibilités en caisses et banques	1.293.081.651	1.148.626.344	+ 144.455.307
	48.880.243.895	28.631.597.985	+ 20.248.645.910
Amortissements et tiers créditeurs	— 17.040.388.138	— 12.576.389.557	
Actif net	33.839.855.757	16.055.208.428	
PASSIF			
Capital social	815.724.000	407.862.000	+ 407.862.000
Réserves diverses	31.926.549.511	14.161.995.336	+ 17.764.524.175
Provisions	968.813.720	1.356.352.566	— 387.738.846
	33.711.057.231	15.926.409.902	+ 17.784.647.329
Amortissements et dépréciations	14.078.144.980	12.240.191.954	+ 1.837.953.026
Solde créditeur des comptes de tiers	962.243.158	336.197.603	+ 626.045.555
	48.751.445.369	28.502.799.459	+ 20.248.645.910
Solde bénéficiaire	128.798.526	128.798.526	
	48.880.243.895	28.631.597.985	+ 20.248.645.910
Disponibilités, tiers	330.838.193	812.428.741	
Titres de la C. A. R.	+ 2.312.444.000	+ 2.310.408.000	
Total	2.643.282.193	3.122.836.741	

Le poste le plus important de l'actif est, naturellement, le matériel naval qui est constitué par:

	JAUGE BRUTE	VALEUR DE COMPTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
	tonneaux.	francs.	francs.	francs.
Paquebots	180.651	17.842.905.177	6.696.497.250	11.146.407.927
Bananiers	41.279	4.894.223.336	1.917.076.686	2.977.146.650
Mixtes	26.382	1.878.621.738	1.635.622.155	242.999.583
Cargos	116.159	13.844.959.807	2.853.064.732	10.991.895.075
Cargos en gérance	117.968	91.565.451	10.951.137	80.611.314
	512.439	38.552.275.509	13.113.214.960	25.439.060.549

Dans le total de 38.552.275.509 F, la réévaluation des navires reçus de l'Etat en remplacement d'unités perdues pendant la guerre (art. II de la charte-partie du 15 septembre 1940) intervient pour 6 milliards 232.720.000 F, dont la contre-partie a été portée au crédit de la réserve de reconstruction du matériel naval; au cours de l'exercice 1950, sept navires représentant 2.445.000.000 de francs ont été reçus

en application de l'article II susvisé, et le paquebot *Liberté* a été pris en compte dans les mêmes conditions pour 9 milliards. Finalement, l'accroissement du compte matériel naval se décompose ainsi:

Navires reçus en remplacement:	
Liberté	9.000.000.000
Divers: *Atlas, Pinta, Carimare, Chili, Sahara, Niva, Winnipeg*	2.445.000.000
Plus-value résultant de l'application du coefficient 1,8 à la valeur des navires de remplacement	6.232.720.000
Achats divers	1.959.080.050
	19.636.800.050
Ventes diverses: *Cantal, Duc d'Aumale*, etc.	669.619.166
Accroissement net	18.967.180 584

Au passif, les réserves résultant de dispositions fiscales qui constituent l'élément le plus important des « réserves diverses » ont marqué une augmentation de 18.223.258.658 F qui se répartit ainsi:

Indemnités reçues de l'Etat (M.R.U.) à titre d'acomptes sur dommages de guerre (*Champlain, Ursus*, divers)	1.233.847.000
Indemnités diverses de dommages de guerre	2.700.000
Plus-values des navires de remplacement (excédent de la valeur de convention attribuée aux navires par rapport à la valeur de compte des navires remplacés)	10.720.661.058
Plus-value de réévaluation (coefficient 1,8) des navires de remplacement	6.083.547.600
Divers	232.500.000
	18.223.258.658

Dans l'ensemble on peut résumer comme suit l'évolution des comptes au cours de l'exercice écoulé:

Les investissements ont augmenté de	19.749 millions.
Dont 16.986 millions correspondent à la plus-value des navires de remplacement et 1.236 millions proviennent d'indemnités reçues en compensation de dommages de guerre.	
Les participations, placements, dépôts et cautionnements ont augmenté de	61 millions.
Les marchandises et approvisionnements en stock de	292 millions.
Les disponibilités en caisses et dans les banques de	144 millions.
Le total ainsi dégagé de	20.249 millions.
a pour contre-partie:	
Une augmentation de	408 millions.
du capital social.	
De	19.215 millions.
des réserves, provisions et fonds d'amortissement, 16.754 millions provenant des plus-values des navires de remplacement.	
Et de	626 millions.
du solde créditeur des comptes de tiers.	
Total	20.249 millions.

L'examen détaillé du bilan a été fait dans le rapport des commissaires à l'assemblée générale des actionnaires du 20 juin 1951.

Nous croyons cependant devoir le compléter par quelques observations essentielles:

1° Les amortissements normaux calculés sur les valeurs de compte des investissements sont, à juste titre, et depuis plusieurs années, complétés par des dotations supplémentaires destinées à tenir compte, dans une certaine mesure, des valeurs de remplacement;

2° L'excédent des disponibilités proprement dites, majorées des titres de la Caisse autonome de reconstruction, par rapport au solde créditeur des comptes de tiers, est d'environ 2.643 millions au 31 décembre 1950 contre 3.123 millions au 31 décembre 1949;

3° La valeur nette de l'actif ressort, après déduction des amortissements et des exigibilités, à 33.840 millions au 31 décembre 1950 contre 16.055 millions au terme de l'exercice 1949. Cet accroissement d'environ 17.784 millions provient principalement de l'augmentation des immobilisations due, en grande partie ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, aux plus-values des navires de remplacement;

4° La position de la compagnie vis-à-vis de l'Etat ressort des comptes suivants:

Débit. — Clients Etat	423.037.964
Divers (dont 1 milliard de contribution financière pour 1950)	2.754.594.981
	3.177.632.945
Crédit. — Clients Etat	16.320
Divers Etat (liquidation navires affrétés), etc.	493.590.192
Avance de l'Etat à moins d'un an (achats de navires)	33.312.001
Achats de navires et soultes	470.728.438
	997.676.952
Solde en faveur de la compagnie	2.179.955.993
	3.177.632.945

Le solde comptable ainsi dégagé n'est d'ailleurs pas l'expression exacte de la situation réelle qui devrait tenir compte d'éléments importants non encore comptabilisés tels que le règlement de dommages de guerre;

5° Le compte de résultats peut être résumé comme suit:

	1950	1949	DIFFÉRENCE
	francs.	francs.	francs.
Recettes d'exploitation	23.790.978.589	18.790.680.140	+ 5.000.298.449
Recettes annexes	826.698.290	703.813.971	+ 122.884.319
Produits financiers et divers	261.880.600	448.746.390	— 186.865.790
	24.879.557.479	19.943.240.501	+ 4.936.316.978
Dépenses d'exploitation	19.486.303.445	14.957.565.158	4.528.738.287
Frais généraux et frais financiers	2.335.821.515	2.171.127.216	164.694.299
	21.822.124.960	17.128.692.374	4.693.432.586
Solde	3.057.432.519	2.814.548.127	+ 242.884.392
Amortissements	2.273.557.177	1.669.946.339	— 603.610.838
	783.875.342	1.144.601.788	— 360.726.446
Provisions (dépréciation et risques)	56.016.905	162.147.691	+ 106.130.786
	727.858.437	982.454.097	254.595.660
Exercices antérieurs	224.949.857	»	»
Provision pour entretien différé	215.949.763	660.193.997	»
Provision pour éventualités diverses	150.000.000	100.000.000	»
Divers	8.160.291	93.461.574	»
Bénéfice net	128.798.526	128.798.526	»
	727.858.437	982.454.097	»

On constate sur le tableau ci-dessus que l'accroissement de 4.936.316.978 F des recettes de toute nature, qui en 1950 comprennent une subvention de l'Etat de 1 milliard, a conduit à un résultat, avant amortissements et provisions pour dépréciations et risques, qui a été en 1950 supérieur de 242.884.392 F au résultat de 1949.

Nous croyons devoir, en terminant, signaler l'excellente tenue de la comptabilité de la compagnie qui, malgré l'importance, la diversité et la complexité des opérations à enregistrer, a su mettre au point une organisation encore perfectible, mais très satisfaisante.

SOUS-COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

Bilan au 30 novembre 1951.

ACTIF

Immobilisations:		
Immeubles	143.329.237	
Amortissements	34.030.562	
		109.298.675
Dépôts et cautionnements:		
Crédit foncier, compte capital		22.500.000
Valeurs réalisables ou disponibles:		
Portefeuille des effets		365.774.000
Billets échus et non renouvelés:		
a) En cours de régularisation	157.440.600	
b) Anciens crédits 3.506.000		
Abat. article 12 statuts. 876.500		
	2.629.500	
		160.070.100
Accrédités	125.060.801	
Provision créances en souffrance	1.129.455	
		123.931.346
Débiteurs divers		55.233.824
Valeurs mobilières		280.000
Banques et chèques postaux		8.888.312
Caisse		2.487.858
Comptes d'ordre:		
Accrédités	11.735.539.233	
Crédits en cours	16.687.917.042	
Effets du Crédit foncier avalisés	3.531.924.300	
		31.955.380.575
		32.803.841.690

PASSIF

Capital et réserves:		
Capital social		93.750.000
Prime d'émission		41.162.500
Réserve légale		14.205.000
Réserve pour risques des prêts		13.280.078
Réserve de stabilisation		15.343.240
Provision pour travaux différés		7.059.789
Réserve spéciale de réévaluation		4.663.728
Provision pour opérations à moyen terme		700.000
Caisse des employés		1.696.534
Dettes à court terme:		
Crédit foncier, billets échus		146.660.000
Compte courant des accrédités		27.868.467
Créditeurs divers		454.741.455
Dividendes restant à payer		1.728.189
Résultats:		
Pertes et profits		25.375.135
Solde décimal reporté (1948 et 1949)		228.000
Comptes d'ordre:		
Effets des accrédités	11.735.539.233	
Crédits ouverts	16.687.917.042	
Engagements d'aval	3.531.924.300	
		31.955.380.575
		32.803.841.600

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 26 octobre 1951 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mme Eberhardt (Louise), veuve Lang, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de première instance en date du 29 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 26 octobre 1951 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Fischer (Paul), domicilié à Strasbourg, rue Hannong, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 20 août 1946.

Par ordonnance en date du 29 novembre 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Golbach (Armand), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 novembre 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mainx (Frédéric), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 novembre 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bumiller (Otto), médecin, à Munich-Gladbach, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 29 novembre 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la Deutsche Hollerith Maschinengesellschaft (DEHOMAG), de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 octobre 1951, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Meyer (Jacques), de nationalité allemande, domicilié à Neustadt, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 19 juillet 1951, le président du tribunal civil de Beauvais a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens, droits et intérêts de Tetard (Pierre), ancien garagiste à Beauvais, ordonnance de mise sous séquestre du 12 mai 1945.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

30 novembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. Le Ski-Club Union sportive Montjoie change de titre et devient **Club des sports Contamines-Montjoie.** Siège social: office du tourisme, les Contamines-Val-Montjoie.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Photo-Ciné-Club winglois.** But: grouper photographes et cinéastes amateurs de Wingles et environs. Siège social: 12, rue Florent-Evrard, Wingles.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Vélo-Club lardinois.** But: pratique du sport cycliste et de l'éducation physique. Siège social: bar-pâtisserie Boudy (Georges), le Lardin.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Philharmonique de Manosque.** But: exécution de morceaux d'ensemble. Siège social: mairie de Manosque.

3 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association des parents d'élèves de l'école Les Chamois de Saint-Gervais** (classes secondaires). But: toutes activités nécessaires ou utiles au bon fonctionnement de l'établissement ainsi que des œuvres annexes ou complémentaires. Siège social: école Les Chamois, Saint-Gervais-les-Bains.

4 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Salon. **Union des petits commerçants, magasiniers, détaillants et artisans de la ville de Salon pour la défense du commerce.** But: défense du commerce. Siège social: Sport-Bar, cours Victor-Hugo, Salon-de-Provence.

4 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Amicale de l'école du Couvent et de Sainte-Jeanne-d'Arc.** But: maintien des relations amicales. Siège social: école du Couvent et de Sainte-Jeanne-d'Arc, Céaucé.

7 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association d'éducation populaire d'Asnières.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: école privée d'Asnières.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Cyclos touristes de Tarare.** But: développer et pratiquer le tourisme à bicyclette sous toutes ses formes. Siège social: café de la Poste, place de la Madeleine, Tarare.

11 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école libre de la Chaise-Baudoin.** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école libre de la Chaise-Baudoin.

12 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **L'Intrépide.** But: éducation populaire par le théâtre. Siège social: presbytère de Frettterans, par Pierre-de-Bresse.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie,** à Saint-Saëns. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: rue Aristide-Briand, Saint-Saëns.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association des parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école Sainte-Thérèse de Domjean (A. P. E. L.).** But: soutenir la vie de l'école; assurer la collaboration entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics; percevoir l'allocation trimestrielle scolaire. Siège social: école Sainte-Thérèse, à Domjean.

13 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Saint-Brice-de-Landelles.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: école privée de Saint-Brice-de-Landelles.

14 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Grainville-la-Teinturière.** But: assurer par tous moyens utiles l'instruction et l'éducation de jeunes enfants. Siège social: école du Sacré-Cœur, Grainville-la-Teinturière.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Lunéville.** But: toutes les activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 30, avenue du 2e-B.C.P., Lunéville.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson **Association de parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc,** à Evaux-les-Bains. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, rue Jeanne-d'Arc, à Evaux-les-Bains.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. **Association de parents d'élèves de l'école Saint-Marien,** à Evaux-les-Bains. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social: école de Saint-Marien, faubourg Monneix, Evaux-les-Bains.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des parents d'élèves de l'orphelinat Saint-Alexandre.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: orphelinat Saint-Alexandre, Fontaine-la-Soret.

17 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Pontorson.** But: soutenir la vie de l'école; rapports entre parents et maîtres; représenter les parents auprès des pouvoirs publics. Siège social: école Notre-Dame, rue Saint-Michel, Pontorson.

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école de filles d'Artonne.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Sainte-Hélène, Artonne

19 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc de Châtel-Guyon.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Jeanne-d'Arc, rue du Commerce, Châtel-Guyon.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école de filles Saint-Joseph de Montech.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles Saint-Joseph, rue Sadi-Carnot, Montech.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Croix.** But: éducation et entr'aide. Siège social: école Sainte-Croix, 75 *bis*, faubourg Bannier, Orléans.

19 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Association scolaire Notre-Dame.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: association scolaire Notre-Dame, 10, rue Moquin-Tandon, Montpellier.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Amis des Eclaireurs de France de Nancy et banlieue.** But: aide financière et matérielle. Siège social: 160, rue Saint-Dizier, Nancy.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-du-Lys.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 39 *bis*, rue du Faubourg-des-Trois-Maisons, Nancy.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Vincent.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 19, rue Solignac, Nancy.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Romagnat.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre, rue des Ecoles, Romagnat.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Association d'éducation populaire de l'institution Sévigné.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école dite Institution Sévigné. Siège social: école Sévigné, rue du Palais, Issoire.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thonon-les-Bains. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de la Chapelle-d'Abondance.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral à l'école. Siège social: école de filles, la Chapelle-d'Abondance.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Judo-Club de Commentry.** But: pratique et diffusion du judo et du jiu-jitsu. Siège social: café de la Mine, Commentry.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame de Verneuil-sur-Vienne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Notre-Dame, Verneuil-sur-Vienne.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école Fénelon.** But: soutien utile à la vie de l'école et collaboration à l'action des maîtres. Siège social: école Fénelon, 17, boulevard Gambetta, Limoges.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale scolaire de Saint-Priest-sous-Aixe.** But: liaison entre l'école et les parents; organisation de loisirs. Siège social: école de Saint-Priest-sous-Aixe.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Rouen. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: 38, rue Saint-Ouen-de-Pierrecourt, Rouen.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la rue des Jancelins.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: 81, rue des Jancelins, Epernay.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de la rue Saint-Victor.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 3, rue Saint-Victor, Epernay.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons,** rue de la Justice-de-Paix. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 2, rue de la Justice-de-Paix, Epernay.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles,** 6, rue Placet. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtresses. Siège social: 6, rue Placet, Epernay.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles, dite Institution Sainte-Marie.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école privée de filles, 39, rue des Frères-Chappe, Saint-Etienne.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Dunières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, Dunières.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Dunières.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, Dunières.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de la Michalière,** Saint-Etienne. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, la Michalière, Saint-Etienne.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Cléry-Saint-André.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de filles, 2, rue du Guignon, Cléry.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Cléry-Saint-André.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre de garçons, 1, rue Louis-XI, Cléry-Saint-André.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Saint-Marc.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles de Saint-Marc, 20 *ter*, rue Saint-Marc, Orléans.

20 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Vouillé.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: école libre de filles de Vouillé.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Association des pères et mères de famille et des parents d'élèves auprès des écoles primaires libres d'Arfeuilles.** But: soutien de l'école et des maîtres; entr'aide familiale; entente, liaison et collaboration avec les associations des parents d'élèves auprès des pouvoirs publics. Siège social: école libre de garçons, rue Hoche, Arfeuilles.

20 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Association des parents d'élèves de l'école du Sacré-Cœur de Péronne.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres; entente avec toutes associations semblables. Siège social: 38, boulevard des Anglais, Péronne.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. **Syndicat d'initiative de Châteauponsac.** But: étudier les mesures propres à augmenter la prospérité de Châteauponsac et en poursuivre la réalisation, notamment du point de vue touristique. Siège social: mairie de Châteauponsac.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc de Rilly.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: rue Gambetta, Rilly-la-Montagne.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons de Saint-Germain-Laval.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons de Saint-Germain-Laval.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Saint-Germain-Laval.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles de Saint-Germain-Laval.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles Sainte-Thérèse,** à Mazères. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, avenue du Maréchal-Foch, Mazères.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association des parents d'élèves de l'école privée de garçons Saint-Nicolas,** à Mazères. But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, rue des Tiercaires, Mazères.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Saint-Hilaire de Niort.** But: assurer la gestion, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: collège Saint-Hilaire, 30, rue Basse, Niort.

21 décembre 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association des parents d'élèves de l'école de la Médonnière.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de la Médonnière, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

21 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pithiviers. **Le Ring pithivérien.** But: pratique de la boxe et de la culture physique; combats de boxe afin d'obtenir le titre de champion; resserrer les liens de camaraderie entre ses membres en leur procurant les avantages de toute nature obtenus par le Ring pithivérien et par la Fédération française de boxe. Siège social: 38, place du Martroi, Pithiviers.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Michel** (garçons). But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-Michel, 1, rue Maurice-Chaume, Dijon.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Céline.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Céline, 72, rue Saint-Nicolas, la Ferté-sous-Jouarre

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'institution Notre-Dame.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 8, rue Saint-Pierre-les-Dames, Reims.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de Verdun-sur-Garonne.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Sainte-Marie, Verdun-sur-Garonne.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire élémentaire de filles avec classe enfantine de Saint-Georges-en-Couzan.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social, école privée de filles, au bourg de Saint-Georges-en-Couzan.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Association des parents d'élèves de l'école privée primaire élémentaire de garçons de Saint-Georges-en-Couzan.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de garçons, au bourg de Saint-Georges-en-Couzan.

22 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association de parents d'élèves de l'école paroissiale de Luc-sur-Mer.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école. Siège social: 28, avenue du Maréchal-Foch, Luc-sur-Mer.

22 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Limoux. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école libre, rue Saint-Pierre, Chalabre.

23 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Association des parents d'élèves de l'école primaire privée de filles d'Arconsat.** But: grouper les chefs de famille et apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école primaire privée de filles, Arconsat.

26 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association de parents d'élèves de l'école libre de Maubourguet.** But: fonctionnement matériel de l'école libre de Maubourguet. Siège social: école libre, rue du Général-de-Gaulle, Maubourguet.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph,** à Reims. But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 37, rue de Venise, Reims.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Association des parents d'élèves de l'école privée de filles de Sainte-Colombe-sur-Gand.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école privée de filles, Sainte-Colombe-sur-Gand.

26 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Association des parents d'élèves de l'école de la Trinité.** But: défense des intérêts de l'école et de ses maîtres. Siège social: école de la Trinité, 6, avenue Jean-Moulin, Béziers.

27 décembre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des parents d'élèves de l'école de garçons de l'institution Sainte-Macre de Fismes.** But: soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: 1, faubourg de Soissons, Fismes.

27 décembre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de l'Enfant-Jésus.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: 28, rue Montcabrier, Toulouse

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire

Vient de paraître :

TARIF DES DROITS DE DOUANE D'IMPORTATION

EDITION MISE A JOUR AU 1ER DÉCEMBRE 1951

Arrêté du 16 décembre 1947
et arrêtés postérieurs modifiant le texte initial.

EN VENTE :

aux bureaux des Journaux officiels,
31, QUAI VOLTAIRE, 31 — PARIS (7e)
ET AUX
bureaux de vente de l'Imprimerie nationale,
91, AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES
PARIS (8e) (dans le hall)
et 19, RUE SCRIBE, 19 — PARIS (9e)
(Recette centrale des finances de la Seine).

PRIX : 600 FRANCS

Ce volume est expédié, sans frais supplémentaires d'envoi,
sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).
(Compte chèque postal n° 9063-13 Paris.)